CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIEGE

34e ANNEE

PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHEOLOGIQUE LIEGEOIS

1943

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIEGE

34e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIEGE

34e ANNEE

PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHEOLOGIQUE LIEGEOIS

1943

34e ANNÉE No 1 JANVIER-MARS 1943

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
30 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Notes sur le culte de saint Poppon, abbé de Stavelot

(Suite)

I

L'élévation du corps de saint Poppon, le 1er août 1624, est l'acte officiel le plus important, consacrant le culte public qui lui est rendu. Le 7 août 1624, par l'intermédiaire d'Etienne Strecheus, Nicolas Hocht rend compte à Ferdinand de Bavière des cérémonies qui viennent d'avoir lieu et demande au prince-évêque d'en perpétuer le souvenir par une commémoration solennelle (1). Dès le 5 décembre,

(1) ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE, *Chapitre de Stavelot, registre* 28 [ms. Burnenville], p. 339.

Son Altesse ordonne que l'on s'occupe de faire exécuter une châsse [1] ; c'est le 18 janvier 1625 que « le prieur Hocht fit contract avec maître Jean Goësin, orfèvre de Liège, qui devoit faire un effigie de St. Poppon [2] ». La même année, des guérisons miraculeuses sont signalées : le 2 avril, « frère Julin Bosquier, frère laïc entre les Récollets de Liège, est guérit par l'intercession de St. Poppon de la fièvre tierce. Le 12 avril, une fille fut aussij guérie de la fièvre tierce. » Le 16 avril, le suffragant demande une enquête au sujet des miracles dus à l'intervention de S. Poppon [3], et le 14 septembre, il fait savoir qu'une solennité en l'honneur du saint abbé doit être instituée et que ses reliques peuvent être l'objet d'un culte officiel parce que son nom est inscrit au *martyrologe romain* [4].

Mais c'est l'année 1626 qui verra les manifestations les plus explicites de la vénération dont les reliques et la mémoire du saint furent entourées. Le 25 mai, le prince-évêque adresse ses éloges au zélé prieur Hocht pour sa traduction de la vie de saint Poppon : il s'agit sans doute de l'opuscule introuvable, intitulé : *Abrégé de la vie du B. S. Poppon, abbé de Stavelot, escrite en langue latine par Everelme et traduite par Nic. Hocht*, imprimé à Liège par C. Ouwerx, en 1626, et que Dom Berlière cite d'après la *Bibliographie liégeoise* de de Theux [5]. A la même date, Ferdinand de Bavière fait un don de deux cents impériaux pour la confection d'ornements sacrés. Parmi ces ornements, il faut, semble-t-il, placer la belle chape, conservée aujourd'hui en l'église primaire de Dison, et dont le chaperon est orné d'un médaillon en broderie, représentant le

---

[1] *Ibid.*, p. 340 : « Princeps... vult ut informetur de forma et materia capsae conficiendae... ».

[2] *Ibid.*, p. 342. — Au sujet de l'orfèvre Goesin et de la confection du buste-reliquaire, cfr J. YERNAUX, *L'église abbatiale de Stavelot*, p. 142, sv.

[3] A. E. L., *Chap. de Stavelot*, *reg.* 28, p. 340.

[4] *Ibid.*, p. 341. — Sur le *martyrologe*, cfr Dom F. CABROL, *Le livre de la prière antique*, 5e éd., p. 202 sv., Tours, 1919.

[5] BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 79, n. 1. — Et DE THEUX, col. 87, cite cet in-8° d'après le catalogue de la *vente de Jonghe*, n° 5532.

Chaperon de chape, avec la représentation de S. Poppon ; XVII^e siècle. (*Eglise primaire de Dison*).

buste du saint ; celui-ci, imberbe et tête nue, est vêtu d'une aube et d'une chape. De la main droite, il soutient l'église abbatiale qu'il fit construire, de la gauche, il tient la crosse derrière laquelle apparaît la mitre. Le médaillon brodé est visiblement inspiré par le reliquaire exécuté par Goesin (1).

Le 22 septembre, « Son Altesse, à la requeste du prieur et chapitre, institue une confrairie soub l'invocation de Notre-Dame et de St. Poppon, accordant à tous les confrers et consœurs au jour de leur entrée, et auz jours solemnels de Notre-Dame et de St. Poppon, 40 jours d'indulgences, et pour tous les jours, en récitant l'oraison dominical et la salutation angélique, 24 heures aussij d'indulgences (2). » Le prince-évêque fait savoir aux moines de Stavelot que la première fête solennelle, destinée à perpétuer le souvenir de l'élévation de saint Poppon, sera célébrée, cette année-là, le 18 octobre ; le lendemain, il communique les précisions suivantes : dans les abbayes de Stavelot et de Malmedy, ainsi que dans les églises qui en dépendent, on devra célébrer chaque année deux fêtes en l'honneur du saint : la première, le 25 janvier, la seconde, le 2 août. Quarante jours d'indulgences sont accordés pour la fête de l'élévation qui, en 1626, est fixée au 18 octobre (3). Et en vue de ce grand jour, de fortes dépenses ont été consenties pour orner davantage la vieille abbatiale stavelotaine : pour la châsse de saint Poppon, qui n'est pas encore complètement achevée : 1300 impériaux ; pour la sculpture, la peinture et la dorure du maître-autel, etc. : 600 imp. ; pour deux chandeliers devant le maître-autel : 100 imp. ; pour l'image de la Vierge et de S. Poppon, au milieu de l'abbatiale : 100 imp. ; pour

(1) Cette chape et deux autres, considérées comme provenant de Stavelot, furent achetées, en 1820, à M. Xhardé : d'après un extrait de registre paroissial de Dison, communiqué par M. le Doyen. Le vendeur serait-il Dom François Xhardé, moine de Malmedy, ayant fait profession en 1781, ou un de ses héritiers ?

(2) A. E. L., *reg.* 28, p. 343.

(3) *Ibid.*, p. 343 et 344.

les bulles de la Confrérie et de l'autel privilégié, 50 imp.; pour l'impression de la vie et des images du saint ainsi que pour le luminaire : 100 imp. (1). Enfin, deux autels nouveaux ont pris place dans l'église. Ils ont été placés dans la nef, près d'une colonne, devant la balustrade en bois, qui séparait probablement le chœur et le déambulatoire du reste de l'église. Tous deux ont été consacrés en 1626, l'un à S. Poppon, l'autre, qui lui fait pendant, à S. Jean-Baptiste ; ils ont coûté 100 impériaux (2). Les ornements, on l'a vu, n'ont pas été oubliés : chape, chasuble, dalmatiques, trois aubes, tentures, ont coûté 650 impériaux (3). Tout est prêt, quand, le 5 octobre, Ferdinand de Bavière fait savoir qu'il ne peut se rendre à Stavelot le 18 : il sera représenté aux fêtes solennelles par Arnold de Bocholtz, grand-prévôt de Liège et d'Hildesheim (4). Le récit de ces solennités, écrit par un contemporain, nous a été conservé (5).

« Ordre de l'office et procession faite à Stavelot pour la solemnité de l'élévation des sacrés ossements de St. Poppon, Abbé 35 (6) dudit lieu. Premièrement s'en allèrent les religieux dudit lieu au 17e d'octobre, en forme de procession et plusieurs flambeaux

(1) *Ibid.*, p. 345.

(2) BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, *ms.* 20610, f° 38 r° : « Altare S. Popponis ; est in ipsa navi ecclesiae, ante cancellos ligneos, ad aliquam columnam, fuitque dicatum anno 1626, una cum alio ipsi correspondente, et S. Joanni Baptistae sacro. » — Mais dans le *reg.* 28, déjà cité, Dom Hubert Burnenville écrit, en 1700, qu'à cette époque, ces deux autels se trouvent dans la crypte : cfr *Chap. de St., reg.* 28, p. 345 : « Bina altaria in honorem Sti Joannis et Popponis erecta : 100 imperiales ; erant apposita ao duas navis columnas, sed modo sunt in crijpta reposita. » Au sujet de Dom Burnenville, cfr *Folklore Stavelot-Malmedy-St.-Vith*, t. IX, p. 101-103, Malmedy, 1939.

(3) *Chap. de Stavelot, reg.* 28, p. 345.

(4) *Ibid.*, p. 344. — J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 172-174, Bruxelles, 1871.

(5) ARCHIVES DE L'ETAT A DUSSELDORF, *Akten* 41, *Bd.* 4, f° 4 r° — f° 11 r°.

(6) Une chronologie mieux établie des diplômes de Stavelot a fixé la série des abbés stavelotains depuis S. Remacle. Dans cette série, S. Poppon occupe la 28e place et non la 35e. Cfr BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 78.

allumés, du chœur de leur église, à la grotte (1) où les saintes reliques estoyent reposantes sur le grand autel, suijvant leur Révérend Prieur, couvert d'une chape et accompagné de deux des senieurs (2) desdits religieux en semblables habits, et tous suyvis de Monsieur le R^me^ Grand Prévost de Liège et Hildisheim etc., député à tel act au nom de S. A. S. l'Electeur de Coulogne, administrateur de Stavelot etc.. Et après quelques encens et révérences, eslevarent lesdittes saintes reliques, et les [f° 4 v°] portarent audit chœur, sur un autel y dressé à cest effect, y dressant quelques cierges allumés, chantant cependant le responsoir *Euge serve bone* etc. (3), qui se finit droit devant les degrés du milieu, et ce fait, se commencèrent les Vespres en telle plus grande solemnité que s'a accoustumé de faire.

Le lendemain, 18^e^ dudit mois, l'office matutinal et autres heures canoniales en semblable solemnité achevées, et grand nombre de messes célébrées, se commencea la grande messe, chantée par Monsieur le R^me^ Suffragant de Liège (4), luij assistans Messieurs les Prieurs de Beaufays et Bernardfagne, et respondans les chantres et musiciens, assistans aussy en habits sacerdotaux tous les religieux de Stavelot et Malmendy, [f° 5 r°] les curez, officiers et gentils hommes du Pays.

Ce fait, s'eslevarent par deux des senieurs religieux de Stavelot, accoustrés en dalmatiques, les saintes reliques de l'autel où elles avoyent reposé dès le jour de devant avec deux grands cierges de cire blanche, donnés par Monsieur le Conseillier la Roche, et se portarent en tel ordre que dessus au milieu de la nave (5), sur un autre autel, à ce semblablement érigé, proche des tiltres de St. Remacle, St. Querin, St. Simettre, St. Babolin et d'un autre petit contenant les cendres du corps dudit St.

---

(1) *Grotte*, mot emprunté à l'italien *grotta*, du latin vulg. *crupta*, du latin *crypta* (grec *kruptê*, souterrain), = crypte ; cfr A. DAUZAT, *Diction. étymologique de la langue française*, verbo *grotte*, Paris, 1938.

(2) = latin *seniores*, « les plus âgés ».

(3) Le répons (*responsum*, *responsorium*) liturgique « *Euge serve bone et fidelis...* », de l'office des confesseurs non pontifes et des abbés, est tiré de l'Evangile de S. Mathieu, XXV, 21 et 23.

(4) Etienne Strecheus, évêque titulaire de Dionysie.

(5) *Nave*, du latin *navis* — « nef » d'église ; c'est aussi le mot wallon actuel, *nave*, qui a la même signification.

Remacle (1). Item de la teste de S. Alexandre, pape et martyr, et plusieurs autres reliques (2).

Icy se proceda, par Monsieur le R^me^ Souffragant susdit, à la bénédiction de la neuve et [f° 5 v°] riche capse (3) de St. Poppon, donnée par la libéralité (4) de mondit Seigneur l'Electeur et Administrateur, et icelle achevée, s'eslevarent par les mains de Messieurs les Prieurs de Stavelot et Malmedy les sainctes reliques de leur première place, et se mirent, par les mains du mesme Révérendissime, en ladite neuve, enveloppées d'une toillette de taffetas verd, pendant d'un et d'autre costés un tapis neu de velour de mesme couleur, chamaré de clincquants d'or et contenant auxdits deux costés les armoiries de Son Altesse, relevées en or, avec les lettres de F. et B (5).

Le tout quoy achevé avec très grande révérence et concins (6) du peuple qui, par dévotion, prioit les susdittes relicques estre attouchées de leurs chappellets, se fit une élégante et [f° 6 r°] docte prédication en l'honneur de St. Poppon, par le

---

(1) *Tiltre*, du latin *titulus*, « inscription »; le mot *titulus*, employé pour désigner les inscriptions dédicatoires des autels, des reliques, etc., signifie ici, d'après le contexte, « reliquaire », « châsse ». — La châsse de S. Remacle est actuellement conservée à l'*église primaire Saint-Sébastien*, à Stavelot, qu'on s'obstine souvent à baptiser *église Saint-Remacle*. Le reliquaire de S. Alexandre est aujourd'hui aux Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles; cfr J. YERNAUX, *L'église abbatiale de Stavelot*, p. 106, et l'étude du C^te^ DE BORCHGRAVE D'ALTENA, sur la châsse de S. Remacle, *ibid.*, p. 119-131. — K. USENER a publié une étude sur le chet-reliquaire de S. Alexandre (1145), dans le *Bull. des Musées royaux d'art et d'hist.*, Bruxelles, 1934. — Les reliques de S. Quirin venaient de l'abbaye de Malmedy; elles reposaient dans un reliquaire qui a disparu, comme a disparu la châsse de S. Babolène, qui appartenait à l'abbaye de Stavelot. Quant à la châsse de S. Symètre, elle date du XIII^e^ siècle; en 1626, elle venait de l'église de Lierneux, où elle est encore conservée de nos jours. Elle a « subi » une restauration (?) en 1850; cfr le *Catalogue de l'exposition de l'art ancien, Liège*, 1905, classe I, N° 6. — Au sujet du *petit* reliquaire de S. Remacle, cfr J. YERNAUX, *art. cit.*, p. 95.

(2) Au sujet des autres reliques, cfr HARLESS, *art. cit.*, p. 140 et 141. — *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liège*, t. VIII, p. 369.

(3) Le latin *capsa* a donné « châsse » et « caisse ».

(4) Flagornerie; et le mot « libéralité » paraît fort mal choisi; cfr *Chap. de St., reg.* 28, p. 345 et 346 : Son Altesse promettait, puis... changeait d'avis.

(5) Ces armoiries brodées reproduisaient sans doute celles qui figurent sur le socle du buste-reliquaire : l'écu est écartelé et porte, aux 1 et 4, le lion couronné du Palatinat, aux 2 et 3, le fuselé en bande d'argent et d'azur, qui est Bavière. F et B marquent aussi les monnaies stavelotaines du même prince.

(6) *Concins*, à rapprocher du latin *concinere*, « chanter ensemble ».

Révérend Père Ambroise, docteur en théologie, et guardien des PP. Capucins en Liège, qui print pour thesme : *Laudemus viros gloriosos Patres nostros* etc... (1), et publia tant les indulgences octroyées par S. A. S. que l'institution du Concert ou Confrairie de Nostre Dame et St. Poppon (2).

Delà se commencea la procession en l'ordre suyvant, et ce depuis la grande église iusques au bout de la grande prairie contiguë à la basse court du monastère (3) où y avoit une grande tente de toille blanche tendue en air et ouvert de tous costés, avec un autel y dressé pour y reposer le Saint-Sacrement pendant la station, et de là l'on retourna en circuit par la rivière (4), sur laquelle ij avoit [f° 6 v°] deux ponts bastis de planches, et par les Isles tant grandes que petittes, et par le pont de pierre (5).

Ledit ordre de la procession estoit tel : premièrement, les deux grandes croix du monastère et parochiale, suyvies par quantité de jeunes hommes, filles et enfans, en habits et représentances ensuyvantes : St. Poppon à cheval, avec la lance ardente comme elle s'alluma lorsqu'il s'estoit encheminé pour

---

(1) « Louons ces hommes glorieux, qui sont nos pères dans leur génération... hommes riches en vertu, ayant le goût de la beauté... Le juste veillera dès l'aurore pour le Seigneur, qui l'a créé, et il priera en présence du Très-Haut » : éloges tirés de l'Ancien Testament, *Ecclésiastique*, chap. XLIV, appliqués aux saints de la Loi nouvelle ; cfr CABROL, *Le livre de la prière antique*, p. 304. — E. TOBAC, *Les cinq livres de Salomon*, p. 187 sv., Bruxelles, 1926.

(2) C'est par bulle pontificale du 11 mars 1626 que le pape Urbain VIII érigea à Stavelot la confrérie sous le vocable de Sainte-Marie et de Saint-Poppon ; cfr HALKIN et ROLAND, *o. c.*, t. II, p. 617, n° 1500. — HALKIN, *Inventaire*, n° 380.

(3) La « grande prairie » à l'est de l'abbaye s'appellait alors comme aujourd'hui « pré Messire ». Quelques bâtiments de « la basse-cour » subsistent encore entre la prairie et l'abbaye ; cfr *Chap. de St., reg.* 28, p. 457 sv.

(4) Il s'agit d'abord du bras de l'Amblève le plus rapproché du monastère.

(5) La procession se dirige vers l'est, puis vers le sud, pour franchir le bras de l'Amblève ; elle traverse ensuite l'île, — qui s'étend des parages du hameau de Challes jusqu'au pont de Stavelot, — puis l'Amblève proprement dite, et arrive au pied de la colline que couronne le château abbatial, construit au début du XVI^e^ siècle par l'abbé-prince Guillaume de Manderscheidt. Elle passe devant la chapelle Saint-Laurent, proche des îlots, formés par l'Amblève et les ruisseaux qui y aboutissaient, et dont le souvenir a persisté dans la dénomination actuelle, « les Iles », donnée à ce quartier de la ville. Elle regagne l'abbaye par le « pont de pierre » du XVI^e^ siècle, qui existe encore, et par le quartier du « Rivage ».

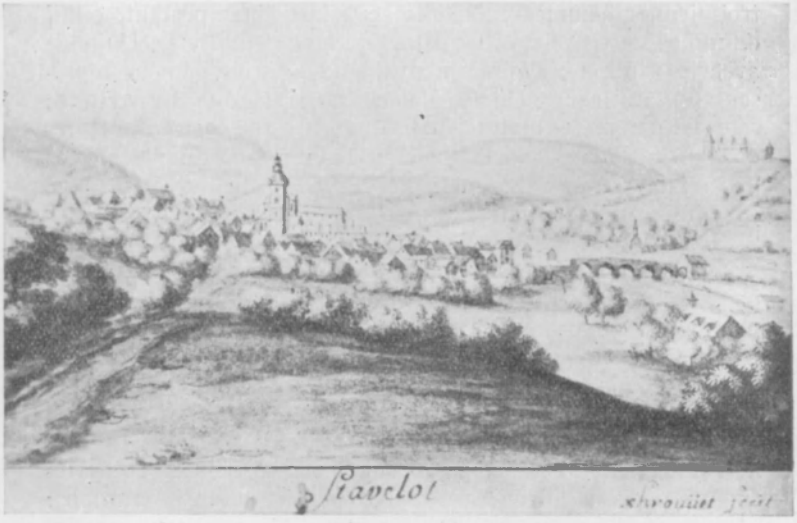

STAVELOT. Vue prise de l'ouest. A gauche, l'abbatiale. A droite, le « pont de pierre » sur l'Amblève. Au pied de la colline du château, la chapelle Saint-Laurent. A droite, l'église paroissiale Saint-Sébastien. (*Dessin original de Xhrouüet, sur peau de vélin* ; 1re *moitié du XVIII*e *s.*).

aller espouser la fille de Frumoldus (1). Deux officiers royaux, marchans avec deux flèches, et au milieu d'iceux, St. Michel avec une rondasse (2) et espée. [fo 7 ro] Deux roys. Quattre serviteurs royaux, chascun portant son baston rouge. Un ange portant au bout d'une baguette rouge un rond avec inscription : « Lumière des soldats » ; trois soldats avec leurs rondasses, heaumes et espées. Un autre ange portant en sorte que dessus pour tiltre : « Vaincqueur du monde » ; trois filles représentantes les honneurs, richesses et délices. Un ange portant pour tiltre : « S. Poppo, abbé de 20 monastères » ; vingt filles, desquelles chacune portoit le nom [fo 7 vo] de chac monastère administrés par St. Poppon. Un ange avec tiltre : « Guide des pèlerins » ;

(1) D'après la *Vita Popponis*, c'est cette flamme mystérieuse, apparue au sommet de la lance, qui le fait renoncer au mariage. Cette scène est représentée sur le buste-reliquaire de 1626 ; il en sera encore question dans la description sommaire de la partie inférieure de la châsse de S. Poppon.

(2) *Rondasse* = « rondache », bouclier rond.

trois pèlerins. Un ange avec tiltre : « Vaisseau d'oraison » ; trois jeunes hommes en habits ecclésiasticques portant, celuij du milieu un crucifix, et les deux latéraux, deux livres. Un ange avec inscription : « miroir d'abstinence » ; trois garçons représentans l'abstinence. Un ange avec tiltre : « Thrésor des vertus » ; sept filles représentantes les trois vertus théologicques et les quattre cardinales. S. Poppon en habit monastic portant ès [f° 8 r°] brasses croisez une fleur de lys et un livre. Un ange avec inscription : « Amijs des martyres » ; trois martyres, scavoir S. Sébastien, S. Estienne et S. Laurent.

Un ange avec inscription : « Nourricier des pauvres » ; trois pauvres, chac portant un pain tel que par institution de S. Poppon se distribue annuellement au monastère de Stavelot, au jour de la Conversion St. Paul (qui est celuy du trespas St. Poppon) à tous ceux qui en demandent. Un ange avec inscription : « Œil des prophètes » ; trois prophètes. [f° 8 v°]. Un ange avec inscription : « Soulas des affligez (1) » ; dix anges portans les mystères de la Passion. Un ange avec suscription : « Persécuteur des diables » ; trois diables. Un ange avec inscription : « Proviseur des eremites » ; trois eremites. Un ange avec inscription : « Associé des Anges » ; un feitre de boys (2) couvert d'un drap noir auquel aveyent les saintes relicques reposé, et estoit costoyé de siex cierges allumés, portés par autant d'anges, [f° 9 r°] dénotans tant la translation du corps St. Poppon, que sa sépulture honnorée par la présence de divers anges. Un orphelin avec une croix noire et inscription : « Père des orphelins » ; trois femmes veufves accoustrées en dueil et portantes autant de croix. Un ange avec inscription : « Gloire des vierges » ; trois vierges, scavoir Ste Catherine, S. Barbe et S. Cécile, portantes leurs signes accoustumés. L'image de Notre-Dame, portée par quattre jeunes filles et costoyée de deux autres filles en habits blancs et suyvie de plusieurs autres. Huict torches ou flambeaux portés par [f° 9 v°] autant de domesticques de l'abbaye. Deux petits feitres marchans ensemble, portés par deux prestres séculiers, vestis en dalmaticques blanches. La croix des PP. Capucins de Malmendy, suyvie par lesdits pères. Les eschevins de neuf diverses courtes et bans de la principauté de Stavelot, avec cierges allumés. Le feitre St. Simettre, martyr, porté par

---

(1) *Soulas*, mot archaïque, = « consolation » ; latin *solacium*.
(2) *Feitre* ou *fiertre* = « fierte » (châsse), du latin *feretrum*, proprement « brancard sur lequel on porte la châsse ».

deux chappelains de Lierneux (1). La croix du monastère de Malmendy. Les eschevins d'huict autres courtes tant dudit principauté que de la comté de Loigne, avec cierges comme dessus. Dix curés avec robes, superpellices et cierges. [f° 10 r°]. Le feitre St. Querin, porté par deux religieux de Malmendy, suyvis par leur prieur, portant les reliques de S. Alexandre. Les moindres croix de Stavelot. Les éschevins de dix autres courtes avec plusieurs autres personnes et cierges comme dessus. Dix curés et deux doyens ruraux en habits et cierges comme dessus. Le feitre S. Remacle porté par six prestres monasticques et séculiers. Les religieux de Stavelot. Monsieur la Grand Vicaire de Liège (2) avec le prieur de Stavelot, portans cierges de cire blanche.

[f° 10 v°] Monsieur le Grand Prévost, député de Son Altesse, avec un cierge semblable. La capse et sacrés ossements de St. Poppon, portés par quattre religieux de Stavelot. Deux ovales (3). Dix mayeurs ruraux avec plusieurs bourgeois, officiers et nobles, suyvis par Monsieur le Drossart Bocholts, nepveu à Monsieur le Grand Prévost (4).

Le Saint-Sacrement, porté par Monsieur le R^me^ Suffragant soubs le baldacquin, qui estoit porté par 4 conseilliers de S. A.

---

(1) D'après la tradition, les reliques de S. Symètre († 159) auraient été rapportées de Rome par S. Babolène, à la fin du VII^e^ siècle, et déposées dans l'église de Lierneux, qu'il avait fait bâtir ; cfr J. YERNAUX, *Les premiers siècles de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, p. 282. — D. GUILLEAUME, *L'archidiaconé d'Ardenne dans l'ancien diocèse de Liège*, p. 280 et 281, Liège, 1913.

(2) Jean de Chokier de Surlet, vicaire général de 1622 a 1656 ; cfr E. PONCELET, *Listes des vicaires généraux et des scelleurs de l'évêché de Liège*, dans le *Bull. de la Soc. d'art. et d'hist. du dioc. de Liège*, t. XXX, p. 46, Liège, 1939.

(3) Faut-il rapprocher ce mot du latin *ovare*, « triompher par ovation »? Au XVIII^e^ siècle, le « triomphe de S. Remacle » était un sarcophage monumental, en bois sculpté, qui renfermait la châsse du XIII^e^ siècle. S'agit-il de petits reliquaires ovales? Les reliquaires de petites dimensions comportaient, très souvent, durant l'époque gothique, un cylindre en cristal supporté horizontalement par deux anges ou des éléments architecturaux. Cette tradition se conserva jusqu'au XVII^e^ siècle. Plus tard, le reliquaire affecte la forme d'un petit ostensoir ; cfr L. et F. CROOIJ, *L'orfèvrerie religieuse en Belgique*, p. 169, Bruxelles, 1911.

(4) *Drossart* — ancien officier de justice. [Néerl. *drossaard*, bailli] cfr J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, verbo *drossart*, Liège, 1933. — Le neveu du grand prévôt, Arnold de Bocholtz, est Jean-Guillaume de Bocholtz, grand bailli de Peelt, lieutenant des fiefs du pays de Liège et comté de Looz, né en 1599, mort en 1688 : cfr LE FORT, 1^re^ partie, t. III, verbo *Bocholt*.

Plusieurs hallebardiers, empêchans la confusion du peuple et meslée.

Deux compaignies de bourgeois en armes [f° 11 r°] avec cincq drappeaux, tambours et instrumens, costoyans le Saint-Sacrement, reliques et procession, et les honnorants de plusieurs descharges et salves. Le peuple en grand nombre et non moindre dévotion.

Retourné que l'on fut à l'église, l'on y chanta le *Te Deum* en musicque et chant grégorian alternativement et, le Saint-Sacrement remis sur l'autel et la bénédiction épiscopale receue, se fit le grand dîner où se trouvarent environ 300 personnes, tant le jour du dimenche que le suyvant, auquel se fit semblablement et solemnellement l'office de la Ste Trinité et la prédication par le père guardien des Récollectes en Liège. »

* * *

Inutile de recommencer ici la description du buste-reliquaire de saint Poppon : l'œuvre de Jean Goesin, signée et datée par l'orfèvre, — « IOANNES GOESIN FECIT 1626 LEODIJ », — fut exposée à Liège en 1881, en 1905 et en 1930 (1) ; les catalogues la décrivent et les archéologues l'ont étudiée (2). Les reproductions de ce reliquaire ont pourtant été moins souvent publiées que celles de la châsse de saint Remacle (3). Il en résulte que cette pièce est moins connue et a été examinée avec moins d'attention.

---

(1) *Exposition de l'art ancien au pays de Liège, Catalogue officiel*, 4e section, n° 25, p. 47 et 48, Liège, 1881. — *Expos. de l'art ancien au pays de Liège, Catalogue général*, Classe I, n° 11, et la planche en regard de la p. XIV, Liège, 1905. — Le catalogue de l'exposition de Liège, 1930, renvoie au catalogue de 1905.

(2) J. HELBIG, *Histoire de la sculpture et des arts plastiques au pays de Liège*, dans les *Mémoires de la Société libre d'Emulation*, nouvelle série, t. VIII, p. 311-314, Liège, 1889. — LE MEME, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e éd., p. 198 et 199, Bruges, 1890. — LE MEME, *L'art mosan*, t. II, p. 155. — J. YERNAUX, *L'église abbatiale de Stavelot*, p. 144-146.

(3) Le buste-reliquaire est reproduit dans l'album de l'Exposition d'art ancien de TERME, t. II, pl. 6, vu de face, t. III, pl. 23, vu de dos : Liège, 1905. — Les musées royaux d'art et d'histoire, à Bruxelles, possèdent les deux clichés de ces vues.

Le buste de saint Poppon.
(*Eglise primaire Saint-Sébastien à Stavelot*).

En 1905, Jos. Destrée, dans sa note sur « l'orfèvrerie sur les bords de la Meuse », insérée dans le catalogue de l'art ancien, écrivait, p. XIV : dans le buste de saint Poppon, « on doit surtout admirer la franche exécution des bas-reliefs du socle », et c'est précisément cette partie de l'œuvre qui n'a pas eu les honneurs de la description. Ainsi, les

poinçons qu'on y relève ne sont pas mentionnés dans le catalogue de 1905 ; ils sont au nombre de trois : c'est d'abord le poinçon de la cité de Liège, dit « aigle liégeois », accompagné du millésime 1610 ; ensuite le poinçon de l'orfèvre, I. G. ; enfin le poinçon des deux V combinés, dont l'un se présente renversé sur l'autre (1). Il y a donc une légère correction à apporter à l'affirmation de L. et F. Crooij qui écrivent que « c'est vers 1620 que l'on constate pour la première fois l'apparition du millésime sous l'aigle liégeois (2) ».

Il semble raisonnable de conjecturer que c'est le prieur Hocht qui a décrit pour l'orfèvre les diverses scènes à représenter sur le socle du buste ; mais comme il a été impossible de consulter l'ouvrage de ce moine dont « on peut dire qu'il se consacra pendant toute la durée de son priorat au culte et à la glorification de saint Poppon (3) », on s'en rapportera, pour l'explication des petits tableaux, exécutés au repoussé sur les plaques d'argent qui forment le socle, aux *Acta Sanctorum* et aux opuscules d'un autre moine de Stavelot, dom Christophe Barbu (4).

La plaque centrale, qui occupe la partie antérieure du socle, porte les armoiries émaillées de F. de Bavière, chargées de celles de l'abbaye de Stavelot, *d'argent à un loup au naturel passant sur un tertre de sinople*. A gauche de cette plaque, la scène de la vocation monastique de S. Poppon :

---

(1) CROOIJ, *o. c.*, p. 82 : « pour nous, ces poinçons, qui ne sont ni onomastiques ni lettres de décanat, ne peuvent être qu'un poinçon de fonctionnaire chargé d'un service de vérification des orfèvreries. ».

(2) CROOIJ, *o. c.*, p. 79.

(3) YERNAUX, *art. cit.*, p. 141.

(4) « F. Christophorus a Barbu » a fait profession à Stavelot, sous Ferdinand de Bavière, pendant le priorat de Servais de Trois-Ponts, vers 1615, et est mort le 7 août 1660 ; cfr *Chap. de St., reg.* 28, p. 533 — *Armonac wallon do L' Saméne* 1896, Malmedy, 1896, p. 29. — Christophe (de) Barbu a écrit : *Libellus miraculorum sancti Popponis, imperialis ac regalis coenobii Stabulensis abbatis XXXV, variis epigrammatibus distinctus, cui adiecta est oratio de laudibus eiusdem sancti*, apud haeredes G. Houij, Liège, 1630, 50 p. et *Manipulus virtutum S. Popponis, abbatis XXXV imperialis monasterii Stabulensis, ex libello olim ab Everelmo Altimontensi abbate de vita et miraculis S. Popponis edito, collectus*, Liège, 1630, 45 p.

le jeune cavalier, richement costumé, s'est mis en route pour aller demander la main de la fille de Frumold ; il est suivi par quatre compagnons, également à cheval, et la pointe de sa lance paraît s'enflammer (1).

A droite de la plaque centrale, la guérison du berger : un pâtre, étranglé par un loup, est rendu à la vie par la prière du saint ; la cité qui se profile à l'horizon est probablement Strasbourg, où Poppon allait rejoindre l'empereur saint Henri (2). En continuant l'examen du socle de gauche à droite, nous trouvons alors, en une double scène, la guérison de Hubald, l'architecte de l'abbatiale consacrée en 1040. Celui-ci est précipité du haut de la tour par le démon. On le voit ensuite gisant inanimé dans la cellule, où le saint abbé le bénit et le guérit miraculeusement (3).

Comme le précédent, le cinquième côté de l'octogone présente deux scènes. En réalité, elles n'en forment qu'une : les funérailles de saint Poppon. A gauche, sur un autel à

---

(1) Cfr. supra. — Chr. BARBU, *Libellus miraculorum...*, p. 9.

(2) AA. SS., p. 257. — BARBU, o. c., p. 12 et 13 : « Precibus suis lupum fugat. Seminecem sanat. » Dans la chapelle de l'ancienne résidence des abbés de Stavelot, à Noirefontaine, dépendance de Lierneux, saint Poppon, portant la mitre, la crosse et l'église abbatiale, est représenté sur la toile du XVII^e^ siècle qui forme le centre du retable de l'autel. A l'arrière-plan, le saint bénit et guérit le berger, tandis que le loup s'enfuit.

(3) AA. SS., p. 260. — BARBU, *o. c.*, p. 16 : « Collisum reparat. » Voici, sous ce titre, un specimen de la poésie de dom Christophe : distiques formés chacun d'un hexamètre et d'un pentamètre dactyliques :

Impiger Hubaldus Stabulensem dum struit aedem,
Correptus Stygio corripit ima dolo.
A pinnis agitur, quassatur corpore toto,
Quidquid ei vitae cernitur, halitus est.
Hinc dolet, hinc queritur Poppo casumque morasque
Quod sibi primorum primus is artificum.

. . . . . .

[*Trad.* : Tandis que l'infatigable Hubald édifie l'abbaye de Stavelot, il est assailli par une ruse de l'Enfer et l'abîme l'attire : il est précipité du haut des murailles, tout son corps n'est que blessure. Tout ce qu'on distingue encore de vie en lui n'est qu'un souffle. Alors, Poppon se lamente, il déplore ce malheur et les retards qu'il causera, car pour lui, Hubald est le premier parmi les premiers maîtres d'œuvre...]. — HELBIG, *L'art mosan*, t. I, p. 59.

retable, Wazon célèbre la messe funèbre ; sa mitre est posée sur la table même de l'autel. A droite, tourné vers l'officiant, S. Poppon, veillé par deux moines, repose sur sa couche mortuaire, son calice entre les mains.

La première scène de la sixième plaque montre le moine Etienne, alité dans sa cellule ; moribond, il ne veut expirer qu'avec la permission de son supérieur. On voit ici l'abbé, tête nimbée, bénir le religieux et lui ouvrir ainsi les portes de l'éternité (1). La seconde scène se passe dans un décor tout différent. A droite, une chapelle, construction assez importante, devant laquelle coule une rivière ; sur la berge, un personnage à moitié couché que bénit saint Poppon nimbé. Il faut reconnaître que c'est, parmi toutes, la scène la plus délicate à interpréter. Il semble pourtant qu'on puisse y voir la guérison du lépreux. Le malheureux, accueilli par saint Poppon, reçoit le manteau de celui-ci pour se protéger contre le froid de la nuit ; le lendemain, le lépreux se trouve guéri (2).

Bien que la biographie d'Everhelme place ce miracle à l'époque du noviciat à Saint-Thierry de Reims, le prieur Hocht aura peut-être jugé bon, pour rendre la scène intelligible, de la situer à la léproserie de Stavelot ; car il y a similitude entre le paysage représenté sur le petit bas-relief et la topographie stavelotaine : la chapelle Saint-Laurent est située au bord d'un cours d'eau, l'Amblève, au pied d'une colline qui, à Stavelot, serait celle sur laquelle a été bâti le château abbatial. On sait d'autre part que la chapelle annexée à la maladrerie a été dédiée à saint Laurent par l'abbé Poppon, le 24 décembre 1030 (3). C'est sous cette scène qu'est gravée l'inscription : R^dus. D. NICOLAUS HOCHT. PRIOR. STABULENSIS. A 1626.

---

(1) AA. SS., p. 262. — BARBU, *o. c.*, p. 22 : « Seni benedicens mori concedit. »

(2) AA. SS., p. 255. — BARBU, *o. c.*, p. 10 : « Leprosum suo opertorio sanat. ».

(3) Abbé J. BASTIN, *Deux léproseries antérieures aux Croisades dans l'ancienne principauté de Stavelot-Malmedy*, mémoire présenté au Congrès d'hist. et d'arch. de Malines, en 1911.

A s'en tenir rigoureusement à la chronologie de la *Vita Popponis*, une autre interprétation est possible : un serviteur, coupable d'avoir désobéi à Poppon, meurt sans avoir reçu son pardon. Miraculeusement rappelé à la vie, il se confesse au saint qui lui apparaît dans sa gloire céleste : il obtient son pardon et expire enfin en paix (1).

La septième scène est mieux connue. L'écolâtre Gozon est à l'agonie ; il est tourmenté par des visions : troupes de démons, héros de l'Enéide, Troyens et Rutules. Il invoque saint Poppon. Il se débat, maintenu par quatre religieux. Enfin, grâce à l'intercession du saint abbé, le jeune moine est délivré du diable, qui s'échappe sous la forme d'un petit animal grimaçant (2).

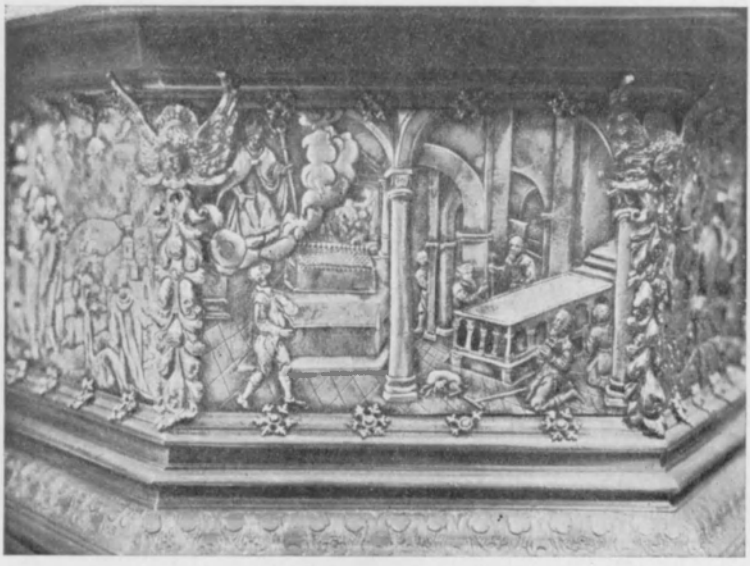

La guérison de l'hydropique.
(*Socle du buste de saint Poppon*).

(1) AA. SS., p. 265. — BARBU, *o. c.*, p. 25 : « Ad iudicium Dei rapto subvenit ».

(2) AA. SS., p. 265.— BARBU, *o. c.*, p. 25 et 26 : « Agonizantem liberat ». — BALAU, *Les sources de l'hist. de Liège*, p. 217.

Le huitième bas-relief représente deux moments du même épisode. Sur le premier tableau, un hydropique prie devant la châsse de saint Remacle, afin d'être délivré de son infirmité ; celui-ci lui apparaît en une lumineuse vision et lui enjoint d'aller dans la crypte pour demander sa guérison à saint Poppon.

Le deuxième tableau nous montre l'intérieur de la crypte. A droite, l'escalier qui y descend. Au centre, le mausolée, composé d'une large plaque rectangulaire reposant sur une série d'arcatures soutenues par des colonnettes ; le cénotaphe semble maintenu à quelque distance du niveau du sol par quatre colonnes très courtes dont le sommet seul émerge. L'hydropique guéri est agenouillé près du tombeau (1).

(*A suivre*). W. LEGRAND.

(1) AA. SS., p. 265. — BARBU, *o. c.*, p. 26 et 27. — HARLESS, *art. cit.*, p. 137 et 138, croit qu'en 1626, le tombeau de saint Poppon, dans la crypte, a été remanié. D'après lui, quatre colonnes de pierre devaient porter une tablette sur laquelle reposaient les reliques ; les côtés du mausolée auraient été ornés de peintures représentant le saint et ses miracles. Toutefois, il ne dit pas d'où il a tiré ces renseignements.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

Les Bois sculptés du Musée Curtius

Notre Musée possède une remarquable et importante collection de bois sculptés, documents trop peu connus, précieux pour l'étude de la sculpture religieuse ancienne dans nos régions et dans les pays avoisinants.

Statues, statuettes, groupes, fragments de retables, bas-reliefs, médaillons, figurant dans le chêne, le noyer et autres essences tout un monde de personnages sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, de l'hagiographie et de la Légende dorée, se trouvaient disséminés jusqu'à la veille de la guerre dans les nombreuses salles et les dégagements de l'imposante demeure du quai de Maestricht.

Sous la vigilante direction de notre dévouée conservatrice, ces œuvres, en même temps que toutes les riches collections de l'Institut, ont été évacuées en 1940 vers de sûrs abris.

Mademoiselle van Heule veut de l'épreuve actuelle qui a fait place nette tirer le plus de profit possible pour la mise en valeur future des trésors d'art dont elle a la charge.

Elle envisage notamment de généraliser, autant que les locaux le permettront, la reconstitution d'ensembles d'époque où œuvres peintes et sculptées, tapisseries, meubles, bibelots, accessoires divers présentés avec goût et chacun à leur place, recréeront pour notre enseignement, notre plaisir et notre émotion l'atmosphère de la vie d'autrefois.

Pour ce qui est des bois sculptés, tous ou presque, à motifs religieux et provenant pour la plupart d'églises, de chapelles ou de couvents, il ne peut être question de les rassembler en un cadre approprié dans la demeure laïque de Jean Curtius. A défaut d'ambiance religieuse, il faudra bien pour eux se satisfaire du milieu d'époque en les fai-

sant participer à l'ornement des ensembles mobiliers où leur présence mettra la note grave ou touchante de leurs pieuses évocations.

Cependant, avant leur mise en place définitive dans les salles du Musée, Mademoiselle van Heule voudrait, et ce projet, nous en sommes convaincus, rencontrera l'approbation unanime, les réunir en une exposition temporaire.

L'utilité didactique et scientifique de ce projet apparaît avec évidence quand on examine les excellentes photographies que notre conservatrice a eu soin de prendre des sculptures en question, avant leur dispersion actuelle.

On est surpris, en effet, de trouver ainsi grâce aux clichés rassemblés tout un ensemble de pièces remarquables parmi lesquelles émergent quelques morceaux de réelle valeur artistique et archéologique qui, jusqu'à présent, n'avaient guère retenu l'attention. Il est certain que le rapprochement, la confrontation temporaire des œuvres elles-mêmes, tout en constituant une réelle attraction pour le grand public, faciliterait la tâche des spécialistes dans l'étude de la sculpture de chez nous, stimulerait leurs recherches d'identification et de classification des objets exposés, provoquerait d'abondantes observations aux multiples points de vue de l'art, de l'archéologie, de l'iconographie et même du folklore.

Dans l'attente des jours heureux de la paix revenue, où cette intéressante exposition pourra être réalisée, nous nous proposons d'en donner ici une manière de préface en publiant dès aujourd'hui quelques pièces caractéristiques choisies parmi la soixantaine de bois sculptés qui composent la belle collection de l'Institut Archéologique.

Saint Jean l'Evangéliste

(Chêne, hauteur 1 m. 175). — Inventaire du Musée, n° I, 6, 85.

Visage glabre et ascétique sous une chevelure drue et bouclée, taillée en calotte, l'Evangéliste debout, vêtu d'une longue robe monacale serrée par une ceinture, s'enveloppe d'un ample manteau à capuce, au lourd drapé gothique.

Il tient de la main gauche le calice empoisonné d'où la mort s'échappe sous la forme d'un dragon.

La main droite manque mais, à part cette mutilation, cette magnifique statue, d'un réalisme qui s'allie à une grande noblesse d'accent et de style, est en parfait état de conservation.

Nous croyons pouvoir la dater du dernier quart du XVe siècle et y déceler une influence brabançonne. Elle est à rapprocher entre autres de plusieurs sculptures exécutées vers cette époque en Brabant et étudiées par notre confrère, le comte J. de Borchgrave d'Altena, dans une série d'articles (1) : le saint Laurent de l'église Saint-Jacques à Louvain, le même saint de l'église de Velthem et le saint Léonard dit des Rogations de Léau.

Une fiche d'entrée de l'Institut portant la date du 25 mai 1906 indique sommairement :

Statue en bois représentant Saint Jean.

XVe siècle.

Origine : Ancien moulin Saucy à Liège.

Don de M. Lucien Leenaers.

Il y a tout lieu de croire que ces renseignements s'appliquent à la statue que nous étudions ici, mais, faute de description précise de l'œuvre identifiée par la fiche, c'est sous réserve que nous faisons le rapprochement.

---

(1) Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Notes pour servir à l'histoire de la sculpture brabançonne*, BUL. DE LA SOC. ROY. D ARCH. DE BRUXELLES, juin 1929. — *Notes au suiet du mobilier de l'église Saint-Laurent à Vellhem*, ID., juin-juillet 1932. — *Notes pour servir à l'Inventaire des œuvres d'Art du Brabant, Arrondissement de Louvain*, 1939-1940.

L'Adoration des Mages

(Chêne, hauteur, environ 1 m.). — Inventaire du Musée, n° I, 9485.

La vierge, fort mutilée, assise à droite, présente à l'adoration des rois l'enfant Jésus qu'elle tient sur ses genoux. Devant lui s'agenouille, tendant son offrande, un mage barbu et chauve. Derrière sont alignés trois personnages debout : Gaspard, le roi nègre imberbe, vêtu à la mode bourguignonne, le chef couvert d'un chapeau à écharpe pendante ramenée autour du cou, un vase en forme de

ciboire dans la main gauche. Au centre le troisième mage, à la barbe en pointe, affublé à l'orientale, coiffé d'un turban, présente des deux mains une pyxide. A droite, saint Joseph, type traditionnel, s'apprête à soulever son chapeau pour saluer les visiteurs, geste si fréquent en sa gaucherie étriquée dans les œuvres des peintres et des sculpteurs du XV^{e} siècle.

C'est à la seconde moitié de ce siècle qu'appartient ce groupe qui procéde d'un prototype, peinture ou miniature, qui a eu une grande faveur à l'époque et jusque dans le courant du XVI^e^.

Il est curieux de noter que le peintre allemand Hans Baldung, dans son « Adoration des Mages » (1) compose la scène dans ses moindres détails et jusqu'au geste de saint Joseph, exactement comme l'avait fait, avec tant d'autres artistes ou artisans, le sculpteur anonyme de notre groupe.

Notre « Adoration des Mages » appelle un rapprochement avec un groupe de la collection van Gelder qui figura au Palais de l'Art Ancien bruxellois à l'Exposition de 1935 (2).

Buste de Vierge

Fragment d'un groupe

(Chêne, hauteur, 0,59 m.). — Inventaire du Musée, n° 18.17.

Sommes-nous ici en présence d'une vierge de pitié, d'une vierge au calvaire ou à la mise au tombeau, ou bien encore de l'une des saintes femmes qui accompagnent Marie dans les groupes de l'ensevelissement du Christ ? L'on hésite à se prononcer.

Quoi qu'il en soit, la noblesse, la dignité du visage, son expression émouvante de douleur contenue, le style harmonieux dans lequel le voile de tête et la guimpe sont traités en font une œuvre de choix et parmi les plus belles des types précités conservées chez nous (3).

---

(1) Reproduction dans FABRE, A., *Pages d'Art Chrétien*, 2^e^ série, Paris (1911), p. 88.

(2) Reproduit par le Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, dans le Mémorial *Cinq siècles d'Art*, Bruxelles, 1935, pl. CLXXXII, n° 1513 du catalogue.

(3) Le Comte DE BORCHGRAVE, à qui il faut toujours revenir quand il s'agit de sculpture ancienne, en a publié de nombreux exemples dans : *Sculptures conservées au Pays Mosan*, Verviers, 1926, dans ses articles relatifs à la sculpture brabançonne du BULLETIN et des ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE, ainsi que dans *Vierges de Pitié de chez nous*, CAHIERS DE BELGIQUE, janvier 1931, pp. 20 à 24.

Dans cette sobre effigie, nous sommes loin de ces vierges douloureuses, produits de l'art populaire, à l'expression crispée et grimaçante, si répandues dans nos régions, dans les Pays-Bas et plus encore en Allemagne, du XIVe au XVIe siècle.

Pieta, *Stabat Mater*, vierge ou sainte femme au sépulcre, notre morceau de sculpture est l'œuvre d'un bel artiste, non d'un artisan, de la fin du XVe siècle. On y décèle l'influence de l'art du grand Roger de la Pasture, influence quasi générale sur les peintres et les sculpteurs septentrionaux de l'époque dans leurs interprétations des scènes émouvantes et tragiques de la passion et de la mort de Jésus.

Ce fragment, recouvert de peinture blanche rehaussée d'or qui laisse apparaître des traces de polychromie ancienne, provient de la collection Max de Soer de Solières et a été offert à la ville par M. E. Dumont.

LÉON DEWEZ.

Avis aux auteurs

Pour la préparation de leurs manuscrits et la confection des tables des articles, les auteurs sont priés de se conformer désormais aux instructions de la Commission Royale d'Histoire, publiées en deux brochures que fournira, contre un prix modique, M. P. Laloux, trésorier de l'Institut, à tout collaborateur qui en fera la demande. Ils consulteront avec fruit le travail de L.-E. Halkin sur la *Technique de l'édition* pour la résolution des difficultés non prévues par les instructions susdites.

34e ANNÉE No 2 AVRIL-JUIN 1943

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
30 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Notes sur le culte de saint Poppon, abbé de Stavelot

(Suite)

II

Après leur élévation et leur glorification, les reliques du saint furent l'objet de pieuses convoitises. Le 24 octobre 1626, on en envoya à Ferdinand de Bavière, quelques jours plus tard, à l'évêque d'Osnabrück ; en 1627, quelques parcelles du crâne du saint furent envoyées à Dom Antoine de Winghe, abbé de Liessies ; le 2 août 1628, Dom Pierre Poilvache, abbé de Waulsort, reçut un fragment de côte, et le 23 septembre 1634 des reliques furent envoyées à l'abbaye de Hautmont. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en reçut également (1).

(1) A. E. L. *Chap. de St., reg.* 28, p. 346 et 347. — HALKIN, *Inventaire*, n° 380. — HALKIN et ROLAND, *o. c.*, t. II, n° 1503.

Le lundi de la semaine sainte de l'année 1733, S. A. Nicolas Massin, abbé-prince de Stavelot, ouvrit la châsse de saint Poppon, en présence de ses moines, d'un médecin et d'un notaire apostolique, et il en tira « un ossement considérable de l'espine du dos » qui fut envoyé, avec l'authentique, à Dom Edmond Martène, à Paris. Ce dernier avait demandé ce « riche présent » pour l'abbaye de Saint-Thierry, à Reims, afin que les religieux puissent « honorer plus particulièrement S. Poppon ». La relique fut reçue solennellement par les moines de Saint-Thierry, au mois de septembre de la même année.

Dans la lettre par laquelle il annonce l'arrivée prochaine de la vertèbre de S. Poppon, Dom Martène fait remarquer que les bénédictins de Stavelot ne sont pas très enclins à céder des reliques des saints de leur monastère. En terminant sa lettre, écrite d'une main tremblante, — il avait alors près de quatre-vingts ans, — le savant religieux dit : « Il ne me reste qu'à vous supplier, vous, mon Révérend Père, et votre communauté, de prier votre saint de m'obtenir de Dieu miséricorde et une bonne mort » (1).

Le saint stavelotain était surtout invoqué contre la fièvre, contre les langueurs et pour avoir une bonne mort.

Un imprimé, dont on n'a conservé à Stavelot (2) que le premier feuillet, porte pour titre : « POINTS PAR FORME DE RÈGLES à observer par les Confrères et Consœurs de la Confrérie de la Glorieuse Vierge Marie, Mère de Miséricorde, et du Glorieux S. Poppon, Patron des Fébricitans et pour une bonne mort, renouvellée le 15. d'Août 1709, dans la Grotte de l'Eglise Impériale et Abbatiale de Stavelot par Nôtre S. P. le Pape Clément XI. » Le même pape accorda des privilèges spéciaux à l'autel de la Sainte Vierge et de S. Poppon (3) en 1708 et en 1716.

Un autre imprimé, qui ne comporte qu'un feuillet, avait

---

(1) Dom T. RÉJALOT, *Lettre de Dom Edmond Martène à Dom Claude-Martial Mance*, Reims, 1931.

(2) ARCHIVES PAROISSIALES DE STAVELOT, farde *S. Poppon.*

(3) HALKIN et ROLAND, *o. c.*, t. II, n° 1631, p. 643 et n° 1648, p. 646.

été publié peu après l'érection de la confrérie. Il est intitulé : « Sommaire des indulgences perpétuellement concédées par N. S. P. le Pape Urbain VIII à la Confraternité de Nostre Dame et S. Poppon, érigée et publiée en l'Eglise du Monastère Impérial de Stavelot le 18 octobre 1626 (1) ».

Les membres de la confrérie stavelotaine ne sont pas les seuls à réclamer le secours du saint bénédictin. Tandis que Dom Martène l'invoquera pour obtenir une bonne mort, l'abbé-prince de Stavelot, François-Egon de Furstenberg écrit au prieur, le 21 février 1665 : « Madame la Duchesse douairière de Juliers, ma sœur, a voué, pendant sa maladie, de faire dire quelques messes à l'honneur de S. Popo afin de pouvoir récupérer la santé », et il invite le religieux à faire célébrer les messes promises (2).

* * *

Quant à la liturgie monastique, elle a réservé à saint Poppon des honneurs particuliers dans les offices célébrés au chœur de l'abbatiale. Le 22 octobre 1634, le nonce Pierre-Aloys Caraffa approuva les *leçons* spéciales pour les fêtes de S. Sigebert, de S. Remacle (fête et octave), de S. Poppon (anniversaires de la mort et de l'élévation des reliques, avec octaves) et de S. Hadelin (3).

Un manuscrit de l'abbaye de Stavelot nous a conservé le texte complet des *lectiones* des fêtes de saint Poppon (4). En voici le sommaire : [f° 5 v°] *In Natali beati Popponis abbatis* : in 1° nocturno, lectiones ex communi abbatum. — In 2° nocturno, lectio 5ª : ex vita Sancti Popponis Abbatis ab Everhelmo abbate conscripta. — Lectio 6ª ; [f° 6 r°]

(1) « A Liège, De l'imprimerie Christian Ouwerx le Jeune, proche S. Denis, à la Patience, 1627 » ; le « placet publicentur » est du vicaire général J. de Chokier de Surlet : ARCHIVES DE L'ETAT A DUSSELDORF, *Akten* 41, *Bd* 4, f° 117.

(2) ARCHIVES DE L'ETAT A DUSSELDORF, *Akten*, 41, *Bd* 2, f° 42 r°.

(3) ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE, *Chap. de Stavelot, reg.* 28, p. 347 ; Dom Burnenville écrit que ce sont ces *lectiones* qui se lisent encore aux offices divins de son temps, c'est-à-dire vers 1700.

(4) ARCHIVES DE L'ETAT A DUSSELDORF, *Akten* n° 41, *Bd* 5 [Geistliche Sachen N[r] 1] in-fol. ; f° 5 v° — f° 12 v°.

lect. 7ª ; lect. 8ª ; [fº 6 vº] *Prima nocte infra octavam non impeditâ* : lect. 1ª ; lect. 2ª ; lect. 3ª. [fº 7 rº] Secunda nocte non impedita infra oct. : lect. 1ª ; lect. 2ª ; lect. 3ª ; [fº 7 vº] Tertia nocte infra octavam : lect. 1ª ; lect. 2ª ; lect. 3ª ; [fº 8 rº] *In commemoratione S. Popponis Abbatis* : in 1º nocturno, lect. de communi confess. non pontif. ; in 2º nocturno : lect. 5ª ; lect. 6ª ; [fº 8 vº] lect. 7ª ; lect. 8ª ; [fº 9 rº] *Prima nocte infra octavam S. Popponis* : ex vita S. Popponis, lect. 1ª ; lect. 2ª ; [fº 9 vº] lect. 3ª. Secunda nocte infra octavam ; ex vita S. Popponis, lect. 1ª ; [fº 10 rº] lect. 2ª ; lect. 3ª ; [fº 10 vº] Tertia nocte infra octavam : ex vita S. Popponis, lect. 1ª ; lect. 2ª ; [fº 11 rº] lect. 3ª. Quarta nocte infra octavam : ex vita S. Popponis abbatis, lect. 1ª ; [fº 11 vº] lect. 2ª ; [fº 12 rº] lect. 3ª ; in octavâ S. Popponis confess. et abbat., lectiones primi nocturni ut in die festo de communi. In 2º nocturno, lect. 5ª, ex vita S. Popponis abbatis ; lect. 6ª ; [fº 12 vº] lect. 7ª ; lect. 8ª.

Quant à la crypte, elle reste le centre du culte rendu au saint : dans les premières années du XVIIIe siècle, Jean Herbeto, curé de Fexhe-Slins, écrit, après une visite attentive de l'abbatiale de Stavelot : « depuis le portail jusqu'au balustre de la grotte, il y a 150 pas que j'ai mesuré moi-même le 13 septembre 1702. Il fait clair dans cette grotte comme à la porte, elle est grande, large et haute, je n'ai jamais vu plus belle. Vous ne diriez pas tant une grotte qu'une magnifique église et ce qui la rend plus auguste, c'est qu'on y voit encore la place où S. Poppo a été enterré ; il y a quantité d'autels outre le Maître ou majeur qui est à ravir (1) ». Les « points par forme de règles » cités plus haut stipulent : « Les Confrères et Consœurs tâcheront d'assister selon leur dévotion aux Offices Divins qui se feront dans la Grotte aux principales Fêtes de Nôtre-Dame et de St. Poppon au 25. de Janvier, de même qu'ès autres

(1) J. HERBETO, *Explication historique et morale sur la vie, la mort, la gloire, la victoire et le triomphe de S. Remacle, de S. Sulpice, S. Eloy, S. Martin ses maistres, de S. Théodard, St Lambert, etc. ses disciples*, t. II, p. CLXIV sv., Liège, 1703.

jours marquez dans le Sommaire des Indulgences... Et comme l'Autel de St. Poppon a toûjours été de même privilégié pour les Lundis de l'Année, on ne prétend pas y apporter aucun changement, ny altération aux dévotions qui s'y pratiquent pour être délivrez des fièvres, ou pour une hûreuse mort.» Parlant aussi de la crypte, Saumery dit qu' «on y voit trois autels dont l'un, dédié à St. Poppon, est un des objets de la dévotion du voisinage (1).»

* * *

Le souvenir d'une des dernières cérémonies solennelles en l'honneur de S. Poppon, peu de temps avant la disparition de l'abbaye, nous a été conservé dans un document original reposant aux archives paroissiales de Stavelot. Il s'agit d'un acte de donation de relique à l'abbaye Saint-Nicolas, à Brauweiler, près de Cologne. Notons d'abord que ce monastère est le seul qui ait été fondé par saint Poppon (2). Ensuite, c'est S. Nicolas, dont le culte fut introduit dans la famille impériale dès le début du XI^e siècle, qui est choisi comme patron de la nouvelle abbaye, établie à Brauweiler en 1024, à la demande du comte palatin Ezzo, qui avait épousé Mathilde, sœur d'Otton III. On peut donc croire que ces circonstances ont amené saint Poppon à introduire à Stavelot ce nouveau culte : on y signale, en effet, la consécration d'un autel à S. Nicolas en 1030 et la consécration d'un oratoire en 1037 ; des reliques du saint sont mentionnées à l'abbaye stavelotaine en 1046 (3).

---

(1) *Les délices du pays de Liège*, t. III, p. 199, Liège, 1743.

(2) BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 79. — J. CASIER, *L'Abbaye de Brauweiler*, dans *Gilde de S. Thomas et de S. Luc, Bulletin de la* 31^e *réunion*, p. 133-140, Lille et Bruges, 1901.

(3) K. MEISEN, *Nikolauskult und Nikolausbrauch im Abendlande*, p. 83-85, 146, 204-207, Dusseldorf, 1931. Sur la carte II, l'auteur indique les trois manifestations du culte de S. Nicolas sous l'abbé Poppon, mais, sur la même carte, il confond Fosses, près de Trois-Ponts, avec Fosses, près de Namur, et Sart-lez-Spa avec la Sarte-Huy ; de plus il ne cite pas l'hôpital S. Nicolas, fondé à Stavelot en 1340 [HALKIN et ROLAND, *o. c.*, t. II, p. 221]. A d'autres points de vue, l'ouvrage de Meisen est tout à fait sujet à caution : cfr le *c. r.* de Fr.-L. GANSHOF dans la *Revue belge d'archéol. et d'hist. de l'art*, t. III p. 81 et 82, Bruxelles, 1933.

Voici le texte de l'acte de donation à l'abbaye de Brauweiler, texte dont on a tenté de donner la traduction (1).

Nos Jacobus Dei gratiâ Abbas monasteriorum imperialium ac liberorum Stabulensis et Malmundariensis, Sacri Romani Imperii princeps, comes Longiensis (2), supremus dominus in Anthines et Vien, etc. etc. etc. (3), Prior quoque ac religiosi capitulares Stabulenses, habitâ reverendissimi et amplissimi domini D. Amandi, celeberrimi monasterii Sancti Nicolai in Brauweiler ordinis SS. P. Benedicti, congregationis Bursfeldensis, dignissimi abbatis (4), devotâ et instanti supplicatione, quatenus aliquam e sacris divi Popponis, nostri quondam dignissimi et venerandissimi abbatis, modo in cœlis potentissimi patroni, insignis eclesiae abbatialis in

Nous, Jacques, par la grâce de Dieu abbé des monastères impériaux et libres de Stavelot et de Malmedy, prince du Saint Empire Romain, comte de Logne (2), seigneur souverain d'Anthisnes et de Vien, etc. etc. etc. (3), nous, Prieur et religieux du chapitre de Stavelot, en possession de la pieuse et instante supplique du révérendissime et très honorable seigneur Dom Amand, très digne abbé du très célèbre monastère de Saint-Nicolas (4) à Brauweiler, de l'ordre du S. Patriarche Benoît, de la congrégation de Bursfeld, nous priant de lui faire don d'une parcelle des saintes reliques, très dévotement gardées en notre église, de saint Poppon, jadis notre

(1) Texte sur papier à filigrane : « J. Honig & Zoonen » et « J. H. & Z » sous une fleur de lis. Dimensions de la feuille de papier : hauteur, 0 m. 385 ; largeur, 0 m. 5.

(2) Jacques de Hubin, avant-dernier prince-abbé de Stavelot, régna de 1766 à 1786 ; cfr. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 103 et 104. — JADIN, *Procès d'information*, dans *Bull. de l'Inst. histor. belge de Rome*, t. XI, p. 221 sv.

(3) Après ses titres traditionnels, Jacques de Hubin indique cette récente souveraineté sur Anthisnes et Vien, villages que la principauté de Liège avait cédés, en 1768, à la principauté de Stavelot. Liège recevait en échange Chooz, Sclessin et Ougrée ; cfr HALKIN et ROLAND, *o. c.*, t. II, p. 653. — F. VILLERS, *Hist. chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*, t. III, p. 258-264, Liège, 1880. — J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Anthisnes. Une seigneurie eccl. sous l'Ancien Régime. La seigneurie de Vien*, dans le *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. XXXIII, p. 115-219, Liège, 1903. — L. THIRY, *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille*, 1e partie, t. II, p.327, Aywaille et Liège, 1938.

(4) Amand Herriger, abbé de Brauweiler de 1756 à 1778 ; cfr J. CASIER, *art. cit.*, p. 139. — P. CLEMEN, *Die Kunstdenkmaler des Landkreises Köln*, = t. IV, 1e partie, p. 18-20, de la coll. *Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*, Dusseldorf, 1897.

Brauweiler protoplastis et primi administratoris, reliquiis, in eclesiâ devotissime asservatis, particulam ei donaremus, hisce piis dicti reverendissimi domini abbatis votis et desideriis, pro sanctissimi patroni nostri cultûs incremento, libenter annuentes, ad subsequentem actum specialiter congregati hac 28ª aprilis anni 1774º, peracto Summo Sacro, ad dicti sanctissimi patroni nostri lipsanothecam, ante summum altare ad hoc expositam, in qua sacrae ejusdem sancti, ante altare B. Mariae V. in criptâ nostrâ, officiante Reverendissimo Wazone, Leodiensi praesule, olim 1049º (stijlo romano) (1), tumulo dati, dein in album martirologii romani relati, et postmodum ex eodem tumulo, ultima julii 1624º sub Serenissimo Principe nostro Ferdinando a Bavariâ, officiante Reverendissimo Stephano, episcopo Dionijsiensi, suffraganeo Leodiensi, solemnissime ad cultum publicum elevati, reliquiae honorificentissime sub duobus sigillis asservantur, processimus, atque praemissis antiphonâ *Veni Sancte Spiritus*, nec non hijmno *Iste confessor*, cum orationibus congruis a reverendissimo et celsissimo abbate-principe, pontificali habitu induto, recitatis, maximâ cum reverentiâ, ex eisdem sanctissimis reliquiis excerpsimus *Ver-*

très digne et très vénérable abbé, maintenant notre très puissant patron dans les cieux, fondateur et premier supérieur de l'insigne église abbatiale de Brauweiler, accédant volontiers à ces pieux souhaits et désirs dudit révérendissime seigneur abbé, pour l'accroissement du culte de notre très saint patron, nous nous sommes spécialement assemblés, ce 28 avril de l'an 1774, pour la cérémonie suivante : après le Saint Sacrifice, nous nous sommes rendus à la châsse de notre dit très saint patron, exposée dans ce but devant le maître autel, et dans laquelle sont conservées, avec le plus grand honneur et sous deux sceaux, les saintes reliques dudit saint. Jadis, en l'an 1049 (style romain) (1), celui-ci fut mis au tombeau devant l'autel de la B. V. Marie, dans notre crypte, par les soins du révérendissime Wazon, évêque de Liège, inscrit ensuite sur les listes du martyrologe romain ; il fut enfin retiré du même tombeau, le dernier jour de juillet 1624 et élevé très solennellement au culte public, sous le règne de notre Sérénissime Prince, Ferdinand de Bavière, par le Révérendissime Etienne, évêque de Dionysie et suffragant de Liège ; et donc, après le chant de l'antienne *Veni Sancte Spiritus* et de l'hymne *Iste confessor* Son Al-

(1) Cfr supra pour la date du décès de saint Poppon. Sur le document de 1774, le scribe a d'abord écrit 1048, puis il a refait un *9* sur le 8.

tebram spinae dorsi, praesentibus ad id subsignatis medicinae doctore et chirurgo, illam pro tali recognoscentibus, multisque aliis occurrentibus, dictamque *vertebram spinae dorsi* in pannis sericis albi coloris involvimus atque in arculâ chartacea semipedali ovali sericis vittis violacei coloris circumvoluta, nec non Reverendissimi et Celsissimi abbatis principis atque capituli sigillis, in cerâ rubrâ hijspanicâ impressis obsignatâ decenter recondidimus, illam, ut praefertur, inclusam, involutam et obsignatam suprafato Reverendissimo et amplissimo domino abbati reverendisque dominis confratribus in Brauweiler, ad illorum solatium, omnipotentis Dei, qui mirabilis est in sanctis suis, gloriam, et supra laudati sanctissimi patroni honorem, ordinisque nostri decorem, transmissuri. In quorum omnium fidem et testimonium praesentes nostris respective subscriptionibus et sigillis communivimus.

Acta sunt haec in imperiali et exemptâ eclesiâ Stabulensi, hac 28ª aprilis 1774º.

tesse Révérendissime l'abbé-prince, revêtu des ornements pontificaux, récita les oraisons appropriées. Avec le plus grand respect, nous avons prélevé, parmi les mêmes saintes reliques, *une vertèbre de l'épine dorsale*, étant présents à cet effet, le docteur en médecine et le chirurgien soussignés, la reconnaissant pour telle, et en présence de beaucoup d'autres assistants. Nous avons enveloppé ladite *vertèbre dorsale* dans des morceaux d'étoffe de soie blanche, puis nous l'avons enfermée avec respect dans une boîte ovale en carton, de la dimension d'un demi-pied, que nous avons entourée de rubans de soie violette, et que nous avons scellée en y apposant sur cire rouge d'Espagne les sceaux de Son Altesse Révérendissime et du chapitre. La relique enfermée, enveloppée et scellée comme il est rapporté ci-dessus, est destinée par nous au susdit révérendissime et très honorable seigneur abbé et aux révérends confrères de Brauweiler, pour leur propre consolation, pour la gloire de Dieu tout-puissant, qui est admirable dans ses saints, pour l'honneur de notre susdit très saint patron, et pour l'illustration de notre ordre. En foi et témoignage de tout quoi, ensemble nous avons muni les présentes de nos signatures et sceaux respectifs.

Fait en l'abbaye impériale et exempte de Stavelot, ce 28 avril 1774.

[*à gauche, sceau et signature de l'abbé-prince* :]

(*s*) Jacobus abbas princeps. | (*s*) Jacques abbé-prince.

[*à droite, sceau du chapitre, accompagné des deux signatures* :]

(*s*) Gerardus Schmitz, prior Stabulensis (1).

De mandato Capituli Stabulensis, (*s*) Mart. Charlier, secretarius (2).

(*s*) Gérard Schmitz, prieur de Stavelot (1).

Par mandement du Chapitre de Stavelot, (*s*) Martin Charlier, secrétaire (2).

[*plus bas, de gauche à droite, les trois signatures* :]

(*s*) L. Cornesse, medicinae doctor, agnovi pro ut supra et testor (3).

De mandato Suae Celsitudinis, (*s*) Otte.

(*s*) L. Gillard, chirurgus testor (4).

(*s*) L. Cornesse, docteur en médecine, ai constaté comme il est dit ci-dessus, et pour attestation (3). Par mandement de Son Altesse, (*s*) Otte.

(*s*) L. Gillard, chirurgien, pour attestation (4).

Le sceau avec légende de Jacques de Hubin est bien connu (5) et il serait fastidieux d'en reprendre la description.

* * *

Le sceau qui accompagne la signature du prieur Schmitz et celle de Dom Charlier, secrétaire du Chapitre, est beaucoup plus intéressant. La matrice employée est en cuivre rouge : elle a été retrouvée à Stavelot même, il y a une

(1) Le prieur Gérard Schmitz, d'Eupen, a fait profession le 28 avril 1740 ; cfr *Armonac wallon* de 1896, p. 34.

(2) Martin Charlier a fait profession à Stavelot, le 15 juillet 1753, *ibid.*

(3) Le médecin Léonard Cornesse, originaire de Polleur, est mort le 15 septembre 1796 ; cfr registres des ARCH. COMMUNALES DE STAVELOT.

(4) Né à My en 1732, Lambert Gillard, bourgmestre de Stavelot en 1777, décédé le 5 mars 1798 ; *ibid.*

(5) Légende reproduisant les titres de l'abbé-prince ; armoiries de la principauté avec, en abîme, les armes princières, *de gueules à la bande ondée d'argent*, et la devise *Fluvius pacis* ; diamètre du sceau circulaire : 0 m. 057 ; sceau différent de celui du même prince, appartenant à l'Institut archéologique liégeois et dont la matrice en cuivre figura à l'Exposition de Liège, en 1930 ; cfr *Catalogue*, n° 1503, p. 231 : ce sceau a 0 m. 030 de diamètre. — G. CUMONT a étudié les sceaux de J. de Hubin et de son successeur C. Thys dans les *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles*, t. XI, p. 230-232, 1897.

trentaine d'années, et acquise par la Bibliothèque royale de Belgique, pour être déposée au Cabinet des Médailles. Une empreinte en fut alors publiée et commentée par M. Alvin (1). Ce sceau, écrit-il, « est incontestablement l'un des plus intéressants qu'il nous ait encore été donné de rencontrer pour notre pays. Par le caractère artistique de sa gravure, si extraordinairement fouillée pour l'époque (milieu du XIII^e siècle) à laquelle il appartient ; par la curieuse ordonnance de la façade d'église qu'il représente, on reconnaîtra qu'il constitue un monument sigillographique de tout premier ordre. » En ceci, on peut se déclarer d'accord avec l'auteur, mais d'autres parties de l'article ne sont pas de nature à satisfaire pleinement celui qui examine la question d'un peu plus près.

Sceau aux causes de l'abbaye de Stavelot

La façade de l'importante église romane représentée ici, se compose d'abord d'un avant-corps, comme en possédaient les églises du type rhéno-mosan au XI^e et au XII^e siècle, et comme il en subsiste encore à Liège, aux églises Saint-

(1) F. ALVIN, *Contributions à la sigillographie nationale*, dans la *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. LXIX, p. 241-243, et planche VIII, n° 1, Bruxelles, 1913.

Jacques et Saint-Barthélemy (1). Au centre, s'ouvre un large portail où siège un personnage portant mitre et crosse. L'avant-corps est surmonté de deux tours latérales à trois étages, séparés par des cordons saillants ; elles sont couvertes de toits à quatre pans. Le milieu du sceau est occupé par une haute construction dans laquelle on peut reconnaître soit une tour dont le sommet émerge de quatre frontons, — dont trois sont visibles, — construits en encorbellement, soit la façade d'une nef centrale, celle-ci éclairée par cinq baies en plein cintre, avec, de part et d'autre, un *oculus* circulaire : œils-de-bœuf, fenêtres en forme de trèfle, baies étroites et cintrées, autant d'éléments que l'on rencontre dans les édifices romans du XII^e^ siècle, époque caractérisée, pour l'architecture mosane, par la recherche de l'aspect monumental et le goût du décor architectonique (2).

Quoi qu'il en soit, il serait imprudent de vouloir pousser trop loin l'interprétation du dessin d'église qui figure sur ce curieux document sigillographique : souvent, les édifices ainsi représentés n'ont guère que la valeur d'un symbole et ne peuvent prétendre à une bien grande exactitude. Qu'on essaye, par exemple, d'expliquer ici les séries de petits ornements, en forme de croix de Saint-André, qui soulignent les contours du toit de l'avant-corps, du couronnement du portail et du fronton central: il y a certainement là une bonne part de fantaisie. Quant à l'aspect général de la façade, il peut avoir été fortement modifié par la forme même du sceau, plus haut que large. On ne peut cependant négliger certaines comparaisons avec la numismatique. Du XI^e^ au XIII^e^ siècle, les monnaies liégeoises, « bien que généralement

(1) S. BRIGODE, *Les églises romanes de Belgique*, p. 14 et planche XVII, Bruxelles, 1942. — L. HENDRIX, *L'église Saint-Jacques à Liège*, p. 6-11 et planche I. — R. LEMAIRE, *Les origines du style gothique en Brabant*, p. 53-54, Bruxelles, 1906. — Si la construction horizontale, représentée sur le scel aux causes, n'était pas un avant-corps, il faudrait y voir la figuration de l'aile d'un cloître, symbole de l'abbaye proprement dite.

(2) E. REUSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 373-374, Louvain, 1885. — BRIGODE, *o. c.*, p. 16.

d'une exécution inférieure à celle des sceaux, reflètent fidèlement l'état de l'architecture romane et des arts qui lui prêtent leur concours (1) ». Coïncidence curieuse, les édifices à deux ou à trois tours n'apparaissent sur les monnaies liégeoises qu'aux XI^e et XII^e siècles ; de plus, comme sur le sceau stavelotain, la couverture des toits est figurée, sur ces mêmes monnaies, par des hachures formant des losanges. A partir de l'évêque Hugues de Pierrepont (1200-1229), les toitures sont indiquées par des globules ou des lignes brisées, et le type monétaire des églises à trois tours disparaît (2) : il convient d'en rechercher l'origine dans les pays rhénans (3).

Quant à la matrice de notre scel aux causes, y a-t-il vraiment lieu de s'étonner du « caractère artistique de sa gravure, si extraordinairement fouillée pour l'époque » ? Tout récemment encore, Louis Bréhier faisait remarquer que les « matrices métalliques sont une création de l'époque romane » et que ces sceaux « étaient fabriqués par des orfèvres, dont plusieurs devenaient des spécialistes et formaient des corporations d'*incisores sigillorum* ». Il ajoute : « au point de vue des arts du dessin, les matrices de sceaux gravées au burin marquent une avance sur tous les autres arts. Les progrès des graveurs sont déjà sensibles à la fin du XI^e siècle et acquièrent une grande perfection à l'époque suivante (4) ».

La légende s'inscrit entre deux grènetis : S'.E|CLE : STA| BVL|ENSIS · AD|CAS=S[*igillum*] Ec[*c*]l[*esi*]e Stabulensis ad c[*aus*]as : sceau aux causes de l'abbaye de Stavelot.

Le scel aux causes a été employé par les évêques de Liège pour les affaires ecclésiastiques : ils « s'en servaient

---

(1) J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*, p. 4-5, Bruxelles, 1890.

(2) J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *o. c.*, planches I-IX.

(3) Un sceau liégeois, attaché à une charte de 1214, de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, présente l'image d'une église à trois tours : ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE, charte n° 48.

(4) L. BRÉHIER, *Le style roman* (Collection *Arts, styles et techniques*), p. 71, Paris, 1941.

surtout pour authentiquer les actes émanant de leur juridiction spirituelle (1). » Pour la forme de la matrice, le sceau stavelotain peut être rapproché des sceaux en navette, ornés de grènetis et artistement travaillés, que l'on rencontre dès la seconde moitié du XII^e siècle : citons le sceau du chapitre de Malmedy, *S. Conventus ecclesie Malmundarien*[sis] (2), celui du chapitre de Gembloux (3), celui d'Elisabeth, comtesse de Flandre (1170) et celui d'Isabelle de Hainaut, reine de France (1180-1199). Sur ce dernier sceau, comme sur notre scel aux causes, le E oncial est employé en même temps que le E à angles droits (4).

Des considérations qui précèdent, on pourrait conclure que le sceau de Stavelot est de la seconde moitié du XII^e siècle, d'autant plus que l'abbé Wibald († 1158), grand amateur d'œuvres d'art et de belles ciselures, fut un remarquable initiateur dans le domaine de l'orfèvrerie (5). Mais l'argument archéologique se trouve infirmé par l'argument juridique : jusqu'à présent, on ne connaît aucune chancellerie ayant usé d'un sceau aux causes, antérieur au XIII^e siècle ; toutefois, à partir de ce siècle, on le rencontre

(1) E. PONCELET, *Les sceaux des princes-évêques de Liège*, dans les *Annales du congrès de Liège*, 1932 (Fédération archéol. et hist. de Belgique), comptes-rendus, fasc. V, p. 246.

(2) H. REINERS, *Die Kunstdenkmäler von Eupen-Malmedy*, p. 351 et fig. 21, p. 42, Dusseldorf, 1935.

(3) *Catalogue de l'Exposition d'art ancien, Liège*, 1930, n° 1514, p. 233.

(4) J. ROMAN, *Manuel de sigillographie française*, p. 44, 226 sv, et pl. XIII, n^os 1 et 2, Paris, 1912. Le sceau en navette, improprement appelé sceau ogival ou sceau gothique, est souvent employé à l'époque romane ; il a la forme de deux segments de cercle, de même rayon, qui se coupent et n'a aucun nom en géométrie. — W. EWALD, *Siegelkunde*, pl. 27, n° 7, Munich et Berlin, 1914.

(5) J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e éd., p. 54-64, Bruges, 1890. — F. ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan en Belgique*, p. 196-207, Namur, 1930. — J. HELBIG, *L'art mosan*, t. I, p. 48-55, Bruxelles, 1906. — K. USENER, *Le chef reliquaire du pape S. Alexandre* (1145), dans le *Bulletin des Musées royaux d'art et d'hist.*, Bruxelles, 1934, et le *c. r.* de H. NICAISE, dans la *Revue belge d'archéol. et d'hist. de l'art*, t. IV, p. 368-369, Bruxelles, 1934. — Le sceau-matrice de Stavelot, exposé à Liège, en 1930, fut daté « XII^e-XIII^e siècle » dans le *catalogue*, p. 236, n° 1535.

très souvent, parce que c'est alors que beaucoup d'abbayes renouvellent leurs sceaux et que les légendes deviennent plus explicites (1).

Si donc, théoriquement, la possibilité subsiste de montrer un jour que l'abbaye de Stavelot a possédé un *sigillum ad causas* avant d'autres institutions, en fait, comme on ne connaît aucune charte stavelotaine mentionnant l'emploi d'un tel sceau au XII^e siècle, il serait téméraire d'affirmer qu'il a existé avant 1200, à moins d'invoquer une exception que ne vient étayer aucune preuve diplomatique.

Mais une chose est certaine : l'imposant sanctuaire représenté sur le sceau est, sans aucun doute possible, — et contrairement à l'affirmation de M. Alvin, — l'église *abbatiale* de Stavelot. Il suffit de parcourir quelques chartes stavelotaines du moyen âge pour être convaincu que l'*ecclesia Stabulensis* est bien l'abbaye, et non la toute modeste église *paroissiale* Saint-Sébastien, située entre l'Amblève et les étangs, qui était sous la tutelle et à la collation de l'évêque de Liège, jusqu'en 1167, de l'abbé, jusqu'en 1182, et du chapitre, de 1182 à 1794 (2) : elle n'avait ni souveraineté, ni chancellerie, ni... scel aux causes. Au reste, l'emploi de ce sceau à côté des signatures des deux mandataires du chapitre abbatial, en 1774, et la mention explicite qui termine l'acte de donation, excluent toute possibilité d'attribution à l'église paroissiale.

On remarquera aussi que le *Sigillum Ecclesie Stabulensis* qui se trouve aux Archives de Dusseldorf, — réplique du grand sceau rond du XII^e siècle, conservé également, —

---

(1) EWALD, *o. c.*, p. 87 et 222. — Le Saint-Empire n'a eu son sceau de justice que sous Frédéric II (1236). A Liège, le chapitre de Saint-Lambert a son sceau aux causes, vers 1280, tandis que celui du prince-évêque n'apparaît qu'au XIV^e siècle : E. PONCELET, *Les sceaux des princes-évêques de Liège*, p. 244, Liège, 1932. — ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE, coll. sigillogr., n° 13147.

(2) D. GUILLEAUME, *L'archidiaconé d'Ardenne...*, p. 461 et 462. — W. LEGRAND, *La consécration de l'église paroissiale de Stavelot*, dans *Leodium*, t. XXVI, p. 55-58, Liège, 1933. — LE MEME, *Les tribulations d'un curé de Stavelot au XVIII^e siècle*, dans la *Chron. archéol. du pays de Liège*, t. XXVI, p. 74 sv., Liège, 1935.

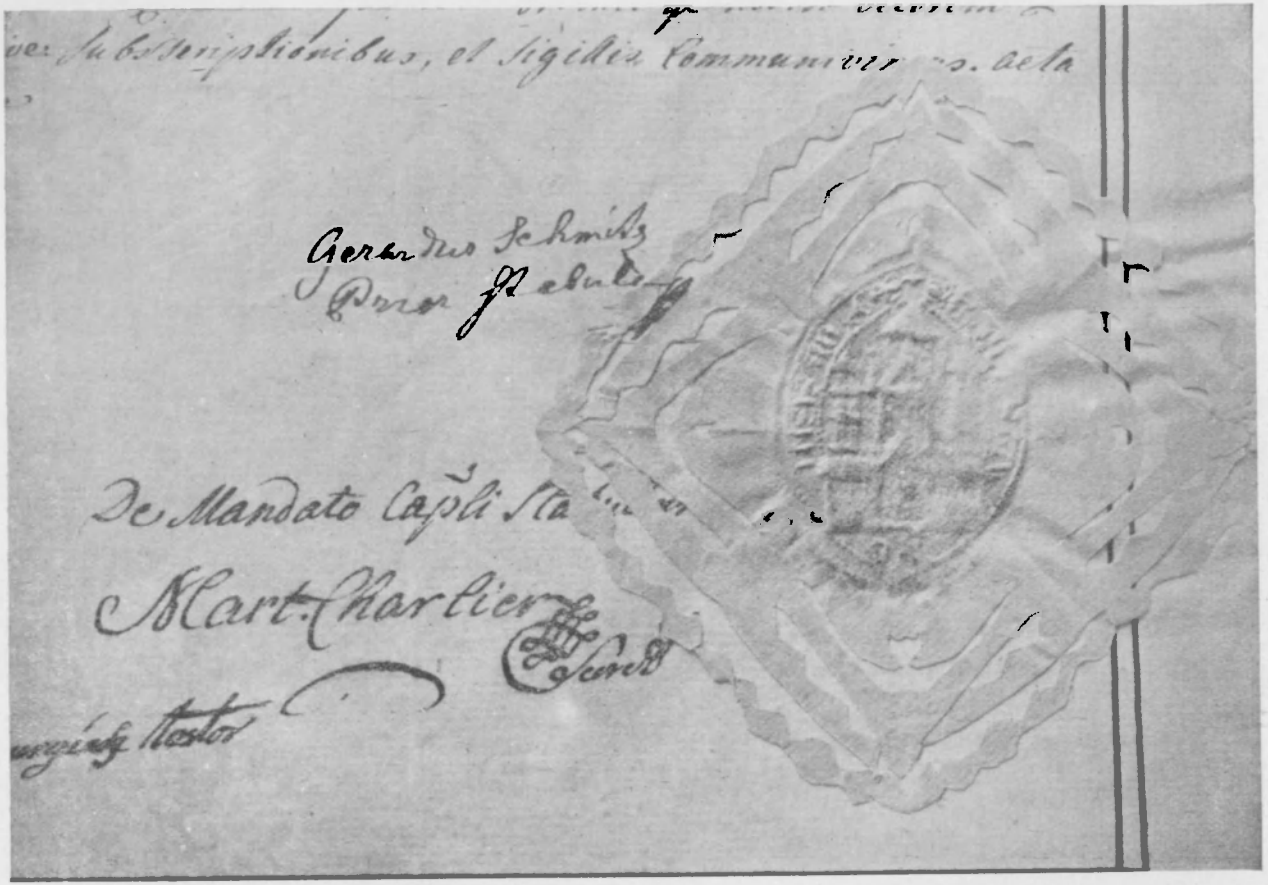

Sceau aux causes sur l'acte de donation de la relique de S. Poppon (1774)

porte, comme son prototype, l'effigie de S. Pierre et celle de S. Remacle, patrons de l'église abbatiale. D'ailleurs, Dom Berlière a montré que le sceau conventuel le plus anciennement en usage fut celui de l'*ecclesia* : « à Stavelot, le sceau de l'ecclesia est à l'usage commun de l'abbé et de son chapitre, puis exclusivement à l'usage du chapitre (1). » Quant au personnage revêtu des ornements et insignes abbatiaux et assis sous le portail représenté sur le sceau, ce n'est certainement pas Goduin ; c'est saint Remacle, fondateur et patron de l'abbaye (2).

* * *

La cérémonie du 28 avril 1774 n'eut pas l'éclat des grandes solennités de 1624 et de 1626, rapportées plus haut (3). A Brauweiler, la relique du fondateur fut reçue avec joie et reconnaissance : un des moines, François Cramer, écrit au prieur de Stavelot, le 16 janvier 1775, que son prieur a rédigé une description de la translation de la relique au monastère rhénan. Dom Cramer envoie aussi une copie des *leçons* nouvellement composées pour l'office de saint Poppon, à Brauweiler ; elles ont été approuvées, au nom de l'archevêque de Cologne, par le vicaire général J. P. de Horn-Goldschmidt. La fête du saint a été transférée, par l'autorité diocésaine, du 25 janvier, fête de la Conversion

* * *

(1) REINERS, *o. c.*, fig. 1 ; fig. 238 et p. 351-353. — U. BERLIÈRE, *Le sceau conventuel*, dans la *Revue bénédictine*, t. XXXVIII, p. 289 et 294, Maredsous, 1926. Dom Berlière, qui connaissait le scel aux causes de Stavelot, ne l'a pas étudié dans son article, parce qu'il a cru, bien à tort, que l'attribution de ce sceau à la paroissiale était fondée. — J. HALKIN, *Inventaire*, p. 24 et la note.

(2) E. PONCELET, *Sceaux des villes, communes, échevinages et juridictions civiles de la province de Liège*, p. 143 et 144, Liège, 1923.

(3) Une imposante participation liégeoise marqua les cérémonies de 1624 et de 1626 : évêque suffragant, grand prévôt, conseillers du prince-évêque ; au sujet de ces derniers, cfr C. DE BORMAN, *Les échevins de la Souveraine Justice de Liège*, t. II, p. 164-167, 242-244, 250-252, Liège, 1899. — Le 3 février 1698, les reliques de S. Remacle et de S. Poppon furent portées solennellement en procession pour célébrer « la paix conclue entre les princes chrétiens » (Paix de Ryswyk) : ARCHIVES DE L'ETAT A DUSSELDORF, *Akten* 41, *Bd* 2, p. 46-48.

de S. Paul, au 14 avril, jour anniversaire de la fondation de l'abbaye Saint-Nicolas, en 1024 (1).

A la Révolution, le buste de saint Poppon, comme la châsse de saint Remacle, fut emporté sur la rive droite du Rhin par Célestin Thys, qui fut le dernier abbé-prince de Stavelot. Les deux grands reliquaires ne furent donc pas cachés, pendant la tourmente, dans le pays de Stavelot, comme le veut une légende qui a encore la vie dure.

En 1804, les marguilliers de l'église paroissiale de Stavelot, nommés par le préfet Desmousseaux, le 27 pluviôse an XII (17 février 1804), adressèrent la supplique suivante à Mgr Zaepffel, évêque de Liège (2) :

« Monseigneur,

« Les soussignés marguilliers-administrateurs de la paroisse de Stavelot ont l'honneur d'exposer très humblement à Votre Grandeure qu'à l'arrivée des armées françaises dans ce pays, en 1794, époque de persécution contre les églises on avoit fait transporter à la rive droite du Rhin, entre autres objets, la châsse en cuivre doré et argenté dans quelle reposoit le corps de S^{t} Remacle, patron de l'ancien paijs de Stavelot, ainsi que le buste renfermant le corps de saint Poppo, abbé du même lieu, dont la tête est en bronze et ses ornemens en cuivre et argent doré, et autres petits reliquaires dont le clinquant et parures extérieures auroient pu les exposer à un enlèvement. Ces saints, Monseigneur, ont toujours été en grande vénération dans ce paijs, le premier, fondateur, le second, successeur, ont constanment attiré la piété et le recours des fidèles dans les différentes adversités et calamités, et ce seroit avec la plus vive joie que le peuple les verroit rendus à sa dévotion.

Convaincus aujourd'huij de la haute protection que le

(1) ARCHIVES DE L'ETAT A DUSSELDORF, *Akten* 41, *Bd* 2, f° 59 r° et f° 62 r°-64 v°.

(2) Copie non datée aux ARCHIVES PAROISSIALES DE STAVELOT, *Registre aux délibérations... des marguilliers-administrateurs...*, coté et paraphé par le maire, le 1er mars 1808, f° 2 r° et v°.

Gouvernement restaurateur accorde à la Religion et à ses temples, lesdits sousignés suplient très humblement Votre Grandeure de vouloir bien prier Son Excellence le Ministre de l'Intérieur de leur accorder le permis de faire rentrer ces objets dans l'intérieur de l'Empire par le port de Cologne, exempts de tout droit de douane et sans aucune molestation, pour de suite en faire la remise solemnelle à l'église paroissiale de Stavelot. »

C'est le 10 novembre 1805, vingt-troisième dimanche après la Pentecôte, en la fête de la dédicace de toutes les églises, que les deux châsses furent solennellement déposées dans l'église paroissiale de Stavelot, où elles sont encore aujourd'hui (1).

Le 24 juillet 1860, Mgr de Montpellier, évêque de Liège, ouvrit le buste-reliquaire de saint Poppon et procéda à la reconnaissance des reliques. Le 15 juillet 1898, M. le doyen Ph. Jadot et plusieurs paroissiens examinèrent encore les ossements et en dressèrent l'inventaire, avec l'aide de deux médecins. Après avoir été exposé en 1930 dans la nouvelle église de Saint-Vincent, à Liège, le buste de saint Poppon fut restauré par M. Scuvie ; il fut ramené à l'église de Stavelot le 10 décembre 1930. Il en est sorti la dernière fois, pour être porté en procession dans les rues de la ville, le dimanche 10 septembre 1933, jour de clôture des fêtes septennales en l'honneur de saint Remacle ; celles-ci ont été établies en 1891, année où fut célébré le douzième centenaire de la mort de l'Apôtre des Ardennes.

Au cours de ces grandes cérémonies, présidées par des évêques et des prélats, saint Poppon a toujours partagé avec saint Remacle les honneurs rendus publiquement aux saints

(1) Une cloche dédiée à sainte Anne et à saint Poppon, fondue par Pierre Legros, de Malmedy, se trouve dans la tour de l'église paroissiale de Stavelot ; elle porte l'inscription suivante : « SUB INVOCATIONE S. ANNAE ET S. POPPONIS ZELO ET CURIS ADMTRUM MASSANGE MALACORD ET TALBOT OPEREQUE P. LEGROS CONSISTO ANNO 1807 » ; diamètre : 0,83 m. : W. LEGRAND, *Notre vieux Stavelot, notes d'histoire et d'archéologie*, p. 49 sv., Stavelot, 1939.

Patrons du pays de Stavelot. Il garde cependant son culte particulier. Sa fête, qui est propre au diocèse de Liège, se célèbre le 28 janvier. Ce jour-là, — en souvenir de la distribution des pains qui avait lieu chaque année à l'abbaye, le 25 janvier, anniversaire de la mort du saint, — bien

Le buste de saint Poppon dans le cortège des châsses, aux fêtes septennales de saint Remacle, en 1933 ; procession du 10 septembre.

des paroissiens déposent sur le banc de communion, avant la grand-messe de saint Poppon, quelques tranches de pain, parfois des pains entiers. Après la messe solennelle, Monsieur le Doyen bénit ce pain, puis fait vénérer par les assistants une relique de saint Poppon, exposée dans le chœur de l'église.

Au XVII^e siècle, la fête du saint était parfois l'occasion d'incidents fâcheux : c'est ainsi que Dom Burnenville signale, à la date du 24 janvier 1661, une « requête à la Haute Cour, pour faire mettre ordre aux excès qui se commettent en la distribution des pains, le jour S^t Poppon (1). » De

(1) ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE, *chapitre de Stavelot*, reg. 35, p. 25. — A signaler aussi, au même dépôt, le registre coté 4437, « Aveines de fourages du ban de Bra et grain de St-Poppo, 1783-1789 », cfr HALKIN, *Inventaire...*, n° 730. — *Portfolio du Pays de Liège*, n° 17 (n° spécial), f° 6 r°, Liège, 1896.

nos jours, tout se passe dans l'ordre : après la grand-messe du 28 janvier, les fidèles emportent le pain dont ils offrent des tranches à leur entourage, parfois à des voisins ; à la campagne, même le bétail de la ferme reçoit quelques morceaux du pain de saint Poppon.

Quant au nom même du saint, si sa consonance n'a rien qui flatte particulièrement les oreilles modernes, on le rencontre à diverses reprises dans les siècles passés : au XI[e] siècle, vivaient Poppon, évêque de Trêves, et Poppon, sacré évêque de Metz en 1093 (1). Pour le territoire de l'ancienne principauté, retenons : Poppon, vicaire perpétuel de Xhignesse, en 1159 (2), Dom Poppon Goesin, fils de l'orfèvre, profès de Stavelot le 13 novembre 1650, Dom Poppon Groutte, profès le 6 octobre 1686, Dom Poppon Alard, profès le 10 février 1731 et Dom Poppon Delhez, profès le 14 décembre 1750 (3).

W. LEGRAND.

(1) E. DE MOREAU, *o. c.*, t. II, p. 88, 117, 122, 123.

(2) L. THIRY, *o. c.*, t. II, p. 171.

(3) *Armonac wallon*, 1896, p. 30, 31 et 33. — J. YERNAUX, *La dernière élection abbatiale à Stavelot-Malmedy*, dans le *Bull. de la Comm. royale d'histoire*, t. LXXXVII, p. 91, Bruxelles, 1923. — S. Poppon était cité parmi les saints patrons invoqués par les moines de Stavelot, dans une oraison spéciale de leur antiphonaire : [Bulletin de] *Folklore Stavelot-Malmedy St-Vith*, t. IX, p. 90, n. 15, Malmedy, 1939. — Poppon II, ou de Beaumont, abbé de Stavelot de 1107 à 1119, fut un prince peu recommandable : BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 81.

Découvertes archéologiques à Jupille

Le site de Jupille, villa et cimetière romains, centre de domaine carolingien et paroisse primitive, a souvent attiré l'attention des archéologues et des historiens. Les objets qu'on y a découverts pourraient remplir plusieurs vitrines de musées et les comptes rendus de fouilles qu'on y a pratiquées couvrent maintes pages de revues.

Pour la période romaine, on trouvera la bibliographie dans l'ouvrage récent de M. R. DE MAEYER, *De overblijfselen der Romeinsche villa's in Belgie*, Anvers, 1940, p. 143 et 144.

Sur le plateau au Sud de la brasserie Piedbœuf, on entreprit, en mars 1940, des travaux importants pour la création d'égouts. C'est par hasard que M^lle^ van Heule, venant à passer par là, remarqua des débris romains et nous pria de suivre les travaux. M. R. Jacquemart, étudiant en architecture, voulut bien nous relayer.

Une tranchée partant de l'extrémité de la rue de l'Eglise (*c*) suivait l'axe de la rue Gît-le-Coq, tournait sur la place du même nom (*d*) pour remonter la rue Pépin le Bref et gagner la rue Charlemagne (*f*). En examinant les parois de cette tranchée étroite mais profonde de près de 3 m., on constatait immédiatement qu'elle traversait l'emplacement d'un habitat romain, avec débris de construction, tessons de poteries, etc.

Voici quelques constatations faites à flanc de tranchée en suivant l'itinéraire précité. La rue Gît-le-Coq n'a donné presque aucun débris. A 50 m. seulement au Sud-Ouest de la rue de l'Eglise, un mur, si on peut l'appeler ainsi, fut coupé perpendiculairement par la tranchée (*b*). Il était constitué de grandes tuiles superposées. L'espace compris entre leurs rebords était comblé par d'autres tuiles dont les rebords avaient été coupés. Il faut souligner les grandes dimensions de ces tuiles presque carrées : 41,5 cm. × 41 cm. ;

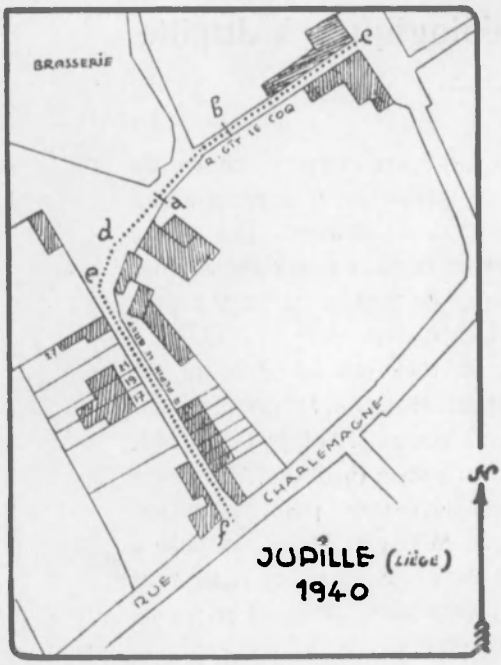

Don au Musée Curtius

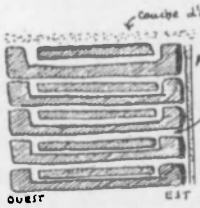

Grandes tuiles ± carrées
larg 41 cm x 41,5 cm

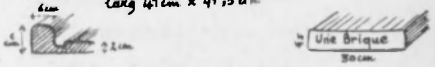

à remarquer grandes dimensions de ces matériaux

En mars 1940 on creusa une tranchée profonde au milieu des rues Gît le Coq & Pépin le Bref pour y placer les égoûts. Cette tranchée traverse les terrains occupés par la VILLA DE JUPILLE. Au cours des travaux moi même aidé par Mr Roger Jacquemart avons fait plusieurs constatations sur l'emplacement de murs, débris anciens, etc. — Les trouvailles consistent en tessons (voir dessin) un bord de bol en terre agillata — ±milieu 2e s.), monnaies (Néron, Vespasien), style, scories, tuiles (sans marques).

— âe pointillé = tranchée
— à : conduit souterrain (± 1m x 1m) d 1m,50 prof
— b : mur en tuiles - voir dessins
— d-e : rien / a-c : tuiles, briques
— ci dessous flans de la tranchée de l'a e

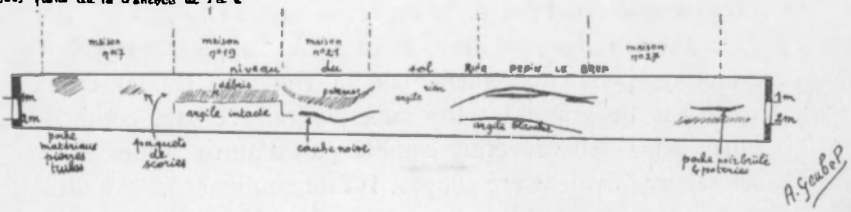

A. Gaubert

rebord : 6 cm. × 6 cm. La face ouest de ce mur était enduite d'un crépi de fin mortier blanc destiné autrefois, semble-t-il, à revêtir l'intérieur d'une place d'habitation. C'est le moment de rappeler une constatation que nous avons souvent faite au cours de fouilles : la tuile a été la matière de construction « standart » ayant entre autres destinations celle de... couvrir les toits. Plusieurs grandes briques furent aussi trouvées aux environs de ce mur (Dimensions : ép. 6,5 cm. × larg. 0,3 cm. × longueur inconnue). Rappelons aussi que le mur *b* était couvert d'une couche noire « d'incendie » de 4 cm. d'épaisseur.

En arrivant sur la place Gît-le-Coq, la tranchée interceptait un égout ou un conduit souterrain ancien, descendant vers le bas de la place (*a*). Nous n'avons pu en noter aucun détail de construction. C'est le sous-sol de la rue Pépin-le-Bref qui présente le plus de traces de l'occupation romaine. En plusieurs endroits, les couches remaniées atteignent une profondeur de 3 m. On comprendra que les constatations faites rapidement dans cette étroite tranchée soient restées toutes fragmentaires et qu'elles n'apportent, pour l'étude de la villa, que quelques points de repère.

Il faut signaler à 15 m. de la place Gît-le-Coq (en face de l'emplacement n° 25), à 1 m. et à 1,50 m. de profondeur, de vastes poches de cendres et de terre brûlée. Même constatation à 10 m. de là (maison n° 21), mais ici la poche de cendres situées à 2 m. de profondeur est surmontée, à 1 m., d'une poche de déchets où abondent les fragments de poterie ordinaire. A côté, exactement en face de la maison n° 19 et sur la même largeur qu'elle : une aire plane bien délimitée d'argile tassée constituant le sol d'une place d'habitation sur laquelle étaient entassés des déchets variés. Ce niveau romain est à 1,40 m. sous le niveau actuel de la rue. Plus on se rapproche de la rue Charlemagne, plus la profondeur du niveau romain diminue. C'est ainsi, qu'à 50 m. de la rue Charlemagne, on trouve des poches de matériaux de construction, des tuiles et des paquets de scories à un mètre seulement de la surface du sol.

On ne trouva aucune tuile portant une marque ou une empreinte.

Parmi les objets mis au jour, il faut signaler un style en bronze, un fragment d'aiguille en os, une monnaie de Néron, une autre de Vespasien, ainsi qu'un beau fragment de bol décoré en *terra sigillata* (DRAGENDORFF, nº 37) : sous la ligne d'arcatures et de perlé, scènes de cirque ou de chasse dans une circonférence à triple contour alternant avec des feuilles aux contours découpés. Entre chaque motif vers le haut : oiseau volant à droite. Genre CINNAMVS, *Lezoux*, milieu du IIe siècle. Les objets que nous avons pu recueillir ont été déposés au Musée Curtius.

A. GEUBEL.

Horlogerie Liégeoise

Notre distingué membre M. Camille CARTEL, de Tirlemont, nous communique la note suivante :

« Je viens de relever à Tirlemont une horloge liégeoise signée Paquay, à Montegnée, et millésimée 1750. Le mouvement est bien de date car il est mural (étrier de suspension et pattes inférieures d'écartement). Je vous le signale car il manque, dans la table chronologique de Pholien, un Paquay à millésime. Malheureusement l'antiquaire, qui a vendu l'horloge, a appliqué quatre coins d'angle Louis XVI et l'horloger, restaurateur, a placé une chaîne. Et enfin, on a mis le tout dans une gaîne à motifs Louis XVI ».

34e ANNÉE Nos 3-4 JUILLET-DÉCEMBRE 1943

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
30 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois
Maison Curtius.

IN MEMORIAM

Léon Lahaye

L'histoire liégeoise est en deuil ; elle pleure Léon Lahaye, son fidèle chercheur, décédé dans la cité le lundi 17 mai 1943, à l'âge de 86 ans.

Retracer sa vie équivaut à décrire l'existence d'un homme de bien, d'un honnête homme, au sens ancien du terme. Né à Liège, le 24 février 1857, Léon Lahaye fit de brillantes études humanitaires au collège Saint-Servais de 1868 à 1874. Dès ce moment, se manifestèrent déjà ses dons naturels et l'orientation possible de sa vie : durant ces six années, il remporta cinq fois le prix d'histoire. En 1875, il édita une étude sur l'inquisition espagnole qu'il rédigea

étant en rhétorique (1). A l'Université, il suivit les cours de la faculté de philosophie et lettres, puis de la faculté de droit. Dès la première année, en 1874, il s'inscrivit au cours pratique d'histoire que Godefroid Kurth, son aîné de 10 ans, fondait alors. Il fut ainsi l'un des deux élèves de la première année de ce cours, qui rénova l'enseignement de l'histoire

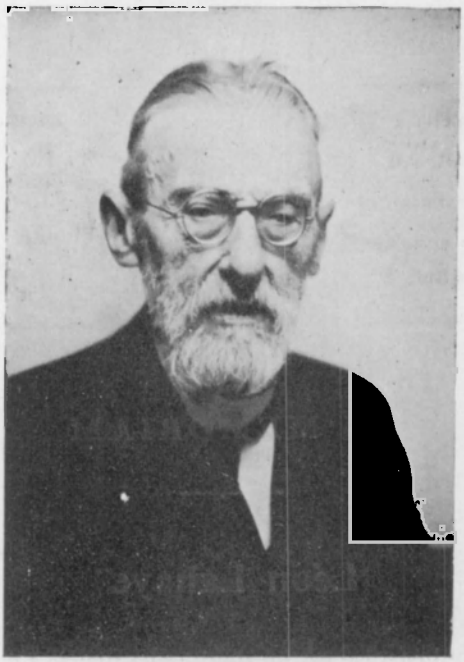

en notre pays et forma tant de bons historiens. De cette époque date la dissertation, publiée dans la suite, sur les invasions des Normands dans le diocèse de Liège (2).

Léon Lahaye conquit son diplôme de docteur en droit

(1) L. LAHAYE. *L'inquisition espagnole.* Etude historique. Liège. Demarteau, 1875. 56 pages.

(2) L. LAHAYE. *Les Normands au diocèse de Liège.* (881-891). Lecture faite à la Société historique de l'Université de Liège. Extrait de la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XIX, 6e livraison, 26 p. Gand. Imprimerie Vanderhaegen, 1877.

le 22 juillet 1878 mais ne fit pas longtemps partie du barreau de Liège. Clio eut pour lui plus d'attraits que Thémis.

Il m'a raconté comment il entra aux Archives. Peu après son doctorat en droit, il fut entraîné par Henri Francotte (10 août 1856 — 8 juin 1918), à s'occuper de bibliographie.

C'était une étude de longue haleine qui devait former un répertoire des ouvrages parus en Belgique et à l'étranger de 1830 à 1882, sur l'histoire nationale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Léopold Ier. Nombreux furent les jours au cours desquels ces deux jeunes gens cataloguaient et répertoriaient une quantité d'écrits et nombreuses furent les caisses de documents et de livres qui leur passèrent par les mains. Cet ouvrage ne vit le jour que sous forme d'un seul fascicule de 160 pages en 1886 (1). Est-ce de là que lui vint le goût des livres, qui, s'ajoutant par la suite à son amour de la cité et de son histoire, l'incita à former cette belle bibliothèque liégeoise au milieu de laquelle nous l'avons connu ? Il n'en faut certes pas douter.

En 1885, Stanislas Bormans, Conservateur des Archives de l'Etat à Liège, fut nommé administrateur à l'Université. Il devait être remplacé par Désiré van de Casteele, ancien adjoint à Liège, qui lui avait succédé à Namur comme conservateur et revenait comme lui à Liège. Stanislas Bormans, qui en juillet 1884 suscita la vocation d'archiviste de notre savant confrère M. Edouard Poncelet, incita de même Léon Lahaye à postuler son entrée aux Archives de l'Etat.

Docteur en droit depuis plusieurs années et ayant déjà donné des preuves de sa formation en histoire, Léon Lahaye fut nommé d'emblée conservateur du dépôt de Namur, le 20 juillet 1885. Il occupa ces fonctions jusqu'au 28 mai

(1) La bibliothèque Léon Lahaye contient un coffre renfermant des milliers de fiches rédigées à cette intention mais qui ne furent pas publiées.

1906, date à laquelle il succéda de nouveau à van de Casteele, mais, cette fois, à la tête du dépôt de Liège, qu'il dirigea jusqu'à sa retraite, le 31 décembre 1923.

Aux Archives, il put donner libre cours à son goût pour les études historiques. Très intelligent, il domina vite la matière administrative de ses nouvelles fonctions et ne se perdit jamais dans le détail de la paperasserie. Ses relations avec l'archiviste général du Royaume, comme avec ses collègues et ses subordonnés étaient empreintes de la plus grande courtoisie. En associant ses collaborateurs à son travail, il leur fit partager très tôt son profond sentiment des responsabilités, de conscience professionnelle et d'initiative scientifique. Il contribua ainsi à créer un esprit de suite si nécessaire à la direction d'un dépôt d'archives.

A Namur, il s'efforça d'accroître les collections en obtenant des communes de la province et des églises paroissiales, le dépôt de leurs archives. Cette mission fut pour lui l'occasion de randonnées dans la contrée, au cours desquelles il put s'adonner à un de ses grands plaisirs, celui de la marche, d'autant plus qu'elle s'agrémentait de la jouissance de beaux paysages. Il obtint plus par la diplomatie aimable et ses visites personnelles aux curés et aux bourgmestres que ne l'eût fait la meilleure circulaire ou dépêche administrative. Il assura ainsi la conservation de ces documents et en facilita la consultation par les chercheurs.

De son séjour à Namur, datent les publications qu'il fit des cartulaires des communes de Walcourt, d'Andenne et de Dinant, qu'édita le Conseil provincial, le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache ainsi que les articles qu'il confia aux Annales de la Société Archéologique de Namur.

De retour en sa ville natale, il put s'adonner plus aisément aux recherches sur l'histoire liégeoise.

Parmi ses nombreux travaux professionnels, il convient de citer plus spécialement les trois beaux inventaires très fouillés suivants ; L'inventaire analytique des chartes de

la Collégiale de Saint-Jean l'Evangéliste, à Liège, 2 tomes édités en 1921 et 1933, par la Commission Royale d'Histoire.

L'inventaire analytique des papiers provenant de la succession du chanoine de Ghysels, grand écolâtre de la Cathédrale de Liège, mis en concordance avec l'ancien inventaire.

L'inventaire des biens nationaux du département de l'Ourthe, point de départ d'un travail approfondi, encore inédit.

Ces deux derniers inventaires sont à l'état de manuscrits aux Archives de l'Etat et y rendent les plus grands services.

Il donna à l'Institut archéologique liégeois, qui la fit paraître en 1921 dans son bulletin, tome 46, son étude sur « Les paroisses de Liège ». Cette étude très poussée est un modèle du genre. Elle est remarquable par la netteté de vue et la précision du détail. Pour être menée à bien, elle exigeait une connaissance approfondie des sources et des institutions de notre principauté.

La Chronique archéologique du Pays de Liège bénéficia également de ses recherches sur l'histoire locale ; des textes rares, documents intéressants ou particularités biographiques d'artistes de chez nous virent le jour dans cette revue.

Membre de notre Institut depuis le 28 octobre 1906, il en fut président en 1933 et 1934.

Les autres sociétés liégeoises eurent aussi l'honneur de ses publications.

La Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège fit paraître dans son bulletin, tome 5, en 1889, son étude sur l'abbaye de Waulsort, de l'ordre de Saint Benoît ; dans le tome 22 (1930) : La paroisse Saint-Jean-Baptiste ; dans le tome 25 (1934) : La paroisse Saint-Martin-en-Ile ; dans le tome 27 (1936) : Les chanoines de Saint-Materne à Saint-Lambert de Liège et quelques petits articles dans sa revue Leodium.

La Société des Bibliophiles Liégeois, dont il fut à plusieurs

reprises le président très actif, édita en 1921, 1931 et 1938 ses Analyses des actes contenus dans les Registres du Scel des Grâces sous les règnes des princes-évêques et plusieurs articles de lui dans son bulletin.

Si Namur a conservé de lui un souvenir vivace, car il ne s'y était fait que des amis, Liège garda toujours son cœur. Durant les vingt années de ses fonctions à Namur, il revint presque chaque semaine à Liège.

Tous ceux qui l'ont connu diront l'agrément de ses rapports. D'un caractère droit et loyal et d'un esprit prompt et bien liégeois, Léon Lahaye avait conservé l'allant de la jeunesse. Il le prouva jusque dans ses œuvres de charité : En 1881, il fonda le patronage Sainte-Marie qu'il présida 60 années durant et chaque dimanche le vit distraire et instruire cette jeunesse à laquelle il consacrait ses heures de loisir ; bel exemple de dévouement et de désintéressement.

Sa culture générale était vaste et il ne cessait de la développer, sa curiosité toujours en éveil aimait d'apprendre et son désir était grand de voir et d'admirer de belles choses. Il consacra ses vacances, jusqu'à ces derniers temps, aux voyages en compagnie de son frère Henri ou d'un ami. Nombreuses sont les contrées qui le virent s'adonner au plaisir des excursions : tous les pays de l'Europe Occidentale, l'Afrique du Nord et les Etats-Unis d'Amérique. En 1937 encore, il fit une croisière dans les pays Scandinaves jusqu'au Cap Nord, au retour de laquelle, il s'était proposé d'aller en Dalmatie.

Sa mémoire était fidèle et prodigieuse ; elle lui permit de rendre bien des services aux chercheurs qui l'interrogeaient sur les sources de l'histoire locale et grâce à elle, il émaillait d'anecdotes amusantes les récits qu'il voulait rendre spécialement vivants.

Sa parfaite éducation lui valut d'être reçu partout à bras ouverts ; il se sentait aussi à l'aise dans ses visites aux pauvres que dans les réceptions des salons les plus cossus, tant son savoir et sa conversation le mettaient au niveau de tous les milieux.

Il jouissait d'un jugement sûr et droit, des personnes comme des choses ; son esprit critique, dans le vrai sens du terme, s'exerçait sans acrimonie et s'il lui arrivait de rire des travers d'autrui, ou de « manger un peu du prochain », ce qui est bien le piment de la conversation, il ne le faisait jamais méchamment et jamais devant des auditeurs qui auraient pu mal interpréter ses paroles.

Léon Lahaye était doué d'une grande facilité de travail ; ceux qui l'ont vu à la besogne ont pu se rendre compte de son don remarquable de rédaction ; possédant son sujet et sans s'aider beaucoup de ses notes, il écrivait de façon cursive, confirmant ainsi le vers de l'art poétique : « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement... »

Il a été le savant probe et désintéressé, auquel avaient recours les débutants comme les connaisseurs. Sa serviabilité était bien connue et sa modestie exemplaire ; que d'œuvres n'a-t-il pas améliorées en instruisant les auteurs du résultat de ses recherches uniquement entreprises à leur intention ; que d'épreuves n'a-t-il pas revues et souvent corrigées par les additions de sa science ?

Pour n'en citer qu'un exemple, et qui les honore tous les deux, Dom Ursmer Berlière n'a pas manqué d'avoir recours aux lumières de Léon Lahaye pour son Monasticon Belge et pour bien d'autres de ses ouvrages encore.

La mort, hélas, ne lui aura pas permis de voir la fin de cette guerre. Dans les derniers temps, il se plaignait de sa mémoire, qu'il disait moins fidèle, et de sa vue qui lui rendait plus pénible la lecture ; de fait, il souffrait un peu d'artériosclérose et ses yeux, de la cataracte. Tout visiteur le trouvait pourtant plongé dans la lecture et toujours aussi présent dans l'histoire du passé ; mais néanmoins, sa vitalité diminuait. Le vendredi saint, 23 avril dernier, il se fractura le col du fémur et fit une chute dans son bureau. Il s'alita et ne devait plus se relever, quoique grâce à son extraordinaire constitution, la soudure des os s'effectuât et lui permît de passer plusieurs heures dans un fauteuil,

les deux derniers jours de sa vie. Mais l'artériosclérose augmenta sa faiblesse et l'emporta sans souffrance le 17 mai à 8 heures du soir.

Ceux qui l'ont vu sur son lit de mort garderont un souvenir ému de la dernière visite qu'ils lui ont rendue. Par une coïncidence heureuse, le lit était adossé au mur auquel était appendue la grande vue de Marischal ; la tête de Léon Lahaye se profilait exactement au centre de ce panorama de Liège et l'on eût dit que la cité voulait en signe de gratitude, enlacer une dernière fois son fils avant que sa dépouille ne reposât de l'autre côté de la Meuse, sur le haut de la colline de Robermont.

Paix à ses cendres et gloire à sa mémoire !

PIERRE LALOUX.

Mention d'une sculpture disparue, conservée jadis à l'Abbaye de Saint-Jacques

Nous voudrions, dans cette courte note, attirer l'attention sur les données archéologiques d'une charte inédite du 2 janvier 1310 conservée dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1).

Ce document nous apprend qu'un certain Pierre (2), recteur de l'église paroissiale de Saint-Remy, dote l'autel dédié à saint Nicolas qu'il vient de fonder dans cette église. Sur la dotation, Pierre retient l'usufruit de certains

(1) *A. E. L.*, carton n° 4 (1309-1314).
(2) « ...Petrus dictus Primas de sancto Jacobo... ».

biens et obtient de garder la jouissance de la maison qu'il habite actuellement. Parmi les revenus de cette maison, perçus par l'abbaye, est mentionnée une livre de cire. En voici la destination : « De qua cera debent fieri quatuor » candele que debent ardere ante ymaginem beate Marie » virginis sub turri ecclesie beati Jacobi memorate in » quatuor sollempnibus ipsius beate Marie Virginis ».

Serait-il possible d'identifier cette statue avec l'une des représentations de la Vierge qui ornent actuellement l'église de Saint-Jacques ?

Ecartons la statue de Notre-Dame placée à gauche du banc de communion et la Pieta vénérée jadis en l'église de Saint-Remy. La première porte la date de 1523 et les caractères de la seconde trahissent la fin du 15e siècle (1).

Il ne reste plus dès lors que le groupe de pierre représentant le couronnement de la Vierge placé au-dessus de la porte de l'église à l'intérieur du porche Renaissance. Mais deux faits nous interdisent l'identification : tout d'abord le rédacteur de la charte eût décrit d'une manière plus précise le sujet de la sculpture s'il s'agissait de cette représentation complexe où la figure du Christ revêt une importance au moins égale à celle de sa mère ; d'autre part, on doit placer l'exécution de ce groupe entre les années 1380-1390 (2).

L'œuvre mentionnée dans la charte de 1310 a donc disparu et nous nous bornerions à enregistrer sa disparition si un passage des Annales de Lambert le Petit ne paraissait susceptible d'apporter un éclaircissement sur son origine. Rappelant les titres que Drogon, abbé de Saint-Jacques de 1155 à 1173, s'est acquis à la reconnaissance de la communauté, il signale parmi ceux-ci la fondation de deux autels dédiés, l'un à saint Jean Baptiste, l'autre à la

---

(1) L. HENDRIX, *L'église Saint-Jacques à Liège*, 1928, pp. 46-47, et par le même, *Notre-Dame de Saint-Remy, son histoire et son culte*, 1925, pp. 18-19.

(2) Marguerite DEVIGNE, *La sculpture mosane du XIIe au XVIe siècle*, 1932, pp. 60-61 et p. 239.

Vierge, et situés dans la tour (1). C'est précisément l'endroit où l'on signale en 1310 la statue de la Vierge. Celle-ci faisait donc certainement partie de l'autel (2).

Si l'on cherche des arguments pour attribuer à l'abbé Drogon l'érection de la statue mentionnée en 1310, les renseignements et les preuves visibles que l'on possède concernant l'activité de cet abbé renforcent une hypothèse que déjà le bon sens pouvait admettre. Prononcer le nom de l'abbé Drogon, c'est évoquer le souvenir d'un mécène au goût délicat, d'un bâtisseur intelligent, d'une période féconde, pour l'art mosan, en créations originales. C'est lui qui fit ajouter à Saint-Jacques la tour octogonale encore debout aujourd'hui et les deux tours latérales abattues en 1651 (3). On lui doit surtout ce chef-d'œuvre de sculpture conservé au Musée diocésain : le cancel, qui fermait le chœur de l'église abbatiale et auquel mademoiselle Van Heule a consacré ici-même quelques pages érudites (4). D'autre part, la fondation, à Saint-Jacques, d'un autel consacré à la Vierge n'est pas une manifestation isolée de dévotion mariale dans la cité épiscopale. Nous ne pouvons oublier en effet que vers la même époque, ou peu de temps après, l'abbaye de Saint-Laurent, l'autre sanctuaire bénédictin liégeois, élevait à la Mère de Dieu la magnifique sculpture connue sous l'appellation de Vierge de dom Rupert (5). Si les liens qui unissaient les deux monastères étaient déjà solides, c'est surtout à partir de l'abbatiat de Drogon qu'ils deviennent fort intimes ; on peut dire même que, sous ses successeurs jusqu'au début du XIII^e siècle, ils forment presque un

---

(1) *Lamberti Parvi Annales*, éd. BETHMANN, *M. G. H. SS.*, t. 16, p. 648 : « ...et edificavit altare sancti Johannis babtiste et altare sancte Marie in turri... »

(2) La base d'un de ces deux autels est actuellement conservée au Musée diocésain.

(3) *Lamberti Parvi Annales, loc. cit.* Cf. L. HENDRIX, *o. c.*, p. 10.

(4) *Le cancel de l'église Saint-Jacques de Liège*, Chronique archéologique du Pays de Liège, 17^e année, n° 4, juin 1927, pp. 52-62.

(5) D'après les différentes hypothèses des archéologues, la date d'exécution de ce chef-d'œuvre oscille entre 1170 et 1203. Cf. bibliographie de la question dans Marguerite DEVIGNE, *o. c.*, pp. 33-37.

monastère double. Ici les textes ne manquent pas : Drogon et Everelme, abbé de Saint-Laurent, concluent en 1168 entre les deux abbayes une étroite confraternité de prières et de cérémonies (1). Les trois abbés qui gouvernent Saint-Jacques de 1188 à 1208 sont tous originaires de Saint-Laurent et le chroniqueur Renier jette pleine lumière sur l'étroite communion des deux établissements lorqu'il attribue l'élection de l'un d'eux, déjà abbé de Saint-Laurent, aux amitiés et aux appuis qu'il s'était ménagés à Saint-Jacques, probablement grâce à la présence d'un ancien moine de Saint-Laurent dans la chaire abbatiale (2). Dans ces conditions, si Drogon a orné son église d'une représentation de la Vierge, l'effigie dite de dom Rupert encastrée, à Saint-Laurent, au-dessus d'un autel (3), à la fin du XII^e^ siècle, ne serait-elle pas en partie une manifestation de cette intime pénétration d'idées et d'influences ?

Tels sont les motifs qui nous portent à placer entre 1155 et 1173 (4) l'exécution de la statue mentionnée dans la charte de 1310. Malheureusement, nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour présenter mieux qu'une hypothèse : il nous faudrait la sculpture ou une représentation graphique de celle-ci (5). Nous avons cru cependant que notre brève communication ne serait pas inutile dans l'éventualité où l'on retrouverait cette œuvre d'art, désormais cataloguée.

Il y a lieu de croire que celle-ci a disparu en même temps que l'église romane lorsque l'architecte Art van Mulcken,

---

(1) *A. E. L., Chartrier de Saint-Jacques,* carton n° 2 (1141-1289), chirographe de 1168.

(2) *Reineri Annales,* éd. BETHMANN, *M. G. H. SS.*, t. 16, p. 653.

(3) JOS. BRASSINNE, *La Vierge de dom Rupert,* CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE LIÈGE, 4^e^ année, n° 11, novembre 1909, p. 92.

(4) Ou plutôt entre 1168-1173, si, comme le suppose Mademoiselle van Heule, les autels et le cancel sont postérieurs à l'élévation de la tour, que la tradition place en 1168.

(5) Bien qu'on ne puisse pas être certain que la statue de Drogon n'a pas fait place à une autre effigie de la Vierge dans le courant du XIII^e^ siècle, il y a cependant les plus grandes chances pour qu'elle subsistât encore cent trente ou cent cinquante ans seulement après son exécution.

à la demande des abbés Jean de Coronmeuse et Nicolas Balis, réédifia le sanctuaire dans le style gothique flamboyant. Ce qui nous permettrait de nous arrêter à cette supposition, c'est le fait que, précisément à ce moment, en 1523, l'abbé Jean de Coronmeuse fit sculpter une statue de l'Immaculée Conception destinée à être placée contre le mur de la chapelle dédiée à la Vierge. Le culte qui venait d'être encouragé par Rome (1) réclamait une iconographie adéquate. A l'ancienne statue qui ne pouvait prétendre tenir ce rôle, on préféra sans doute substituer une effigie dont les attributs concouraient tous à l'expression symbolique du privilège marial.

JACQUES STIENNON.

(1) Sixte IV avait encouragé en 1476 la célébration de la fête et interdit, en 1482, de censurer les partisans de la doctrine.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

Les Bois sculptés du Musée Curtius

(2me série)

La Vierge assise avec l'Enfant Jésus

(Chêne, hauteur, 0,73 m. — Inventaire du Musée, n° I,0838)

La Vierge assise, la tête imperceptiblement penchée à gauche, le visage au front haut, encadré de longues boucles répandues sur les épaules, est vêtue d'une tunique serrée à la taille et d'un ample manteau attaché au cou, écarté par les avant-bras et ramené sur les jambes en un lourd drapé qui tombe et s'étale à la base dans une chute très étoffée de beaux plis gothiques.

Elle tient de la main gauche un Enfant-Jésus espiègle, à la tête bouclée et en longue chemisette, qui se dresse avec élan sur ses genoux, menotte tendue vers le sein maternel.

Il y a lieu de rapprocher cet enfant de celui — réminiscence d'un type plus ancien — que tient la Madone brabançonne du XVe siècle, en l'église de Cortryck-Dutzel dans l'arrondissement de

Louvain [1] : même attitude même geste, même élan de convoitise.

Notre Vierge relativement bien conservée, sauf la main droite qui manque, appartient à la fin du XV^e siècle ; elle joint à la noblesse de l'attitude et du style une note charmante de grâce et de tendresse.

Quoique trônante, elle n'est pas la sévère et rigide « Sedes Sapientiae » d'origine romano-byzantine mais, dans une constante parallèle de l'iconographie mariale, comme la Vierge de Dom Rupert que sa ligne elliptique et plus d'un détail évoquent à cinq siècles de distance, la « Mater Dei » chez qui le sentiment de l'amour maternel domine celui de la royauté céleste.

La Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus

(Chêne, hauteur, environ 0,65 m. — Inventaire du Musée, n° I, 22,25)

Figue poupine et souriante au large front bombé, encadrée d'une chevelure en rouleaux ondulés dont les boucles se rassemblent dans la nuque. Sur la tête est ménagée une rondelle destinée à fixer une couronne amovible. Au cou, un collier à pendentif.

Décolleté en carré garni de lingerie bordée d'un rang de perles. Corsage ajusté, terminé en pointe dans le bas et richement orné à la mode patricienne des débuts du XVI^e siècle.

---

[1] Reproduite dans C^te J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Notes pour servir à l'Inventaire des œuvres d'art du Brabant.* (BUL. DE LA S. R. A. B., année 1933, pp. 127-129, fig. 1).

Jupe très ample relevée sur le côté en diagonale, très étoffée par devant et combinant dans un jeu harmonieux le plissé gothique au drapé « renaissance ».

Un long manteau garni de broderies, jeté sur les épaules, tombe en plis droits des deux côtés.

L'Enfant Jésus, visage rond, yeux bridés, chevelure aux petites boucles serrées, est vêtu d'une chemise longue et est assis de face sur le bras gauche de sa mère.

L'avant-bras droit de la Vierge et les deux bras de l'enfant manquent.

Cette statuette exécutée de main de maître, dans un style alièGre et dans un esprit animé déjà par le souffle de la Renaissance, est l'un des meilleurs morceaux de la collection.

Sainte Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus

(Chêne, hauteur, environ 0,60 m. — Inventaire du Musée, n° I, 9486)

Ce n'est pas pour ses qualités artistiques que nous reproduisons cette sculpture de style fruste et de facture médiocre mais parce qu'elle est un exemple amusant dans sa bonhomie familière de ces groupes en grande faveur aux XV^e^-XVI^e^ siècles, réunissant Sainte Anne, la Vierge et Jésus-Enfant.

Il y a plusieurs variantes de ce sujet très populaire, dont les deux plus répandues dans nos régions et surtout dans le Limbourg figurent l'une, avec naïveté, l'aïeule portant la mère qui, elle-même, porte son fils (type dit de *Selbdritte*), l'autre, les deux saintes femmes assises avec Jésus au milieu d'elles ou sur les genoux de l'une ou de l'autre (1).

C'est à ce dernier type qu'appartient notre groupe.

Sur une banquette de style « gothico-renaissance », formant un tout avec la base moulurée, la Vierge, opulente matrone au visage épanoui, est assise à la droite de Sainte Anne. Sur sa chevelure dont les longues torsades lui couvrent

(1) Pour l'iconographie de Sainte Anne, voir C^te^ J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Sculptures conservées au Pays mosan*, pp. 134-160.

les épaules et le haut du dos, est ménagée une rondelle destinée probablement à recevoir une couronne.

Elle est habillée d'une ample tunique plissée et décolletée en rond, aux larges manches, à la jupe très étoffée se drapant lourdement sur les jambes.

L'Enfant nu, un linge autour des reins, le visage tourné vers le spectateur et soutenu des deux mains par sa mère, saisit une grappe de raisins, symbole eucharistique, que lui tend Sainte Anne (1).

Cette dernière, vieille femme aux formes massives, drapée dans un pallium qui lui recouvre la tête, est vêtue d'une robe à guimpe de religieuse, serrée à la taille par une ceinture.

(1) Pour la « grappe de raisin » dans l'iconographie de Sainte Anne, de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, voir Jos. DESTRÉE, *Etudes d'Iconographie Chrétienne.* (ANNALES DE LA S. R. D'ARCH. DE BRUX., (t. XXXIII, 1927, pp. 183-206).

Elle a sur les genoux un livre ouvert qu'elle montre de la main gauche, et les jambes enveloppées d'un drapé qui répète à peu de chose près celui de la Vierge.

C'est un produit de l'art populaire, encore gothique d'esprit, mais d'une plastique déjà fortement imprégnée par la Renaissance. On peut la dater du second quart du XVI^e siècle.

Statuette de Sainte

(Chêne, hauteur, 0,64 m. — Inventaire du Musée, n° I, 0839)

Grâce, suavité, fraîcheur, tels sont les mots qui viennent à l'esprit devant cette délicieuse statuette de sainte.

Le visage encadré de rouleaux de cheveux en torsades est charmant dans la distinction de son ovale, la finesse de ses traits, l'ingénuité de son expression, la modestie des yeux baissés.

La jeune vierge est habillée d'une robe dont le décolleté en pointe s'orne d'un large galon. Un ample manteau la couvre qui, soulevé par les avant-bras, est ramené devant les jambes en un jeu plein de style de beaux plis gothiques aux cassures nettes.

Dans la main droite, un livre ; la gauche a disparu et, avec elle, sans doute, l'attribut qui eût permis l'identification de cette ravissante et énigmatique effigie.

La statuette, encore revêtue de sa polychromie primitive, est malheureusement assez endommagée à la base. Elle nous paraît brabançonne, sinon d'origine, du moins d'influence et peut être datée des environs de l'année 1500.

Sainte Catherine d'Alexandrie

Chêne, hauteur, environ 0,90 m. — Inventaire du Musée, n° I, 9487).

Au milieu de la violence et de la dépravation des mœurs du temps, les âmes ferventes se complaisaient, par réaction, dans le culte des saintes martyres de la chasteté.

Sous l'impulsion de ce pieux engouement, artistes et artisans multipliaient les images de ces vertueuses héroïnes ou les représentations des épisodes légendaires de leur vie édifiante et de leur mort glorieuse.

Avec sainte Barbe, sainte Catherine d'Alexandrie, la touchante victime de l'empereur Maxence, était particulièrement honorée chez nous et ses nombreuses effigies des XV^e^-XVI^e^ siècles témoignent encore de la dévotion que lui avaient vouée nos ancêtres. En voici une du milieu du XVI^e^ siècle qui nous paraît digne de retenir l'attention des lecteurs de la *Chronique*.

La figure est sculptée en plein bois, le bloc de chêne ayant été en partie réservé pour former derrière la statue une sorte de niche incurvée dont une mutilation a supprimé le haut.

La sainte, au visage assez vulgaire, plus empreint de fermeté que de douceur, est couronnée d'un tortil en bourrelet surmonté d'un diadème et posé sur la chevelure répandue en longues mèches ondulées sur les épaules et le dos. Elle est vêtue d'une tunique à la romaine, échancrée en pointe, serrée à la taille et recouverte d'un grand et lourd manteau

retenu par une lanière qui barre le haut de la poitrine. Le manteau s'ouvre, écarté par les avant-bras, et est ramené de la gauche à la droite dans un beau mouvement de grand style pour draper à l'antique tout le bas de la statue.

Catherine tient de la main droite un livre ouvert, symbole de sa science théologique, de la gauche, le haut glaive de la décollation ; elle foule aux pieds l'empereur Maxence barbu et couronné. Derrière celui-ci : la roue du supplice miraculeusement brisée.

LÉON DEWEZ.

La ferme de Hombroux

Ancienne propriété de l'abbaye du Val-Benoît

La ferme de Hombroux est située au carrefour des routes conduisant à Alleur, à Waroux et à Lantin, non loin de la vieille église de Hombroux. La partie bâtie occupe une grande surface carrée comprenant granges, écuries, étables, cour et dépendances, ainsi qu'un magnifique quartier de maître habité aujourd'hui par le fermier. La façade, monumentale, exposée au Sud-Est, possède entre les granges et étables une tour carrée dépassant les toits des bâtiments avoisinants et s'élevant au-dessus d'une entrée en pierres de taille appareillées ; elle est surmontée d'une corniche également en pierres. La porte qui s'y trouve a son cintre en anse de panier. Dans la clef de voûte sont sculptées les armoiries de l'abbesse Anne Jamar de Montfort qui fit restaurer et embellir les constructions en 1730, ainsi qu'en fait foi le millésime gravé dans les pierres (1).

(1) Dans la liste des abbesses de l'abbaye dressée par Cuvelier, Anne de Montfort est citée à la date de 1730. C'est abusivement qu'Anne fut dite de Montfort : les armoiries de la porte le prouvent : elles sont d'or à une hure de sanglier de sable accostée au canton dextre du chef d'une étoile d'azur. Ces armoiries sont celles des Jamar de Montfort (RIETSTAP, *Armorial général*, I, 1032).

A l'angle droit de la façade se trouve une autre tour carrée de la hauteur de la précédente. Les toitures, fort jolies, datent de 1730. Elles sont surmontées de belles flèches en ferronneries.

Cette ferme a été vraisemblablement établie sur les restes du vieux château de Hombroux, séjour habituel du puissant lignage de ce nom dont on rencontre un représentant, Gozelon de Hombroux, dès l'an 1151, et après lui toute une série de preux, notamment le chevalier Godefroid, cité en

1223, 1235, Gilles, Godefroid et Jean le Vilain de Hombroux et d'autres encore (1).

Les terres passèrent, probablement par donations, aux mains de l'abbaye du Val-Benoît. Monsieur Cuvelier, dans son introduction à l'analyse des chartes de ce monastère expose que les Augustines qui étaient établies à Robermont au XII^e siècle adhérèrent comme beaucoup d'autres au XIII^e siècle à l'ordre de Citeaux dont les statuts permettaient le recrutement de frères convers. Ceux-ci s'adonnaient au travail manuel et, entre autres, à la mise en culture des

(1) C. DE BORMAN, A. BAYOT et Ed. PONCELET, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, I, 402, 456, 457.

terres en friche. La communauté en possédait à Hombroux, à Alleur et à Waroux et, dès 1228, elles firent, suivant la règle commune, l'objet d'une exploitation rurale confiée aux soins de frères convers. Pour des causes diverses, l'abbaye dut renoncer, dans la seconde moitié du XIVe siècle, à cultiver elle-même ses biens et les céda à des particuliers contre paiement d'une redevance appelée trescens (1). C'est ainsi qu'en 1380, le couvent donna à bail la cour et dépendances du monastère dans les localités citées plus haut avec 122 bonniers 16 verges grandes de terres arables à Gilles et Henri de Hombroux, frères, enfants de Gillon de Hombroux, moyennant un paiement annuel de 340 muids d'épeautre dont 60 doivent être acquittés par Gilles et 280 par Henri (2).

Les terres données en location se répartissaient comme suit :

Alleur	22 H. 27 a. 39 c.
Waroux	17 H. 02 a. 91 c.
Hombroux	80 H. 82 a. 20 c.
Total.....	120 H. 12 a. 50 c. (3).

A partir du jour où les frères convers disparurent (vers 1365) et ce, jusqu'à la saisie des biens par les autorités françaises à la révolution de 1789, les baux furent renouvelés régulièrement ; les clauses étaient celles du bail-type des églises secondaires. L'une d'entre elles, plus originale, stipulait que le censier était tenu de s'acquitter des servitudes et des corvées grevant le bien — nourriture des fauconniers, des chiens, des hôtes et des oiseaux — et des redevances annuelles dues au Prince. Nous publions en annexe la liste

(1) J. CUVELIER, *Analyse des chartes de l'abbaye du Val-Benoît.* (BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, XXX).
(2) *Idem*, p. 201-202. — Archives de l'Etat à Liège (A. E. L.). *Abbaye du Val-Benoît.* Registres aux cens et trescens.
(3) Voir tableaux ci-annexés : I, II, III.

des locataires successifs de la ferme jusqu'à la vente de celle-ci (1).

Au cours des temps, les bâtiments de ferme s'agrandirent et l'on relève que le bien loué était dit contenir : cour, maison jardins, et assise, prés, terres arables, appendices et appartenances, appelés « Cour et abbie de Hombroux » : le nom d'abbie tirait probablement son origine du fait que la ferme contenait un quartier de maître que le couvent se réservait (2). La quantité de terres louées au même preneur varia durant les nombreuses années qui s'écoulèrent depuis le XIVe siècle jusqu'au moment de la vente des biens. Cependant, à partir de la fin du XVIe, la contenance de la ferme se stabilisa et le paiement de la location resta fixé à 286 muids d'épeautre, 12 setiers de pois, 12 setiers de navette et 12 grosses livres de cire (3). Cette dernière prestation en nature semble indiquer que l'apiculture florissait à Hombroux.

La ferme vendue comme bien national, en vertu de la loi du 16 Brumaire an V, le 25 Ventôse de la même année, qomportait, d'après la mise en adjudication: une ferme avec cuartier de maître, jardins, prés et terres dont 3 bonniers de prairies d'une superficie totale de 92 bonniers. A ce moment, elle était occupée par Gilles-Mathieu Faudeur. Elle fut acquise par Alexandre-Louis-Camille Asseline pour 140.000 livres (4). Cette propriété achetée pour les demoiselles Marie-Jeanne Souris et Marie-Elisabeth Donceel, ex-religieuses du couvent de Beauregard à Liége, est cédée par celles-ci, l'an V, à MM. Miesse et consorts, qui la donnent en échange, l'an XIV, à M. Jean-Charles-Henri de Bellefroid, contre d'autres biens ayant appartenu aux abbayes

(1) *Idem.*

(2) L'on nommait de telles fermes : *abbies*, même lorsque la communauté n'y avait pas d'habitation.

(3) JACQUES DE HEMRICOURT. *Le Patron de la Temporalité*, édition C. DE BORMAN, A. BAYOT et Ed. PONCELET, III, 124, n°145. La grosse livre de cire pesait 4 marcs et 1 firton, poids de Cologne, soit 934 gr. 242.

( ) A. E. L. *Fonds français.* Registre de la vente des biens nationaux, n° 10 de la 3me affiche, n° 88 de l'inventaire dressé par Monsieur Léon Lahaye.

d'Afflighem et de Saint-Michel à Anvers et achetés par lui à la vente des biens nationaux (1). Au partage des biens de M. de Bellefroid, la ferme échoit aux enfants de son mariage en secondes noces avec Anne-Marie Dresse (2). Elle passa ensuite aux mains de la famille Pâques et appartient aujourd'hui à M. Nihoul. L. DE JAER.

(1) A. E. L. Notaire A. J. Ansiaux. Acte du 7 nivôse an XIV.
(2) A. E. L. Notaire G. J. Dusart. Acte du 18 décembre 1828.

LOCATAIRES DE LA FERME (COUR ET ABBIE)

Années	Locataires	Redevances					
		Muids d'épeautre	Stiers de pois	Stiers de navette	gerbes de paille	Grosses livres de cire	
1361	Jean de Hombioux (convers)	—	—	—	—	—	—
1365	Gillot de Hombroux		—	—	—	—	—
1380	Gilles et Henri	340	—	—	—	—	—
à 1404	fils Gillot	—	—	—	—	—	—
1440	Jacob de Foron	200	5	—	—	—	—
à							
1451	Willem et Wéry fils le Servais Gilman de Hombroux	190	11				
1452	Radoux Warnotte	381	12	—	150	—	
1481	Radoux Warnotte beau-père de	381	12	—	150	—	
	Jean Grossart	401	12	—	200	—	
1505	Jean Grossart	286	12	12	—	12	—
1546	Jean fils de Jean Radoux	400	12	12	200	—	
1582	Radoux Warnotte	381	12	—	150	—	—
1590	Gillet Grossart	286	12	12	—	12	pour la ferme
	Gillet Grossart son oncle	118	4	4	—	4	pour terres détachées
1653	Philippe fils Gilllet époux de Marie Stas Renkin d'Ans	286	12	12	—	12	— — —
1786	Mathieu Raick	286	12	12	—	12	—
1796	Gilles-Mathieu Faudeur	94	plus 1750 florins				— —
1815	Henri Juprelle	333	4	—	—	—	—

Ce tableau a été établi d'après les registres aux Stuits et Trescens de l'abbaye.

Numéros Affiches	Numéros Actes	Numéros Inventaire	Localités et lieux-dits	Nature des biens	Contenances Bonniers	v. g.	v. p.	J	H	A	C	Acquéreurs	Prix
1	38	—	Waroux, à la drève devant Waroux	terres	5	8	—	—	—	—	—	Dewer ex-religieuse	3500 l.
—	39	—	au petit arbre	»	3	10	—	—	—	—	—	»	2200 l.
—	40	—	à Cokay-Fosse	»	1	—	—	—	—	—	—	»	680 l.
—	43	—	au fond de Waroux	»	1	10	—	—	—	—	—	»	980 l.
—	45	—	sur le thier de bordon	»	—	3	12	—	—	—	—	Pinsar	181 l.
—	46	—	a thier de bordon	»	—	8	—	—	—	—	—	»	330 l.
—	47	—	a la haute waide	»	—	—	—	10	—	—	—	»	237 l.
—	48	—	au thier de la montagne	»	4	18	—	—	—	—	—	Hauben ex-religieuse	5732 l.
									17	02	91		

II

1	36(34)		Alleur	terres	12	6	13	—	—	—	—	Dewer ex-religieuse	29.500l.
2	37(35)	—	»	»	9	9	2	—	—	—	—	»	10.200 l.
246	1	2312	»	»	—	—	—	—	—	30	74,7	Arnold	161 l.
246	2	2313	»	»	—	—	—	—	—	87	84,9	Arnold	161 l.
298	5	2820	»	»	—	—	—	—	—	56	67,2	Richard (notaire)	470 fr.
64	11	798	»	»	—	—	—	—	1	8	2,2	Michel-Mathias Clerx de Waroux	800 fr.
22	16	273	»	»	—	—	—	—	1	8	9,2	J. Toussaint Pasques	1675 fr.
					21	15	15		1	211	238,2		

Le bonnier est compté pour 8784,9 m²

18 H 44 a,82 c. 90
\+ 65 a 88 c 75
3 a 29 c 49

19 H 14 a 01 c 05

Total : 19 H 14 a 01 c 05
H 13 a 38 c 20

22 H 27 a 39 c 25

3 H 13 38,2

III

3	10	88	Hombroux	Ferme, quartier de maître, jardins, prés et terres dont 3 bonniers de prairie	92	—	—	—	80	82	20	Alex-Louis Camille Asseline	140.000 l.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

W. LEGRAND. Note sur le culte de saint Poppon, abbé de Stavelot 1, 25

L. DEWEZ. Inventaire archéologique : Les Bois sculptés du Musée Curtius 19, 61

A. GEUBEL. Découvertes archéologiques à Jupille..... 45

P. LALOUX. In Memoriam : Léon Lahaye..... 49

J. STIENNON. Mention d'une sculpture disparue, conservée jadis à l'abbaye de Saint-Jacques..... 56

L. DE JAER. La ferme de Hombroux, ancienne propriété de l'abbaye du Val-Benoît 67

Notes : Instructions aux auteurs 24

Horlogerie liégeoise 48

TABLE DES FIGURES

Pages

Chaperon de chape avec la représentation de St Poppon.. 3

Vue de Stavelot 9

Buste de saint Poppon 13, 43

Socle du buste de saint Poppon..... 17

Sceau aux causes de l'abbaye de Stavelot..... 34, 39

Bois sculptés du Musée Curtius..... 21, 22, 24, 61, 62, 64, 65, 66

Plan de découvertes archéologiques à Jupille..... 46

Vue de la ferme de Hombroux 68

Portrait de Léon Lahaye 50

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

1943

A

Afflighem, dépend. Hekelghem (Brabant). Abbaye, 71.
Afrique du Nord, 54.
Alard (dom Poppon), moine de Stavelot, 44.
Alexandre (saint), 7, 11.
Alleur, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 67, 69, 72.
Alvin, aut. cité, 34, 38.
Amand (dom), abbé de Saint-Nicolas à Brauweiler, 30.
Amblève, rivière, 8, 16.
Ambroise (R. P.), docteur en théologie, gardien des Capucins de Liège, 8.
Andenne (cartulaire d'), 52.
Anne (sainte), statue, 63.
Ans, prov. cant. Liège, 71.
Anthisnes, prov. Liège, cant. Nandrin. Seigneur, voir Jacques.
Anvers, ch.-l. prov. Abbaye, voir Saint-Michel.
Arnold, 72.
Asseline (A.-L.-C.), 70, 72.
Augustines (les), 68.

B

Babolin (saint), 6.
Baldung (Hans), aut. cité, 23.
Balis (Nicolas), abbé de Saint-Jacques à Liège, 60.
Barbe (sainte), 10, 66.
Barbu (dom Christophe), moine de Stavelot, 14.
Beaufays (prieur de), 6.
Beaumont, voir Poppon.
Beauregard, couvent à Liège. Voir Donceel, Souris.
Bellefroid (Jean-Ch.-H.), 70, 71.
Berlière (dom Ursmer), aut. cité, 2, 40, 55.
Bernardfagne (prieur de), 6.
Bocholtz (Arnold de), grand prévôt de Liège et de Hildesheim, 5, 6, 11.
Bocholtz (Jean-Guillaume), grand bailli de Peelt, lieutenant des fiefs du pays de Liège et comté de Looz, 11.
Borchgrave d'Altena (comte J. de), aut. cité, 21.
Bormans (St.), archiviste, administrateur de l'Université, 51.
Bosquier (Julin), 2.
Bra (ban de), 43.
Brauweiler, Allemagne, Rhénanie, rég. Cologne, 29, 30. 40. — Abbaye, voir Saint-Nicolas.
Brehier (Louis), aut. cité, 36.
Bruxelles, cap. Belgique. Bibliothèque Royale, 34.
Burnenville (dom Hubert), moine de Stavelot, 5, 27, 43.
Bursfeld (congrégation de), 30.

C

Cabrol (dom F.), aut. cité, 2.
Cap Nord (le), 54.
Capucins (les), à Liège. Voir Ambroise. — A Malmedy, 10.
Caraffa (Pierre-Aloys), nonce apostolique, 27.
Cartel (Camille), membre de l'I. A. L., 48.

Casteele (Désiré van de), archiviste, 51, 52.
Catherine (sainte), 10. Statue, 66.
Cécile (sainte), 10.
Challes (hameau de), dépend. Stavelot, 8.
Charlemagne (rue), à Jupille, 47.
Charlier (Martin), secrétaire du chapitre de Stavelot, 33.
Chokier de Surlet (Jean de), vicaire général de Liège, 11, 27.
Christ, 23.
Citeaux (ordre de), 68.
Clément XI, pape, 26.
Clerx (Michel-Mathias), de Waroux, 72.
Cokay Fosse, lieu-dit à Waroux, 72.
Cologne, Allemagne, Rhénanie. 42. Voir Horn-Goldschmidt.
Cornesse (L.), docteur en médecine, 33.
Coronmeuse (Jean de), abbé de Saint-Jacques, 60.
Cortryck-Dutzel, prov. Brabant, ar. Louvain, 62.
Cramer (dom François), moine de Saint-Nicolas à Brauweiler, 40.
Crooij (L. et F.), aut. cités, 14.
Curtius (Jean), 19.
Cuvelier (Jos.), aut. cité, 86.

D

Dalmatie, 54.
Delhez (dom Poppon), moine de Stavelot, 44.
Desmousseaux, préfet du département de l'Ourthe, 41.
Destrée (Jos.), aut. cité, 13.
Dewer, ex-religieuse du Val-Benoît, 72.
Dewez (Léon), auteur, 19, 24, 61-67.
Dinant (cartulaire de), 52.
Dionysie, évêché. Voir Etienne, Strecheus.
Dison, prov. Liége, ch.-l. cant. Eglise primaire, 2, 3.
Donceel (Marie-E.), ex-religieuse de Beauregard à Liège, 70.
Dragendorff, 48.
Dresse (Anne-Marie), 71.
Drève devant Waroux, lieu-dit à Waroux, 72.
Drogon, abbé de Saint-Jacques, 57-59.
Dumont (E.), donateur, 24.
Dusseldorf, Allemagne, Rhénanie. Archives, 38.

E

Eglise (rue de l'), à Jupille, 45.
Elisabeth, comtesse de Flandre, 37.
Enéide (l'), 17.
Enfant Jésus, statue, 22, 61, 63.
États-Unis, 54.
Etienne, évêque de Dionysie, suffragant de Liège, 31. — Moine, 16. — Saint, 10.
Europe occidentale, 54.
Everelme, abbé de Saint-Laurent-lez-Liège, 59.
Everhelme, *Everelme*, biographe, 2, 16, 27.
Ezzo, comte palatin, 29.

F

Faudeur (Gilles-Mathieu), 70, 71.

FERDINAND DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 1, 2, 5, 6, 7, 25, 31, 33.
FEXHE-SLINS, prov. Liège, ch.-l. cant. Curé, voir HERBETO.
FLANDRE (comté de). Voir ELISABETH.
FOND DE WAROUX, lieu-dit à Waroux, 72.
FORON (Jacob de), 71.
FRANCE. Reine, voir ISABELLE.
FRANCOTTE (Henri), 51.
FRUMOLD, *Frumoldus*, 9, 15.
FURSTENBERG (François-Egon) abbé-prince de Stavelot, 27.

G

GASPAR (mage), 22.
GELDER (van), collection, 23.
GEMBLOUX (chapitre de), 3.
GEUBEL (A.), auteur, 48.
GHYSELS, chanoine, grand écolâtre de la cathédrale de Liège, 53.
GILLARD (L.), chirurgien, bourgmestre de Stavelot, 33.
GILMAN (Servais), 71. — (Wéry), 71. — (Willem), 71.
GÎT-LE-COQ (rue), à Jupille, 45, 47.
GODUIN, 40.
GOESIN (dom Poppon), moine de Stavelot, 44.
GOESIN, *Goesuin*, (Jean), orfèvre de Liège, 1, 4, 12.
GOZON, écolâtre, 17.
GROSSART (Gillet), 71. — (Jean) 71. — (Philippe), 71.
GROUTTE (dom Poppon), moine de Stavelot, 44.

H

HADELIN (saint), 27.
HALKIN (L. E.), aut. cité, 24.
HAUBEN, ex-religieuse du Val-Benoît, 72.
HAUTE WAIDE, lieu-dit à Waroux, 72.
HAUTMONT (abbaye de), 25.
HENRI (saint), empereur, 15.
HERBETO (Jean), curé de Fexhe Slins, 28.
HEULE (H. van), conservatrice du Musée Curtius, 19, 20, 45, 48.
HILDESHEIM, Allemagne, prov. Hanovre. Voir BOCHOLTZ.
HOCHT (Nicolas), prieur de Stavelot, 1, 2, 16.
HOMBROUX, dépend. Alleur (Liége), 69, 72. — Eglise, 67. — Ferme, 67-72. — (Gilles de de), 68, 71. — (Gillot de), 69, 71. — (Godefroid de), 68. — (Gozelon de), 68. — (Henri de), 71. — (Jean de), 68, 71.
HORN-GOLDSCHMIDT (J. P. de), vicaire général de l'archevêché de Cologne, 40.
HUBALD, 15.
HUBIN (Jacques de), 33.
HUGUES DE PIERREPONT, prince-évêque de Liège, 36.

I

ILES (les), lieu-dit à Stavelot, 8.
ISABELLE DE HAINAUT, reine de France, 37.

J

JACQUEMART (R.), étudiant en architecture, 45.
JACQUES, *Jacobus*, abbé de Stavelot-Malmédy, prince du Saint-Empire, comte de Logne, seigneur d'Anthisnes et de Vien, 30, 33.

JADOT, doyen de Stavelot, 42.
JAER (L. de), auteur, 67-72.
JAMAR DE MONTFORT (Anne), abbesse du Val-Benoît, 67.
JEAN-BAPTISTE (saint), 5.
JÉSUS, voir ENFANT JÉSUS.
JOSEPH (saint), 22.
JULIERS (duchesse de), 27.
JUPILLE, prov. et cant. Liège. Villa romaine, 45. — Lieux-dits, voir CHARLEMAGNE, EGLISE, GÎT-LE-COQ, PIED-BŒUF.
JUPRELLE (Henri), 71.

K

KURTH (God.), 50.

L

LAHAYE (Henri), 54. — (Léon), article nécrologique, 49-56.
LALOUX (P.), trésorier de l'I.A., L., 24 ; auteur, 49-56.
LAMBERT LE PETIT (annales de), 57.
LANTIN, prov. Liège, cant. Fexhe-Slins, 67.
LAURENT (saint), 10. — Statue, 21.
LÉAU, prov. Brabant, ch.-l. cant., 21.
LEENAERS (Lucien), 21.
LEGRAND (W.), auteur, 1-18, 25-44.
LEGROS (Pierre), fondeur à Malmedy, 42.
LÉONARD (saint). Statue, 21.
LEZOUX, 48.
LIÈGE (ville de), 34, 54. — Abbayes, voir ROBERMONT, SAINT-JACQUES, SAINT-LAURENT. — Archives de l'État, 51. Voir BORMANS, CASTEELE, LAHAYE. — Autel, voir SAINT-NICOLAS. — Barreau, 51. — Collège Saint-Servais, 49. — Couvents, voir BEAUREGARD, CAPUCINS RÉCOLLETS. — Eglises, voir SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-JACQUES, SAINT-REMY, SAINT-VINCENT. — Moulin, voir SAULCY. — Orfèvre, voir GOESIN. — Paroisses, 53. Voir SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-MARTIN-EN-ILE. — Patronage, voir SAINTE-MARIE. — Sociétés savantes, 53. Voir MUSÉE CURTIUS. — Université, 50. Voir BORMANS.
LIÈGE (diocèse de), 43. — Evêques, 43. Voir HUGUES de PIERREPONT, MONTPELLIER, WAZON. — Suffragant, voir ETIENNE. — Vicaire général, voir CHOKIER DE SURLET. — Cathédrale, voir BOCHOLTZ, GHYSELS.
LIERNEUX, prov. Liège, cant. Stavelot, 11. — Voir NOIRE-FONTAINE.
LIMBOURG (province de), 63.
LOGNE (comté de), 11. — Comte, voir JACQUES.
LOUVAIN (prov. Brabant, ch.-l. cant.. — Eglise, voir SAINT-JACQUES.
LOUIS XVI (style), 48.

M

MAEYER (R. de), aut. cité, 45.
MAGES (adoration des), 22.
MALACORD, 42.
MALMEDY, prov. Liège. — Abbaye, 4. — Chapitre, 37. — Couvent, voir CAPUCINS. —

Fondeur, voir LEGROS. — Religieux, 37. Voir XHARDÉ, — Voir STAVELOT.
MANDERSCHEIDT (Guillaume de), abbé de Stavelot, 8.
MARISCHAL (vue de), 56.
MARTÈNE (dom Edmond), à Paris, 26, 27.
MASSANGE, 42.
MASSIN (Nicolas), abbé-prince de Stavelot, 26.
MATHILDE, sœur d'Otton III, 29.
METZ (évêque de), voir POPPON.
MEUSE, 56.
MICHEL (saint), 19.
MIESSE, 70.
MONS, ch.-l. prov. Hainaut. — Archives, voir PONCELET.
MONTEGNÉE, voir PAQUAY.
MONTFORT, voir JAMAR.
MONTPELLIER (Mgr de), évêque de Liège, 42.
MULCKEN (Art van), architecte, 59.
MUSÉE CURTIUS, 19, 20, 45, 58, 61. — Voir HEULE.

N

NAMUR, ch.-l. prov., 52, 54. — Société savante, 52.
NÉRON (monnaie de), 48.
NIHOUL (M.), 71.
NOIREFONTAINE, dépend. de Lierneux, 15.
NOTRE-DAME, 4. — Statue, 57.
NOTRE-DAME ET SAINT-POPPON (autel et confrérie), 8, 26, 27.

O

OSNABRÜCK, Allemagne. Evêché, 25.
OURTHE (département de l'). Archives, 53.
OUWERX (Christian), imprimeur à Liège, 2, 27.

P

PAQUAY, à Montegnée, 48.
PÂQUES (famille), 71. — (J. Toussaint), 72.
PASTURE (Roger de la), 24.
PETIT ARBRE, lieu-dit à Waroux, 72.
PHOLIEN, aut. cité, 48.
PIEDBŒUF (brasserie), à Jupille, 45.
PIERRE, recteur de l'église paroissiale de Saint-Remy, à Liège, 56.
PIERRE (saint), 40.
PINSAR, 72.
POILVACHE (dom Pierre), abbé de Waulsort, 25.
PONCELET (Edouard), conservateur des archives de l'État à Mons, 51.
POPPON, évêque de Metz, 44. — Evêque de Trêves, 44. — Abbé de Stavelot, 1 et ss.
POPPON II ou de BEAUMONT, abbé de Stavelot, 44.
POPPON, vicaire perpétuel de Xhignesse, 44.

Q

QUERIN (saint), 6, 11.

R

RADOUX (Jean), 71.
RAICK (Mathieu), 71.
RÉCOLLETS (les), de Liège, 2, 12.

Reims, France, ch.-l. dép. Marne. Abbaye, voir Saint-Thierry.
Renier (chroniqueur), 59.
Renkin Stas (Marie), 71.
Remacle (saint), abbé de Stavelot, 5-7, 11, 12, 18, 27, 40, 42.
Rhin, 41.
Richard, notaire, 72.
Rivage, lieu-dit à Stavelot, 8.
Robermont-lez-Liège. Abbaye 68. — Cimetière à Liège, 56.
Roche (La), conseiller, 6.
Rupert (dom), 58, 59, 62.
Rutules (les), 17.
Ryswyck (paix de), 40.

S

Saint-Barthelemy, église à Liège, 35.
Saint-Germain-des-Prés (abbaye), 25.
Saint-Jacques (abbaye), à Liège, 56, 59. — Abbé, voir Balis, Coronmeuse, Drogon.
Saint-Jacques (église), à Liège, 35, 57, 58. — A Louvain, 21.
Saint-Jean-Baptiste (autel), à Saint-Jacques de Liège, 57. — (Paroisse), à Liège, 53.
Saint-Jean-l'Evangéliste (église), à Liège, 53. — (Statue), 20, 21.
Saint-Laurent (abbaye), à Liège, 58, 59. Abbé, voir Everelme. — (Chapelle) à Stavelot, 8, 9, 16.
Saint-Martin-en-Ile (paroisse), à Liège, 53.
Saint-Materne (les chanoines de), à la Cathédrale de Liège, 53.
Saint-Michel (abbaye), à Anvers, 71.
Saint-Nicolas (abbaye), à Brauweiler, 29, 41. — Abbé, voir Amand. — Moine, voir Cramer.
Saint-Nicolas (autel), en l'église St-Remy de Liège, 56.
Saint-Remy (église), à Liège, 56.— Voir Pierre.
Saint-Sébastien (église), à Stavelot, 38.
Saint-Thierry (abbaye), à Reims, 16, 26.
Saint-Vincent (église), à Liège.
Sainte-Marie (patronage), à Liège, 54.
Saucy (moulin), à Liège, 21.
Saumery, aut. cité, 29.
Scel des Graces (le), dans la principauté de Liège, 54.
Schmitz (Gérard), 33.
Scuvie, 42.
Sébastien (saint), 10.
Sigebert (saint), 27.
Simettre (saint), 6, 10, 11.
Sixte IV, pape, 60.
Soer de Solières (Max de), collection, 24.
Souris (Marie-J.), ex-religieuse de Beauregard à Liége, 70.
Stavelot, prov. Liège, ch.-l. cant. Abbaye, 4, 14, 27, 28, 32. — Abbé, voir Furstemberg, Manderscheidt, Massin, Poppon, Remacle, Thys, Wibald. — Prieur, 7. Voir Hocht. — Doyen, voir Jadot. — Secrétaire du chapitre, voir Charlier. — Moines, 6, 26 ; voir Alard,

Barbu, Delhez, Goesin, Groutte. — Eglise abbatiale, 38, 40. — Eglise paroissiale, 41, 42 ; voir Saint-Sébastien. Marguilliers, 41. — Voir Notre-Dame, Saint-Laurent. — Léproserie, 16. — Pays, 43. — Principauté, 6, 10. — Ville, 5, 11, 16. — Bourgmestre, voir Gillard. — Lieux-dits, voir Challes, Iles, Rivage. — Voir Malmedy.
Strasbourg, cap. Alsace, 15.
Strecheus, évêque de Dionysie, 1, 6.

T

Talbot, 42.
Theux (de), aut. cité, 2.
Thier de Bordon, lieu-dit à Waroux, 72.
Thier de la Montagne, lieu-dit à Waroux, 72.
Thys (Célestin), abbé de Stavelot, 41.
Trêves, Allemagne. Evêque, voir Poppon.
Troyens (les), 17.

V

Val-Benoît, dépend. Sclessin-lez-Liège. Abbaye, 68. Abbesse, voir Jamar de Montfort. — Religieuses, voir Dewer, Hauben.
Velthem, prov. Brabant, cant. Louvain. — Eglise, 21.
Vespasien (monnaie de), 48.
Vierge. Autel, 58. — Couronnement, 57. — Statue, 23, 61, 63.
Vita Popponis, 17.

W

Walcourt (cartulaire de), 52,
Warnotte (Radoux), 71.
Waroux, dépend. Alleur (Liège), 67, 69. — Lieux-dits, voir Cokay-Fosse, Drève devant Waroux, Fond de Waroux, Haute Waide, Petit Arbre, Thier de Bordon, Thier de la Montagne.
Waulsort, prov. Namur, cant. Dinant. — Abbé, voir Poilvache.
Wazon, prince-évêque de Liège, 16, 31.
Wibald, abbé de Stavelot, 37.
Winghe (dom Antoine), abbé de Liessies, 25.

X

Xhardé (dom François), moine de Malmedy, 4. — (M.) 4.
Xhignesse, dépend. Hamoir (Liège). Vicaire, voir Poppon.

Y

Yernaux (J.), aut. cité, 2.

Musée Archéologique Liégeois

I. Monuments funéraires

a) Musée Curtius

I

Deux fragments du sarcophage de l'évêque *Richaire* (nº inv. 19.155, 19.156).

L'un des fragments porte le reste d'un amour nu, ailé, les poignets et la cheville ornés d'un bracelet, le manteau rejeté en arrière, soutenant un cartouche ; l'autre, deux amours de même type, adossés, dont l'un est incomplètement conservé.

Inscription gravée :

T ⁘ I ⁘ M ⁘ E ⁘ A XX
IIIJL
OBITVS RICHE
RIDINOSCI
TVR X KL
AVG ESSE

T[ene] I[n] M[ente] E[jus] A[nimam] XXIII J[u]l[i].
Obitus Richeri Dinoscitur X K[a]l[endas] Aug[usti] Esse.

(Clichés des Musées roy. d'Art et d'Hist.)

FIG. 1. — Deux fragments du sarcophage de l'évêque Richaire

Marbre blanc jaunâtre.

Dimensions : *a*) haut. 0 m. 35, long. 0 m. 38.
b) haut. 0 m. 38, long. 0 m. 43.
Provenance : démolitions de l'ancienne collégiale Saint-Pierre, Liège. Découverts par Léon Béthune dans une cave du quartier Saint-Séverin où ils avaient été mêlés à quantité de marbres, de cheminées, de consoles, etc., acquis par des marbriers. Ces deux fragments avaient été abandonnes comme « inutilisables ». Don de M. Armand Béthune, en mémoire de son oncle, Léon Béthune.
Date d'entrée : 30 juin 1919.

Ces deux fragments proviennent d'une cuve funéraire de basse époque romaine qui se rattache au type de sarcophage taillé, en marbre blanc, en grès ou en pierre commune, décoré d'amours sculptés en bas-relief soutenant un cartouche à inscription gravée. Ce cartouche, rectangulaire ou carré, placé au centre d'un long côté ou du couvercle, est à encadrement mouluré, d'aucuns sont terminés à droite et à gauche par un aileron en forme de queue d'aronde, ou flanqués d'un pelta (bouclier d'amazone), souvent dégénéré au point de devenir un simple motif décoratif, tels deux S accolés. Les amours, nus, ailés, un manteau rejeté parfois en arrière, sont tantôt debout, une jambe ployée l'autre écartée, tantôt à genoux, tantôt volants ou encore couchés. Quelques-uns portent des attributs variés ; ceux-ci peuvent avoir été déposés dans le champ. Les côtés latéraux étaient ornés de masques, de grosses guirlandes de feuilles, de fleurs ou de fruits fixés par les lemnisques (rubans). C'est le type de sarcophage le plus répandu ; on le trouve dans toute la Gaule. D'autres fois, le motif est plus développé, il s'accompagne d'autres cartouches ou d'encadrements à l'intérieur desquels on trouve le buste des défunts ou de petits sujets variés. Ils sont plus rares. Reste le troisième type ; les sarcophages largement historiés, très rares ceux-là (1).

Les fragments de la cuve funéraire qui, au X^e siècle,

(1) R. ESPÉRANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*. Paris, 1907-1931, 10 vol. Voir répertoire à la fin du X^e volume.

reçut les restes mortels de l'évêque Richaire pourraient avoir appartenu à la seconde catégorie puisque sur l'un des fragments figurent deux amours adossés. Le premier de ces petits génies funéraires est incomplet, le second soutient un encadrement dont le contenu est perdu. Tous deux à peu près identiques quoique inversés, sont plus lourds, moins musclés, moins nerveux que celui du premier fragment et leurs poignets et chevilles ne sont pas ornés de bracelet. C'est le travail d'une autre main. Quant au cartouche, il a dû être trouvé anépigraphe, on ne remarque aucun ravalement dans la pierre, permettant de supposer qu'elle ait été retaillée au X^e siècle dans le but de recevoir une nouvelle inscription. La longueur de ces cuves pouvait atteindre 2 m. 46, dépasser largement le mètre en hauteur et varier de 0 m. 54 à 0 m. 95 en largeur.

Richaire ou Richer, évêque de Tongres, qu'une légende fait descendre d'un comte de Hainaut, appartenait à une famille noble d'Allemagne ; ses frères, les comtes Geverhard et Matfrid avaient vaincu le roi Zwentibold, bâtard d'Arnould de Lotharingie, en 900.

D'abord abbé de Lobbes, puis de Saint-Hubert en 894, prieur de Stavelot en 898, abbé de Prüm en 899, il fut l'élu du peuple, du clergé et de Charles le Simple au siège épiscopal, et sacré à Rome le 4 novembre 920, en remplacement de l'évêque Etienne. Le pape lui conféra la faculté de porter le pallium, dignité nouvelle pour le siège de Tongres, transféré ensuite à Liège.

Sous son épiscopat, les abbayes de Brogne et de Gembloux furent créées ; on lui doit la reconstruction de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre à Liège, détruite par les Normands en 881, et des églises de Nivelles, de Munster-Bilsen, de Thorn, de Moustier-sur-Sambre, de Susteren, d'Amay, de Celles près de Dinant et de Fosses, mais on ne sait à quelle époque. Elles furent placées sous la juridiction de l'évêque. D'autres abbayes virent les injustices commises à leur égard réparées et leurs torts redressés. Il exécuta les intentions de son prédécesseur en faisant célébrer la fête

de la Sainte-Trinité dans tout le diocèse. Celle-ci se propagea successivement en France, en Allemagne et enfin, en 1334, le pape Jean XXI l'étendit à l'Eglise universelle. En 936, il assista au couronnement, à Mayence, d'Otton 1er, dit le Grand, roi de Germanie.

Ce saint évêque mourut le 23 juillet 945. Ses biens servirent à doter trente chanoines de la collégiale Saint-Pierre (1).

II

Dalle tumulaire du *chevalier Antoine* (no inv. 1.9296) (2).

De forme trapézoïdale, cette pierre tombale, en calcaire un peu jaunâtre, porte, gravé assez péniblement, un chevalier armé et éperonné. La tête est entièrement recouverte d'un heaume cylindrique dont l'œillière et le nasal forment une croix, la mentonnière bien marquée. Le corps est vêtu d'une cotte de mailles et protégé par un surcot (3). Un glaive est accroché à un baudrier, du côté gauche. La main droite, levée, tient une lance, la gauche repose sur un bouclier en forme d'écu portant de vair de sept tires au chevron de ... brochant sur le tout. A la partie supérieure de la dalle se lit, gravé, en caractères romans :

ANTONM[ILES]

Dimensions : haut. 2 m. 10, larg. 0m. 90 au centre.
Etat de conservation : brisée en deux lors de son déplacement en 1878, deux fragments perdus.
Provenance : ancien prieuré de Saint-Nicolas en Glain, détruit en 1906, don du Dr Vaust.
Date d'entrée : 1862.

---

(1) Chanoine DELVAULX, *Mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège.* Ms Univ. Lge. I, p. 708. J. DARIS, *Hist. du diocèse et de la principauté de Liège depuis les origines jusqu'au XIIIe siècle*, Liège, 1890, p. 227 à 251. Ch. J. COMHAIRE, *Le sarcophage chrétien de l'évêque Richaire de Liège* (ANN. SOC. ARCH. BRUX. XXII (1908), p. 281 à 299. GOBERT, *Liège à travers les âges*, IV, p. 543.

(2) *Cat. descr. du Musée provincial de Liège*, fondé par l'I. A. L., 1864, p. 14 avec pl.

(3) Vêtement en étoffe ou en cuir, serré à la taille par une cordelière et descendant jusqu'au dessous des genoux.

(Cliché I. A. L.)

FIG. 2. — Dalle tumulaire du chevalier Antoine.

L'identification de ce personnage a déjà fait l'objet de plusieurs commentaires. Sans vouloir apporter du neuf à la question, qui reste posée, je résumerai simplement ici ce qui en a été dit.

En 1856, A. Hellin-Marésal, dans une lettre adressée au curé du Vivier de Streel, alors vice-président de l'I.A.L. (1), signalait la découverte de cette pierre sépulcrale, considérée comme ayant recouvert les restes mortels du fondateur du prieuré de Saint-Nicolas en Glain. Il attirait l'attention sur le piteux état de cette église ou chapelle romane et rappelait que les auteurs n'étaient pas d'accord sur la date de sa fondation. D'après Fisen (2), elle remonterait à 1147; pour l'historien de l'abbaye de Saint-Laurent, elle aurait été consacrée le 22 juillet 1151 par Henri II, évêque de Liége et, d'après Jean d'Outremeuse, construite en 1154, consacrée en 1155 (3). Trois auteurs, trois opinions ; d'après Th. Gobert (4) et M. Ed. Poncelet (5), la première semble la mieux fondée. Il en est à peu près de même de l'identification de celui que la tradition considère comme un des fondateurs du prieuré.

Fisen avait attribué cette fondation aux frères Gérard et Antoine de Warfusée ; l'historien de l'abbaye de Saint-Laurent et, après lui, Jean d'Outremeuse, à Antoine et Gérard de Boisée. Tablant sur les notes ci-dessus et croyant pouvoir dater la dalle du XII^e siècle, A. Hellin-Marésal avait identifié le personnage avec Antoine de Bolsée, issu des anciens Warfusée par la branche des d'Awans (6).

---

(1) A. HELLIN-MARÉSAL, *La chapelle de Saint-Nicolas en Glain* (BULL. I. A. L., III (1857), p. 23.

(2) FISEN, *Historia ecclesiae Leodiensis*, I, 241.

(3) Repris par MARTÈNE et DURAND dans *Amplissima collectio*, IV, 1088.

(4) Jean D'OUTREMEUSE, *Le Myror des Hystors*, éd. St. Bormans, IV, 407, 410 avec fragments généalogiques du lignage, 408, 425.

(5) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, III, 51. Ed. PONCELET, *Introduction historique aux Œuvres de Jacques de Hemricourt*, III, CXCII.

(6) A. HELLIN-MARÉSAL, *La chapelle de Saint-Nicolas en Glain* (BULL. I. A. L., III, 23, 24).

Le chanoine N. Henrotte reproduit une étude de Ed. L. Lavalleye, parue en 1839 (1) et, se basant sur l'écu qui, d'après lui, est Loncin avec Bolsée sur le tout, il identifie le défunt à Antoine de Loncin dont la mère s'appelait N... de Bolsée, de la branche de Fooz, de Waroux, de Lexhy, d'Awir, issus des Dammartin de France (2). Sur la foi d'une mauvaise lecture de l'inscription par un tiers, il croit pouvoir transcrire ANTONE VOWEIS (Antoine avoué) au lieu de ANTON[IUS]M[ILES]. Cette erreur est rectifiée d'après le Recueil d'épitaphes de Henri van den Berch (3) par Théodore Gobert qui pense se trouver en présence de la dalle tumulaire d'un des frères qui auraient fait élever l'ancien sanctuaire de Saint-Nicolas en Glain. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une donation de terrain, lequel appartenait déjà à l'abbaye de Saint-Laurent en 1151, mais de quelque largesse (4).

Reprenant ces données, Lucien Renard observe que, dans sa nouvelle édition critique du Miroir des Nobles de la Hesbaye, le chevalier C. de Borman n'a trouvé nulle mention du chevalier Antoine et que rien ne permet d'identifier ce personnage qui a dû appartenir aux familles apparentées aux lignages de Fooz ou de Bolsée. Il ajoute, en note, qu'on trouve, il est vrai, dans l'édition de Hemricourt par Salbray un blason identique à celui du chevalier Antoine auquel est donné le nom de Lonchin ; ce blason appartient à Henri de Loncin, doyen de Saint-Lambert, mort en 1387.

Ensuite adoptant l'opinion de Th. Gobert, Lucien Renard estime en considérant l'armure et le blason du chevalier que la dalle ne peut appartenir à la fin du XII^e siècle, mais à la première moitié du XIII^e siècle. D'après lui,

---

(1) E. L. L., *Ruines de l'église de Saint-Nicolas en Glain* (MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES, 1839, p. 413-417).

(2) L'auteur a reproduit ici une légende, dénuée de tout fondement, qui a voulu faire descendre les Bolsée, les Fooz, les Waroux, les Lexhy, les Awirs,des Dammartin de France, alors qu'ils ont pour souche les Dommartin-Warfusée, de Hesbaye.

(3) H. VAN DEN BERCH (Naveau et Poullet), n° 1363.

(4) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, III, 151.

ce monument funéraire n'est pas celui du fondateur du prieuré de Saint-Nicolas en Glain (1).

Dans une petite note intitulée « A propos de la dalle funéraire du chevalier Antoine », le chevalier le Paige donne quelques précisions sur des détails vestimentaires qu'il désigne du terme exact. Puis, il ajoute que cette forme d'armure date des dernières années du XII^e siècle et va jusque vers la fin du XIII^e : on peut la voir, notamment, sur le sceau de Guy de Dampierre à peu près identique à celle du chevalier Antoine (2). Cette constation bouscule les supputations de L. Renard.

De son côté, dans son Introduction historique au t. III des œuvres de Hemricourt, M. Ed. Poncelet partage l'opinion traditionnelle sur l'identification de la dalle (3). Mais à la suite de nouvelles recherches, il n'a retrouvé le nom d'Antoine de Boisée dans aucun acte authentique (4) : le chevalier Antoine reste donc toujours énigmatique derrière son heaume.

III

Fragment de la pierre tombale d'une recluse du nom de Héluy (5) (n° inv. 21).

Inscription gravée en caractères romans :

REC

IDIS ENIS

IS·NIT

UR·ASCE

(1) L. RENARD, *Dalle funéraire du chevalier Antoine* (CHRON. ARCH. DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE, 5e année (1910), p. 93 à 96 avec fig.

(2) Chevalier C. LE PAIGE, *op. cit.* (CHRON. ARCH. DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE), 5e année (1910), p. 109.

(3) ŒUVRES DE JACQUES DE HEMRICOURT, t. III, p. CXCII.

(4) Monsieur Ed. Poncelet, communication verbale.

(5) *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège*, 1864, n° 13, p. 15.

Pierre calcaire.

Dimensions : long. 0 m. 93, larg. 0 m. 30.

Provenance : trouvée lors de la démolition des cloîtres de la collégiale Saint-Pierre, au XIX^e siècle.

Date d'entrée, avant 1864.

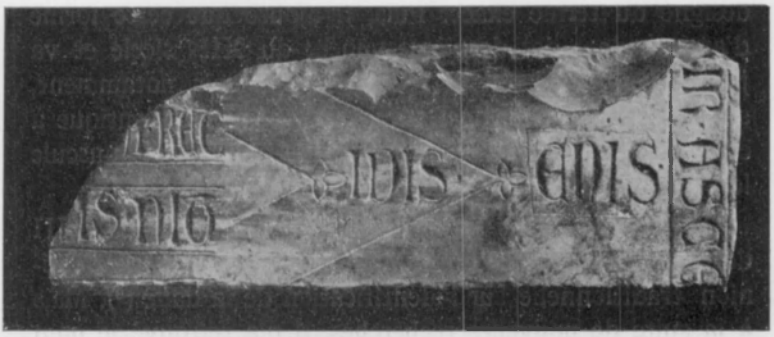

(Cliché des Musées roy. d'Art et d'Hist.)

Fragment de la dalle tumulaire de la recluse Helluy.

L'inscription a pu être complétée au moyen du Recueil d'épitaphes de H. van den Berch (1) :

Sub tumba lapidis
Pius usa locis alienis
Annis bis denis
Hic ossa iacent Heluidis.
Rex pie, Rex lenis
Qui colla superba regidis
Iunge choris nitidis
Hanc agminibusque serenis.

En exergue, autour de la pierre, en lettres capitales, comme celles qui précèdent :

Bis sexcenteno trino quoque bisque trigeno, anno natha-

(1) Publié par Léon Naveau de Marteau et le chevalier Arnold Poullet, n° 224.

lis Domini, quando Maialis dena dies oritur ascensio, dum celebratur de pede, transvehitur hæc turris et hic relocatur (1).

Cette pierre rappelle, avec le nom de la recluse Héluy, le déplacement et la reconstruction d'une nouvelle tour, à la collégiale Saint-Pierre, le 10 mai 1263, jour de l'Ascension (2).

IV

Fragment d'une dalle tumulaire au nom d'*Anselme de Calciata* (de la Chaussée), (n° inv. 39.16).

Il représente, gravée au trait, la tête d'un personnage situé dans un décor architectural gothique. Une main bénissant sort de l'ogive placée sous un gable.

Inscription en bordure, gravée en caractères romans.

...ANSELMI DE
CALCIATA REQES [I]N
PACE A[MEN].

Pierre calcaire.

Dimensions : long. 1 m. 05, larg. 0 m. 53.
Etat de conservation : caractères légèrement effacés.
Provenance : découverte dans un jardin, rue de la Chaîne (Citadelle), Liège. Don de Monsieur Lohest.
Date d'entrée : 27 mars 1939.

(Cliché des Musées roy. d'Art et d'Hist.)

FIG. 4. — Fragment de la dalle tumulaire d'Anselme de Calciata.

(1) Le catalogue descriptif cité ci-dessus donne toutefois : relevatur au lieu de relocatur.
(2) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, IV, p. 544.

Anselme de Calciata ou de la Chaussée est connu par trois de ses descendants directs, dont les dalles funéraires se trouvaient au XVII^e siècle à l'abbaye du Val des Ecoliers, à Liège. H. van den Berch nous en a conservé les épitaphes dans le texte latin (1).

N° 965. Anno ab incarnatione Dni M.CC.LXXXI, in crastino Barnabae obiit Agnes de Calciata. Item M.CC.LXVI, in nativitate Beatæ Mariæ obiit Thomas frater praedictae Agnetis, filius Dni Anselmi militis de Calceata. Requiescat in pace. Amen.

N° 971. Anno Domini M.CC.LXXIII, non.Julii obiit Maria filia Anselmi de Calciata uxor Wilhelmi de Sollario. Orate pro ea.

Sous la même pierre avait été enterré Lambert dit Lambuce d'Ile, avec l'inscription suivante :

Anno Domini M.CCC.IIII, nonas Augusti, obiit Lambertus dictus Lambuce de Insula fundator istius altaris. Orate pro eo.

Jean-Gilles Le Fort a noté la traduction de ces épitaphes dans son Recueil (2), mais il fait mourir Marie en 1292, Agnès en 1282 et Thomas en 1296.

On se trouve vraisemblablement ici en présence d'un fragment de la dalle funéraire d'Agnès et de Thomas de Calciata. L'inscription confirme cette hypothèse ; van den Berch a introduit abusivement dans celle-ci le terme « militis » que Le Fort, dans sa traduction ne reproduit pas.

V

Six fragments de la dalle tumulaire de *Lambert delle Fosse* (n° inv. 1631). De forme légèrement trapézoïdale elle figure, gravé au trait entre deux pilastres, le bas des jambes d'un personnage masculin vêtu d'une tunique,

(1) *Recueil*, n° 965 et 971.
(2) N^os 496 et 533.

les pieds reposant sur un chien couché. Inscription gravée en bordure, caractères romans :

...OBIIT · DNS · L/AMBERTUS · DEFOSSA · CIVIS · / ET SC · /ABINUS LEODIENSIS/

P.L.
(Cliché A. I. L.)

FIG. 5. — Fragment de la dalle tumulaire de Lambert delle Fosse.

Pierre calcaire.

Dimension : largeur, 1 m. 32.

Provenance : découverte vers la fin du mois de décembre 1906, lors de travaux exécutés dans le sous-sol de l'hôtel de Suède, rue Georges Clemenceau, à environ deux mètres de profondeur (1). Cet endroit dépendait autrefois du couvent des Dominicains (Frères Prêcheurs), construit en 1234. L'église, rebâtie en 1675, démolie en 1817, voisinait l'angle de la rue des Dominicains vers le Théâtre.

L'épitaphe de Lambert delle Fosse n'est renseignée ni dans le Recueil de Langius (2), ni dans celui de H. van den Berch (3). Dans son ouvrage sur les Echevins de la souveraine justice de Liège, le chevalier C. de Borman mentionne ce Lambert delle Fosse, cité en 1269 et 1278 comme homme « delle cyse Dieu » (4). Il n'était pas encore échevin au commencement de l'année 1280 et mourut en février 1283. Son testament, fait de concert avec sa femme, Maghon dite delle Fosse, le 13 de ce mois de février, contient des particularités intéressantes. Certaine de ses dispositions rappelle l'engouement que les croisades provoquèrent. Lambert delle Fosse déclare aussi vouloir être enterré en l'église des Frères Prêcheurs dans une chapelle qu'on y bâtira en l'honneur de Notre Dame, de saint Lambert et de saint Josse (5).

Comme le fait remarquer P. Lohest, cette dalle funéraire aurait donc appartenu à un des premiers échevins dont le souvenir a, entre autres, été conservé par l'épigraphie (6).

VI

Dalle tumulaire de *Gérard de Sart* et de sa mère *Ailide* (nº inv. 1.42.8).

---

(1) CHRON. ARCH. ANCIEN PAYS DE LIÈGE, 2e année (1907), p. 11. Eug. POLAIN, *Le couvent des Dominicains de Liège*, BULL. I. A. L., XLIV (1914-19), p. 32, fig. 6.

(2) Ms à l'Université de Liège.

(3) Publié par Léon NAVEAU DE MARTEAU et le chevalier Arnold POULLET.

(4) Homme de la cour alllodiale.

(5) C. DE BORMAN, *Op. cit.*, I, p. 91 et 441 et ss.

(6) P. LOHEST, *Découverte d'une pierre tombale liégeoise du XIIIe siècle*, CHRON. ARCH. DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE, 2e année (1907) p. 21, avec fig.

(Cliché des Musées roy. d'Art et d'Hist.)

FIG. 6. — Dalle tumulaire de Gérard de Sart et d'Ailide, sa mère.

Sur un fond d'architecture gothique, les défunts sont figurés, gravés au trait avec incrustations de marbre blanc et, autrefois, de lames de cuivre. La gravure est d'un très beau style, principalement en ce qui concerne la tombée des étoffes.

Inscription gravée, caractères romans, en exergue :

ANNO·DNI·M·CCC·XLIX·III·DIE·ME[N]SIS·
AUGUSTI·OBIIT·DNS·GERARDUS·DE·SARTO·
CAN[ONICUS]·HUI[US]·ECCL[ES]I[A]E·ET·
ARCHIP[RES]B[ITE]R·LEODIEN[SIS]·ORATE·PRO·
EO·ANNO·DNI·M·CCC·XXXVI·IN·DIE·BEATI·
GREGORII·P[A]P[A]E·OBIIT·DNA·ADILIA·DE·
SARTO·MATER·DNI·GERARDI·DE·SARTO·
CANONICI·HUIUS·ECC[LESIA]E·ORATE·PRO·EA·

Dans l'arcature trilobée qui surmonte les défunts, taillé en épargne :

LIBERA·ME·D[OMI]NE·DE·MORTE·ET[ER]NA·
IN·DIE·ILLA·TREMENDA·QUANDO·COELI·
MOVENDI·S[UN]T·ET·T[ER]RA·
VOS·KI·PASSEIS·SOR·MI·POR·DIEU·PROIES·
POR·MI

Dans le champ :

FILI DAM

Pierre calcaire.

Dimensions : long. 2 m. 69, larg. 1 m. 50, épaisseur, 0 m. 25.
Etat de conservation : les lames de cuivre sont perdues, les inscrustations de marbre sont détériorées.
Provenance : ancienne collégiale, actuellement église primaire de Saint-Barthélemi. Don de la fabrique, transportée par les soins de Monsieur Tassin, entrepreneur, en décembre 1942.

Gérard de Sart était chanoine de la Petite Table, à la cathédrale Saint-Lambert en 1308. Le 14 février 1313, il

---

(1) H. VAN DEN BERCH, *Recueil d'épitaphes* publié par Léon Naveau de Marteau et le chevalier Arnold Poullet, n° 543.

comparaît avec le titre de chanoine de Saint-Materne en tant que procureur du chapitre de la cathédrale à la paix d'Angleur (1), conclue après les tragiques événements du mal Saint-Martin.

Dès avant le 2 mars 1326, Gérard de Sart fut pourvu d'un canonicat à la collégiale de Saint-Barthélemi et nommé archiprêtre de Liège avant le 29 mai 1329. Il figure dans de nombreux actes en cette qualité jusqu'au 13 août 1348. Le 7 septembre 1349, il était question de son remplacement (2). Comme l'indique son épitaphe, il était décédé le 3 août précédent.

Le scel de Gérard de Sart représentait un saint debout.

VII

Fragment de la dalle tumulaire d'*Agnès de Cologne* (n° inv. 1.27.37).

Il s'y remarque une architecture à fenestrages et une partie de vêtement féminin. Une large bande entaillée dans ce qui fut jadis le centre de la pierre, était destinée à recevoir une lame de cuivre. Reste d'inscription, lettres taillées en épargne, caractères gothiques, le long du côté droit :

... · de · horion ⁝ chlir . ki ⁝ trespassat . lan ⁝ de ⁝ grasce ⁝ nre ⁝
signour ⁝ jhv · crist ⁝ m · cccc ...

Pierre calcaire.

Dimensions actuelles : haut. 1 m. 35, larg. 0 m. 80 à 0 m. 85.
Provenance : ancienne église des Dominicains, Liège. Elle était placée dans le chœur (3). Don de la direction du Crédit général liégeois en 1927.

---

(1) BULL. INSTITUT ARCH. LIÉGEOIS, I (1852), p. 454, 455.
(2) Dom URSMER BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, t. I (1342-1352), spécialement le n° 1793 avec la note 3, dans ANNALECTA VATICANO BELGICA, Rome, 1906 ; St. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. III, IV, VI, voir répertoire ; J. CUVELIER, *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, pp. 412, 428, 441 ; ID. *Inventaire des archives du Val-Benoit* (BULL. INSTITUT ARCH. LIÉGEOIS, XXX (1901), p. 154, 159. LEODIUM, t. XVIII (1909), p. 68.
(3) GOBERT, *Liège à travers les âges*, II, p. 546 et 547.

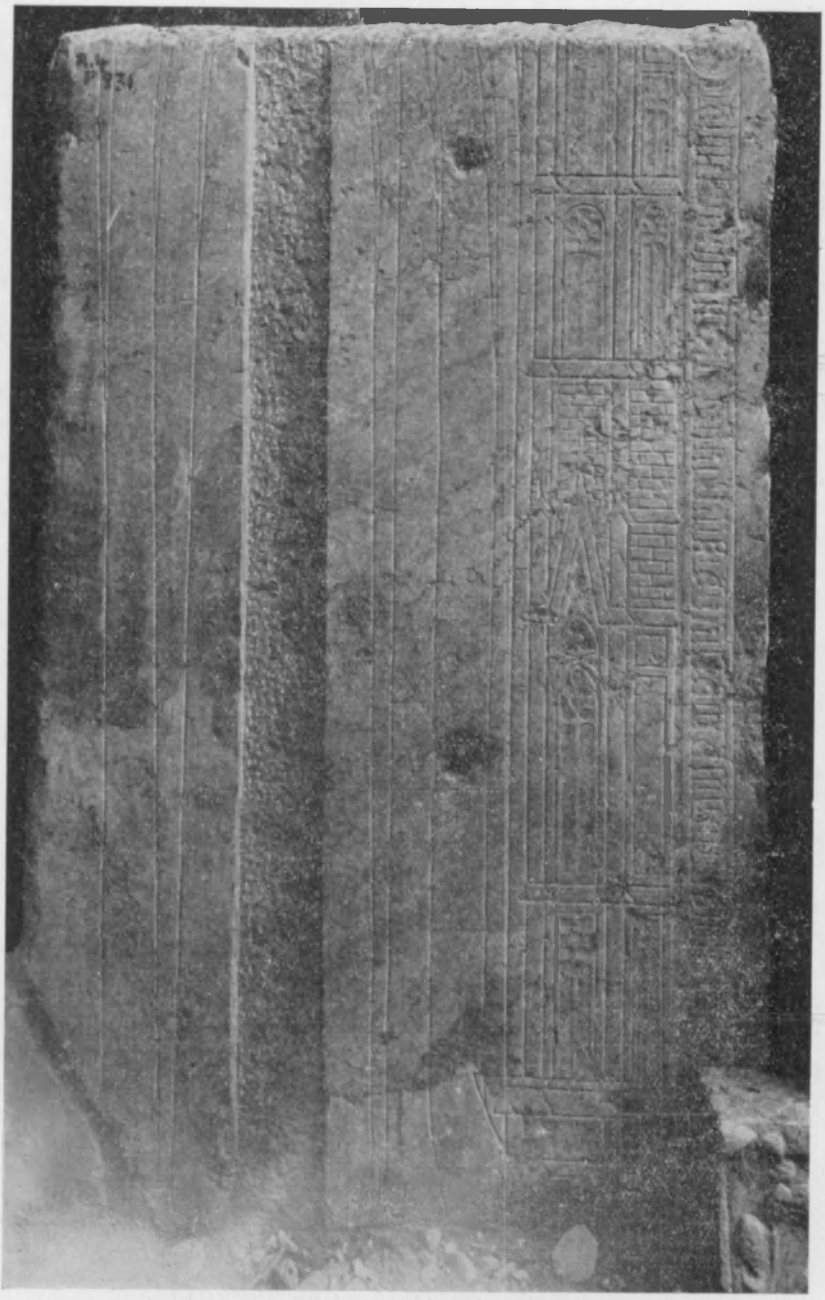

(Cliché des Musées roy. d'Art et d'Hist.)

FIG. 7. — Fragment de la dalle tumulaire d'Agnès de Cologne

L'inscription est transcrite dans H. van den Berch :

Chi gist Dame Anes filhe Herman de Collongne Eskevien de Liege, et femme a vailhant homme Monsaingnour Wilheame de Horion Chevalier ki trespassat l'an de grasce Nre Singnour Jhesu Crist M.CCCC, IX jours en mois de Decembre. Proijes por leij. (1).

Ce qui reste de l'original de l'épitaphe comparé avec la transcription ci-dessus marque quelques variantes, tant au point de vue du texte que des caractères. Ceux-ci ne comportent pas de capitales et les mots sont séparés par des points, isolés ou en groupes verticaux de trois points, afin de combler les vides.

Agnès de Cologne était la fille d'un riche bourgeois, Herman de Cologne, le vinier, citain de Liège, et de sa première femme, Marie Chabot (2). Herman est cité comme homme allodial dans un acte du Val-Benoit (3), il fut échevin de la souveraine justice de Liège de 1368 à 1382 (4) et, en 1375, il fit l'acquisition de la seigneurie d'Engis (5). Ses armes étaient d'argent au chevron alésé de gueules accompagné de trois roses de même (6).

Marie Chabot lui donna encore une autre fille, Maroie. Il épousa en secondes noces Jenne de Haccourt, dame d'Engis, dont il n'eut pas de descendance (7).

---

(1) *Rec. d'épitaphes*, publié par Léon Naveau de Marteau et le chevalier Arnold Poullet, n° 1141. On la trouve également dans le ms de Delvaulx, f. 293.

(2) C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, I, 217.

(3) BULL. I. A. L., XXX, p. 172.

(4) C. DE BORMAN, *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*, I, p. 217.

(5) St. BORMANS, *Seigneuries féodales de l'ancien pays de Liège*, (BULL. I. A. L., IX, p. 457).

(6) C. DE BORMAN, *Les Echevins*, I, p. 217. Ces armes semblent avoir figuré sur la pierre tombale, elles sont rapportées dans le mns. de Delvaulx (Bibliothèque Univ. Liège), f° 293, de même que celles des Chabot qui sont, losangé d'argent et d'azur au chef de gueules portant à dextre un écusson d'or à une bande de gueules chargée d'un chabot d'or posé dans le sens de la bande.

(7) C. DE BORMAN, *Les Echevins*, I, p. 217.

Agnès de Cologne avait épousé Guillaume de Horion, cité parmi les vingt-trois chevaliers de la Hesbaye vers 1387 (1). Il était fils de Raes de Crenwick (2), de la branche cadette de Hemricourt, et de Jeanne de Horion, troisième fille de Jean Moreau de Horion, chevalier, voué de Horion, et de Mabille de Velroux. Il avait hérité par testament de son oncle maternel Guillaume de Horion, voué de Horion, seigneur du Pas Saint-Martin, du château, vouerie et biens de Horion, dont il prit le nom, mais il conserva les armes de ses prédécesseurs directs, les Crenwick, qui sont d'argent à la bande de gueules (tandis que les Hemricourt portaient de gueules à la bande d'argent).

Guillaume de Horion fut bailli de Hesbaye et échevin de la souveraine justice de Liège de 1382 à 1386, année où il fut révoqué. En 1396 il compta parmi les chevaliers qui suivirent l'expédition du comte de Bavière en Frise (3).

Du mariage de Guillaume de Horion et d'Agnès de Cologne sont issus :

1) Guillaume, chevalier, voué de Horion, qui épousa N... de Schoonvorst. Il fut député à l'Etat noble à la paix des Seize, dite de Tongres, en 1403.

2) Herman de Horion, écuyer, seigneur d'Engis et d'Emeville, échevin de Huy et qui se qualifiait du titre de souverain mayeur et échevin de la haute cour de justice de Horion en Hesbaye. Il ne laissa pas de descendance connue.

3) Jeanne qui épousa Jean d'Argenteau, chevalier banneret, sire d'Argenteau.

Guillaume de Horion, mari d'Agnès de Cologne et leur fils premier né, Guillaume, furent décapités à Liège par les bourgeois, lors d'une sédition, le 30 juin 1407, parce

---

(1) J. HABETS, *Les chevaliers du pays de Liège en* 1387, BULL. I. .A L., VIII, p. 172.
(2) Crenwick, près de Rosoux (Hesbaye).
(3) C. DE BORMAN, *Les Echevins*, I, p. 229.

qu'ils avaient pris le parti du prince-évêque, Jean de Bavière (1).

VIII

Dalle tumulaire de *Hubin de Hosden* (nº inv. 1632).

Elle représente, gravé au trait, un chevalier armé, tête nue, cheveux bouclés, mains jointes sur son épée. Les pieds reposent sur un chien couché. A la poignée de l'épée est suspendu un bouclier aux armes du défunt : d'(argent) à trois étriers (de gueules avec les étrivières du même) (2). Une architecture avec fenestrages surmontés de pinacles à crochets forme cadre. Aux quatre angles, les symboles des évangélistes ; au milieu des longs côtés, à droite, les armes de Hosden ; à gauche de... à une aigle éployée, qui est (?) (3), le tout dans des quadrilobes.

Inscription taillée en épargne, caractères gothiques :

✤ Chi · Giest · vailhant · et

✤ Honorable · home · Hubien · de · Hosden ✤ Bailhier · de · Mouhault · et · Mariscal · de

✤ Meffe qui

✤ Trespassat · lan · M · CCCC · XXXIJ · en · mo(is) ✤ de · Janvier · XXVIJ · Jours · prijes · pour · lij

(1) HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, publié par C. DE BORMAN et Ed. PONCELET, I, p. 339 et II, p. 260. LE FORT, ms. 1re partie, XI, fº 125 et ss. Ce dernier attribue, par erreur, une deuxième fille aux époux Horion-Cologne, à laquelle il donne le nom de Catherine, épouse de Renier de Navaigne. Ce dernier avait pris pour femme Marguerite, fille de Libert Butoir, voué de Horion, chevalier. HEMRICOURT, *op. cit.*, II, p. 259.

(2) D'après le chevalier J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *La chevalerie hesbignonne au XVIe siècle*, extrait d'un manuscrit qui, pour l'auteur, paraît avoir été composé vers l'an 1363 ; BULL. I. A. L., V, p. 256. LE FORT donne de gueules à trois étriers d'argent ; *ms.* 1re *partie*, XI, fº 206. Une branche de la famille pourrait avoir changé d'émaux.

(3) Selon le manuscrit cité, deux familles, signalées par Hemricourt portaient l'aigle, ce sont les sires de Rochefort : d'or à l'aigle de gueules, membrée, et Barsis (?), Barche (?), d'argent à l'aigle de gueules. Id. ib. p. 247 et 256. Trina porte d'argent à l'aigle de sable becqueté et membré d'or (RIETSTAP, *Armorial général*). Marie de Trina était la mère de la 1re femme de Hubin de Hosden.

(Cliché du Musée de la Vie Wallonne.)

FIG. 8. — Dalle tumulaire de Hubin de Hosden

Plusieurs essais photographiques ayant été insuffisants par suite du mauvais éclairage de la pierre nous avons été obligés de souligner les traits.

Pierre calcaire.

Dimensions : haut. 2 m. 30, larg. 1 m. 18.
Etat de conservation : brisée en deux en son milieu, dans sa largeur ; ébrèchures, nombreux éclats superficiels.
Provenance : ancienne église des Dominicains, Liège. Don de M. Fonder-Burnet.
Date d'entrée : 1906.

L'inscription est rapportée par le chanoine Delvaulx au XVIII[e] siècle (1) qui, l'a trouvée dans les notes du chanoine Langius, savant liégeois du XVI[e] siècle (2). Elle est mentionnée dans le Recueil d'épitaphes de Le Fort (3) et, publiée en entier, dans la Chronique archéologique (4) ainsi que dans le Recueil d'épitaphes de van den Berch (5).

Hubin de Hosden, dit de Warnant, où il habitait le 14 janvier 1409, était fils de Collar Baldin de Hosden, seigneur de Hosden (6), lequel vivait en 1360 (7). Il épousa en première noces Jenne (?) de Warnant, fille de Collar, dit aussi de Jardin ou delle Abbye de Warnant (sans doute celui qui est renseigné le 7 février 1380 comme « baillieu de Mouhault pour le temps »), et de Marie de Trina (8). Il se remaria avant 1409 (9) avec Jeanne le Vilain de Hombroux, veuve de Servais delle Vaux d'Othée, fille de Godefrin le Vilain de Hombroux et d'Ide Huweneal. Elle mourut en

(1) Chanoine DELVAULX, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège*, ms. Univ. Liège, III, p. 293.
(2) LANGIUS, ms. Univ. Liège, p. 128.
(3) LE FORT, n° 167.
(4) 1[re] année (1906), p. 90.
(5) *Recueil d'épitaphes*, publié par Léon Naveau de Marteau et le chevalier Arnold Poullet, n° 1175.
(6) Cependant en cette année 1360, le sire d'Autrive semble posséder cette seigneurie. BULL. I. A. L., XV, p. 333.
(7) LE FORT, Ms, 1[re] partie, XI, f° 206. La généalogie de la maison de Hosden, parue dans l'*Annuaire de la Noblesse*, année 1880, p. 204, empruntée en grande partie à Le Fort, a été rectifiée en ce qui concerne Hubin de Hosden, ses mariages et sa descendance, par NAVEAU et POULLET dans le *Recueil d'épitaphes de H. van den Berch*, I, p. 347 et 351.
(8) *Id.*, p. 352.
(9) Date à laquelle l'abbaye de Saint-Jacques donne en accense quarante bonniers de terres à Othée, etc. à Hubiens de Hosden, manant présentement à Warnant, ID, *ib.*, p. 347.

1453 après avoir survécu 21 ans à son mari (1). Sa fille Idelette, née du premier ou du second mari, était décédée avant elle. Du premier mariage de Hubin de Hosden il ne semble y avoir eu qu'un fils, qui porta le même prénom que son père (2).

Hubin de Hosden aurait donc succédé à son beau-père dans la charge de bailli de Moha, titre qui lui est donné en 1426 par Le Fort (3).

Le comté de Moha fut réuni au domaine de Saint-Lambert en 1225, mais il conserva ses coutumes en matière de juridiction. Les pouvoirs de sa cour, établie à Wanze, étaient exceptionnellement étendus. Pas moins de vingt localités venaient y traiter leurs affaires judiciaires devant les échevins au nombre de sept, présidés par le bailli de Moha. Ces localités étaient Aineffe, Antheit, Borlez, Lavoir, Marneffe, Moha, Oteppe, Tourinne-la-Chaussée, Vinalmont, Vissoul, Waleffe, Wanze, Warêt-l'Evêque et Warnant (4).

Le ban de Meeffe formait une enclave dans la partie du comté de Moha cédée au comte de Namur en 1197. Dès avant 1145 il appartenait au domaine de l'évêque de Liège, année pendant laquelle Henri II de Leyen donna l'église avec ses pouvoirs spirituels et temporels à l'abbé de Saint-Laurent. Outre Meeffe, ce ban comprenait alors Seron, Seressia et Forville (5). Meeffe était le seul district du pays de Liège qualifié de maréchaussée et le titre de maréchal était donné au maire de Meeffe par les princes-

---

(1) En 1434, le 30 avril, l'accense de toutes les terres qu'Houbin de Hosden tenoit et cherruwoit est reprise par Delle Johanne femme jadit à Houbin de Hosden. Elle était petite fille, dans la ligne maternelle de Huwar Huweneal et de Juwette Maton avec lesquels elle fut mise en terre aux Dominicains, à Liège. Voir son épitaphe dans H. van den Berch (Naveau et Poullet, n° 1160).

(2) Id., p. 352 en note.

(3) Le Fort, ms 1re partie, XI, f° 214.

(4) Ed. de Marneffe, *Recherches sur l'étendue et les limites des anciens comtés de Moha et d'Avernas* (Bull. I. A. L., XIV, p. 232).

(5) Id., pp. 248, 249. Plus tard vinrent s'ajouter ceux de Hemptinne, Acosse et Montegney avec la maison et cherwage de Thiribu. Ed. Poncelet, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège* (Bull. I. A. L., XXXII 1902, p. 122).

évêques dans leur commission ou dans leurs lettres patentes aux XV[e] et XVI[e] siècles (1).

IX

Moitié longitudinale d'une dalle tumulaire d'un personnage que rien jusqu'à présent ne permet d'identifier (2), et de sa femme Marguerite (n° inv. I.27.38).

(Cliché des Musées roy. d'Art. et d'Hist.)

FIG. 9. — Fragment de la dalle funéraire de personnages non identifiés.

Au centre, un agneau entouré d'une inscription gravée en cercle en caractères gothiques dont il reste :

AGNUS DEI QUI TOLLIS...

En bordure, sur deux lignes, en caractères gothiques taillés en épargne

GIST·CI·HON .../ .... ·DE·FUDATEU ....E·LI·
QUIEIS·AT·ORDIN.... EN/YCELLE ...
GIST·DAOSELLE·MAGRIETTE·SA·FEME·QUI·
TRES(PASSAT)·LAN·M·CCCC·ET....

(1) ID., ib.
(2) H. VAN DEN BERCH, *Recueil d'épitaphes*, n'en parle pas.

Pierre calcaire.

Dimensions : long. 1 m. 50, larg. actuelle, 0 m. 50.
Etat de conservation : caractères très altérés.
Provenance : ancienne église des Dominicains, Liège. Découverte dans des travaux exécutés à la Banque du Crédit général liégeois (actuellement Banque de Bruxelles) en 1927. Don de la direction.

X

Moitié supérieure de la dalle tumulaire d'*Egide de Tilia* (nº inv. 11).

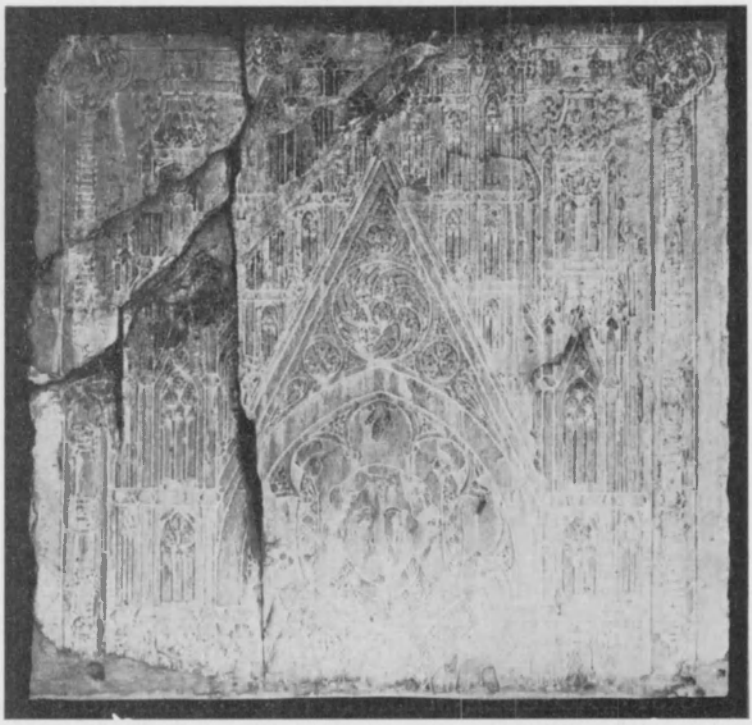

(Cliché du Musée de la Vie Wallonne.)

FIG. 10. — Fragment de la dalle tumulaire d'Egide de Tilia.

Elle représente le défunt en costume sacerdotal traditionnel, la tête reposant sur un coussin, un calice dans les mains. Dans le fond, une architecture gothique avec gable. Aux angles, dans un quadrilobe, les symboles des évangélistes dont il reste l'aigle et l'ange chacun avec un phylactère.

Inscription en bordure, taillée en épargne, caractères gothiques :

...Amen — Hic·Jacet·venerabilis·Vir·condam·
Mgr·Egidius·de·tilya/
.... Mensis·may·cuius anima in Pace·Requiescat...

Cette épitaphe a été relevée par H. van den Berch (1) :

Hic iacet venerabilis condam vir Mgr Egidius de Tilya, Canonicus et Decanus Ecclesiae Leodien. qui obiit anno Dni millesimo quadringentesimo quadragesimo, die decima mensis Maii, cujus anima in pace requiescat. Amen.

D'après cet auteur, on voyait également un écusson écartelé au 1 et 4 (de...) au lion (de...), au 2 et 3 (de...) à une anille (de...).

Pierre calcaire.

Dimensions actuelles : long. 1 m. 31, larg. 1 m. 36.
Etat de conservation : brisée en cinq fragments maintenus par un cadre.
Provenance : trouvée le 8 octobre 1877 dans une tranchée ouverte place Saint-Lambert.
Date d'entrée : 1877.

Gilles de Tilia, chanoine de l'église Saint-Onulphe à Looz en 1408, résidait à Liège comme membre du chapitre de Saint-Lambert en 1430. Le pape le désigna pour remplacer Gérard Rondelli comme grand doyen de la cathédrale et le chapitre le reçut le 31 juillet 1441, ceci sous l'épiscopat de Jean de Heinsberg. Le 8 octobre de cette même année, Gilles de Tylia accompagna l'évêque à Cologne où ce dernier devait avoir une entrevue avec l'évêque de Trèves au sujet d'une somme importante que celui-ci avait em-

(1) *Recueil d'Epitaphes*, n° 83.

pruntée à l'évêque de Liège. Ils menèrent ces négociations à bonne fin et en revenant à Liège, s'arrêtèrent à Hasselt pour arranger un différend soulevé par les habitants de cette ville et les chanoines de Thorn à propos de certaines bruyères.

Gilles de Tilia mourut le 10 mai 1443 (1) et fut enterré dans la chapelle Saint-Luc, à la cathédrale de Liège. Son testament donna lieu à un procès de la part de son beau-frère, Jacques de Fosseux, dit de Morialmé, écuyer, seigneur de Landelies, qui avait épousé Marie de Tilia. Jacques de Fosseux mourut, décapité à Liège comme proscrit, et son fils Robert de Morialmé, prévôt de l'église Saint-Géréon à Cologne, chanoine résidant de Saint-Lambert en 1456, archidiacre de Famenne, fut massacré par les proscrits sous les yeux de Louis de Bourbon (2).

H. VAN HEULE.

---

(1) Comme on l'a vu plus haut, H. van den Berch avait lu le millésime 1440.

(2) D'après le chevalier J. DE THEUX de MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, II, p. 215 et 270,

Imprimé en Belgique

14839 - Impr. H. VAILLANT-CARMANNE. S. A.
Un adm.-dir. L. DALLEMAGNE, 4, place St-Michel, Liége